

CHARTRES VOTRE **VILLE**

#199 JUILLET-AOÛT 2020 | www.chartres.fr



**UN ÉTÉ 2020 :
BIENVENUE
CHEZ VOUS**

C'Chartres Tourisme

*Un Office de Tourisme,
pas que pour les touristes !*

**Billetteries d'activités de loisirs
et de découvertes culturelles**

au comptoir et en ligne :

ww.chartres-tourisme.com,
rubrique "Billetterie en ligne"



Chartres
Tourisme

Office de Tourisme
de Chartres Métropole

*Jours et horaires d'ouverture
disponibles sur notre site internet*

8 rue de la Poissonnerie - 28000 Chartres
02 37 18 26 26 - info@chartres-tourisme.com
www.chartres-tourisme.com



LES BONHEURS DE VIVRE À CHARTRES !

La nouvelle municipalité que vous avez élue dès le premier tour est désormais au travail.

C'est la première fois que je peux enfin remercier toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu nous renouveler leur confiance. Tous ceux qui sont allés voter. Sachez que je comprends aussi ceux qui ne se sont pas déplacés. Les messages des instances nationales étaient pour le moins... contradictoires.

Je m'attacherai comme toujours à être le maire de tous les Chartreains.

Vous pouvez compter sur notre équipe pour respecter nos engagements, validés par votre vote. C'est depuis toujours notre marque de fabrique.

Encore une fois, notre programme privilégiera l'investissement, c'est-à-dire l'avenir. Je vous en reparlerai plus en détails dans le magazine de la prochaine rentrée de septembre. Le temps que nous faisons la part de toutes les conséquences de la pandémie.

Ce numéro d'été vous présente notre équipe, expérimentée et renouvelée tout à la fois. Elle est unie, déterminée, taillée pour l'action. Et pour affronter les temps difficiles que l'on nous annonce.

Car notre vie a repris. Il était temps ! Mais gardons nos bonnes habitudes de prudence et d'hygiène. Juillet et août verront encore nos déplacements et nos rassemblements limités. Et nos animations aussi, malheureusement. Profitons-en pour (re) découvrir Chartres et son agglomération. Notre territoire contient bien des merveilles. Et les quartiers de votre ville ont beaucoup changé. En vous

rencontrant, je me suis souvent étonné que les uns et les autres ne connaissent pas le cloître des Cordeliers ou le château de Maintenon, le nouveau visage du quartier des Clos ou le parc des Pastières, etc.

J'ai donc intitulé les pages qui suivent : « Bienvenue chez vous ! » Car les circonstances nous offrent l'occasion de découvrir chez nous ce que nous allons parfois admirer très loin. Or nous avons la chance de vivre dans un endroit magnifique où la Nature et l'Histoire ont créé une harmonie rare aux merveilles sans démesure.

Ce patrimoine naturel et culturel vous tend les bras, à vue d'œil, à pied pour l'essentiel, et toujours à portée de vélo. C'est vrai même de la cathédrale de Chartres : connaissez-vous ces points de vue d'où elle se donne à découvrir, parfois depuis vingt ou trente kilomètres ?

C'est l'immense travail de nos prédécesseurs, les plus anciens comme les plus récents, qui a dessiné, construit ce qui fait notre bonheur de vivre à Chartres. Il nous invite à sortir de notre quartier, à découvrir comment les autres changent, ou à nous retrouver ensemble sur les terrasses du Centre-Ville et d'ailleurs. J'imagine volontiers cet été comme une Fête des voisins qui s'étendrait partout et durerait deux mois. Sans oublier personne.

Reprenons le cours de notre vie. Ici. Et ensemble !

Jean-Pierre Gorges
Maire de Chartres



La cathédrale vue depuis le jardin de Sakurai

VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 199
JUILLET-AOÛT 2020
 HÔTEL DE VILLE
 PLACE DES HALLES
 28 019 CHARTRES CEDEX
 TÉL. 02 37 23 40 00
 votreville@agglo-
 ville.chartres.fr
 www.chartres.fr

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
 JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
 JEAN-MAURICE DUVAL

DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION
 STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
 PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION
 STÉPHANE LEFEBVRE
 AMÉLIE POIRIER-COUTANSAIS
 JEAN-GUY MURIEL
 GUILLAUME DAMBREVILLE

PHOTOGRAPHIES
 GROUPEMENT MARTINO

MAQUETTE,
MISE EN PAGE
 STUDIO GRAPHIQUE,
 MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
 GROUPE MORALUT
 IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
 31 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
 MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal :
 à parution
 N° ISSN : **À VENIR**

6

**PRÉSENTATION
 DES ÉLUS**

22





Photo Alexandra Rousseau

SOMMAIRE

**BALADES
DANS LA VILLE**

70

**PARCS
ET JARDINS**

102

ESCAPADES





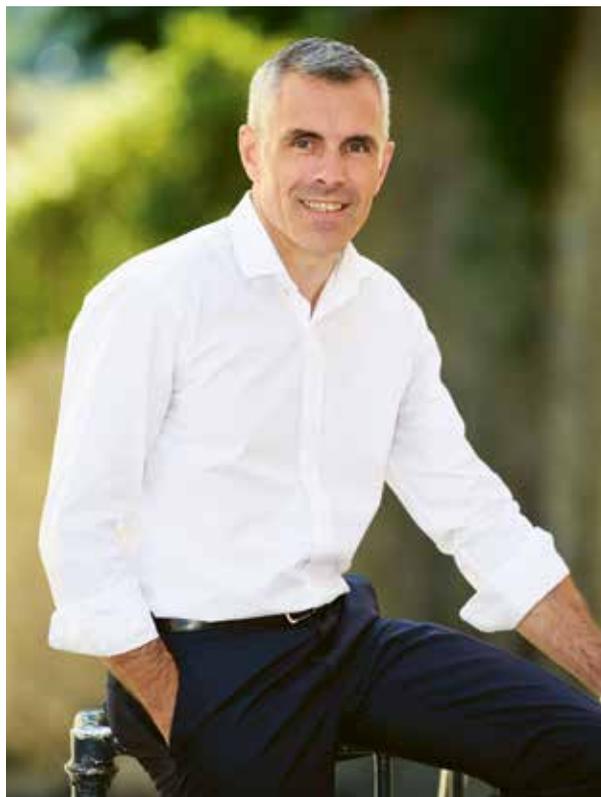
1^{re} adjointe au maire : Élisabeth FROMONT

Profession : Gérante de sociétés immobilières
Adjointe à l'Administration générale
+ Chef de projet : Beaulieu

En 2000, j'ai rencontré Jean-Pierre Gorges qui portait un projet ambitieux pour notre ville, projet avec lequel j'ai toujours été en phase et pour lequel j'ai plaisir à m'impliquer chaque jour. Sa méthode positive et volontaire je la suis également depuis longtemps, puisque j'ai été présidente de la JCE d'Eure-et-Loir, qui continue de développer de nombreuses idées pour améliorer le quotidien de tous. C'est avec lui que j'ai pu aider, être à l'écoute de tous notamment des personnes en difficulté, ce qui me tient à cœur.

Nous avons mené ensemble un projet d'envergure, la rénovation du quartier de Beaulieu devenu « Les Clos ». Participer à cette transformation reste une expérience formidable. Désenclaver ce quartier, y ramener de la modernité et de la mixité est une aventure humaine profonde que je suis heureuse de poursuivre aujourd'hui.

Par ailleurs, en tant que 1^{re} adjointe, je serai en charge de l'Administration générale pour veiller à la continuité et à la cohérence de ce qui a été engagé depuis presque vingt ans.



2^e adjoint au maire : Franck MASSELUS

Profession : Conseil d'entreprises
Adjoint aux Finances et à la Prospective
+ Relations avec les Établissements publics locaux (EPL)

Après avoir passé mon enfance à Nogent-le-Rotrou, je me suis fixé à Chartres pour rejoindre un cabinet d'experts-comptables. J'ai alors noué des contacts et tissé de solides amitiés. Cette proximité vécue, c'est tout le plaisir de vivre dans une ville à taille humaine.

Je suis au côté de Jean-Pierre Gorges comme adjoint aux Finances, à la Ville comme à l'Agglomération, depuis 2001. C'est grâce à ce suivi sur un temps plus long que les échéances politiques que nous avons pu engager une baisse des impôts continue depuis 2002. Parallèlement, nous avons maîtrisé la dette, malgré le contexte très difficile de la crise 2008-2012. Désormais, nous n'aurions plus besoin que de neuf années sans investissement pour la rembourser.

Je veille à la cohérence financière de la Ville, de l'Agglomération et de ses satellites. Avoir un seul interlocuteur sur ces sujets permet de capter la confiance des investisseurs et des partenaires. En tant que président de la commission collectivités de la fédération nationale des EPL, je travaille également dans le sens d'une réelle transparence de ces structures. Notre monde a besoin de complexité pour fonctionner, les citoyens ont besoin de lisibilité !



3^e adjointe au maire : Karine DORANGE

Profession : Cadre en disponibilité

Adjointe à l'Urbanisme et aux Travaux

Je suis très attachée à Chartres, où je suis née et où j'ai passé toute mon enfance. C'est pourquoi je me suis engagée très tôt dans la vie locale pour rejoindre en 2001 l'équipe de Jean-Pierre Gorges, candidat issu de la société civile qui portait un vrai projet.

J'ai vécu trois mandats extraordinaires, en charge du Sport, de la Jeunesse, de la Vie associative et des Affaires scolaires. Délégations qui m'ont permis, au côté de Jean-Pierre Gorges, de porter des projets phares, comme la construction du groupement scolaire Henri IV ou l'accueil du Tour de France.

Pour ce nouveau mandat, j'ai fait le choix de changer de délégation au profit de l'Urbanisme et des Travaux, avec de très beaux projets en perspective.

Je suis consciente des contraintes et des exigences dans lesquelles mes missions s'inscrivent : Chartres a un patrimoine formidable et des racines historiques profondes. En m'attachant à un urbanisme de qualité, j'accompagnerai au mieux les projets annoncés dans le livret de campagne, avec pour objectif de poursuivre la transformation de Chartres en restant fidèle à sa grande histoire.



4^e adjoint au maire : Ladislav VERGNE

Profession : Chef de projet Maisons France Service

Adjoint aux Solidarités

+ Famille, jeunesse, handicap et personnes âgées

+ Citoyenneté et Mémoire

Chartrain d'origine et de cœur, j'ai fait le choix, après mes études, de revenir au bercail. Je suis heureux de voir cette ville que j'aime plus que tout se transformer pour devenir toujours plus belle et accueillante. Je suis issu de la société civile et mon parcours administratif et associatif est marqué par le goût de servir et d'être à l'écoute des gens dans le besoin. C'est ce qui m'a amené à intégrer la Jeune chambre économique de Chartres dont je suis devenu président en 2019. C'est la même volonté qui m'a conduit à accepter le poste de chef de projet responsable de la création et du développement des structures France Services.

J'ai vu que Jean-Pierre Gorges avait à la fois des idées ambitieuses pour la Ville et les moyens de les mettre en pratique. Et quand il m'a proposé de le suivre dans l'aventure, je n'ai pas hésité. Adjoint aux Affaires sociales, à la Jeunesse, à la Citoyenneté et à la Mémoire, j'aurai à cœur d'y mettre mon énergie, mon expérience administrative et mon envie d'aider.



5^e adjointe au maire : Maria JEBLI-CHEDEVILLE

Profession : Architecte d'intérieur

**Adjointe à la démarche Eco-Ville
+ Cheffe du projet Roseraie / Rechèvres**

En 1996, nous avons quitté Paris pour Chartres, une ville à taille humaine pour nos enfants. J'ai rejoint Jean-Pierre Gorges en 2008 pour défendre une vision passionnante à ses côtés. J'ai depuis longtemps le souci du développement durable dans l'ADN et il m'a toujours laissé la liberté de mon engagement.

D'abord en charge de la proximité, j'ai pu connaître en profondeur la ville, ses habitants et ses problématiques. En devenant conseillère municipale déléguée à l'éco-ville en 2014, j'ai lancé des chantiers stimulants. Je poursuis aujourd'hui cette mission avec le même enthousiasme. Le développement de l'éco-ville est devenu un projet d'envergure, basé sur les acquis solides d'une ville résiliente.

Ma philosophie générale est de réfléchir à tout ce qui peut rendre la ville plus facile, en intégrant une démarche globale de développement durable. Une notion écologique mais aussi sociale et économique. En ce sens, l'« éco-logique » est une logique humaniste, dont la clé repose sur nos responsabilités individuelles. Ces projets, nous les mènerons avec tous les Chartreains.



6^e adjoint au maire : Guillaume BONNET

Profession : Conseiller technique

**Adjoint à l'Amélioration du cadre de vie
+ Accueil des nouveaux arrivants**

Je suis profondément attaché à Chartres. J'y ai passé toute mon enfance et je n'en suis jamais parti, même pendant mes études.

En tant que conseiller municipal délégué à l'Emploi et à l'Insertion des jeunes depuis 2016, Jean-Pierre Gorges m'a confié le pilotage de la Mission locale de l'arrondissement de Chartres. Un vrai challenge ! Nous nous sommes battus pour maintenir son activité, si nécessaire pour de nombreux jeunes en situation difficile. Nous avons pu continuer à les former et à les accompagner vers l'emploi. Nous avons aussi aidé des dizaines de jeunes à se lancer, chacun parrainé par un élu.

À présent adjoint au maire à l'Amélioration du cadre de vie, je serai particulièrement à l'écoute de vos préoccupations quotidiennes et je viendrai très régulièrement à votre rencontre. Nous avons défini avec vous à l'idée d'une ville apaisée, qui laisse la place à la fois au piéton, au vélo et à la voiture. Une ville sans feux, limitée à 30 km/h. Un projet stimulant que nous allons, ensemble, déployer peu à peu.



7^e adjointe au maire : Isabelle VINCENT
Adjointe à la Culture et au Patrimoine

Je me suis installée à Chartres en 1993 avec mon mari et mes trois enfants pour échapper à la région parisienne et je ne l'ai jamais quittée. À l'époque si triste, cette ville est devenue un magnifique lieu de vie. Mon mari a pu y développer ses qualités d'artiste peintre et, pour moi, ce fut une respiration !

J'ai rencontré Jean-Pierre Gorges à plusieurs reprises au marché. Séduite par la transformation qu'il avait engagée dès son premier mandat, je l'ai rejoint en 2008. Je me suis peu à peu investie sur les dossiers culturels pour devenir adjointe à la Culture en 2013. Je suis fière notamment d'avoir participé au renouveau du musée des Beaux-Arts, au développement du Boulevard de la Culture et au lancement des chantiers du ON et du OFF.

Je continuerai avec toujours autant de passion à suivre les dossiers de la Culture mais aussi, désormais, ceux du Patrimoine. Tout cela en lien étroit avec les acteurs d'un monde culturel chartrain de plus en plus foisonnant. Les accompagner au mieux de nos capacités, tel est notre engagement !



8^e adjoint au maire : Daniel GUERET
 Profession : Directeur commercial
Adjoint au Commerce
+ Chef du projet Pôle Gare

Fils de commerçant, je suis né au Pays de Proust. Chartres a, dès ma jeunesse, été un repère. Au côté de Jean-Pierre Gorges dès 2001, j'ai vécu sa transformation et mon admiration pour son charme n'a fait que grandir. Le maire porte un projet de rupture, qui s'inscrit au-delà des visions politiciennes

Autour de la cathédrale, nous avons engagé un renouvellement des espaces en les redonnant à la population. Chartres est désormais une ville « réveillée » mais aussi une ville résiliente, capable d'affronter les crises, comme elle l'a prouvé dernièrement. Je me suis tout particulièrement occupé du programme Pôle Gare, un chantier qui est désormais pris comme modèle au plan national et qu'il me faut conduire à son terme.

Sur ce mandat, je serai en charge des commerces et des artisans. Mon rôle sera de coordonner les attentes et actions, de faciliter le plus possible un cadre propice au maintien et au développement du commerce de proximité. En cœur de ville comme dans les quartiers, ces activités sont indispensables à la qualité de vie à laquelle aspirent tous les Chartains.



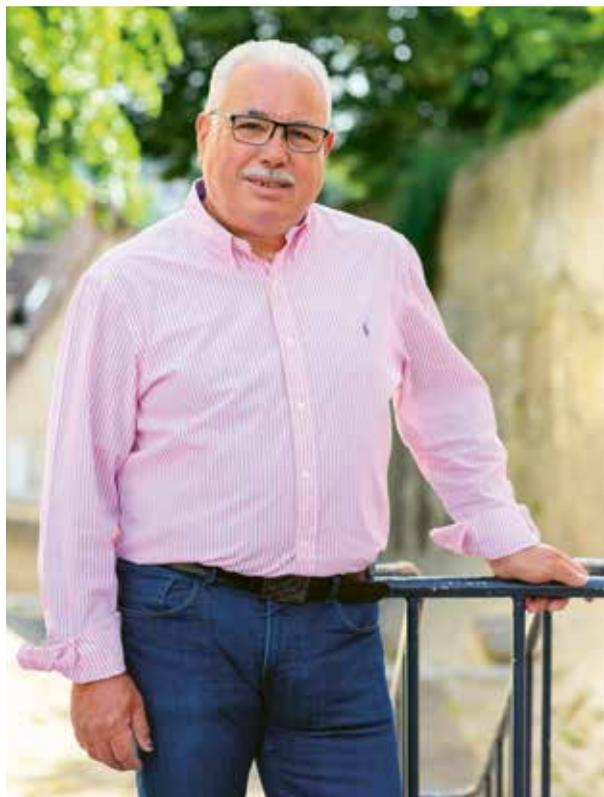
9^e adjointe au maire : Dominique DUTARTRE

Profession : Cadre retraitée
**Adjointe aux Affaires scolaires
et à la Petite enfance**

Née à Chartres, j'ai poursuivi mes études et ma vie professionnelle dans cette ville que je n'ai jamais quittée, même si j'ai voulu le faire plus jeune. Mais, ces dernières années, sa métamorphose me l'a fait aimer à nouveau. Son cadre de vie est exceptionnel et beaucoup de personnes nous l'envient.

J'ai rejoint Jean-Pierre Gorges en 2008 en tant que conseillère municipale, puis je suis devenue adjointe à la Proximité et au Cadre de vie en 2014. Une délégation qui m'a beaucoup apporté : les gens que l'on rencontre chaque jour nous enrichissent de leurs différences.

Aujourd'hui en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance, j'aborde cette délégation avec enthousiasme. C'est une période cruciale pour le développement de nos enfants et de leur personnalité et la Ville y porte toute son attention. Je suis maman et grand-mère aussi : tout ce que nous vivons aujourd'hui me touche profondément. La crise nous apprend à réfléchir à toujours plus d'anticipation. C'est notre engagement.



10^e adjoint au maire : José ROLO

Profession : Employé logistique à la retraite
Adjoint aux Sports et à la Vie associative

Originaire du Portugal, je suis arrivé à Chartres en 1969 avec ma famille. J'étais collégien et en contrat d'apprentissage en pâtisserie à l'époque. Puis j'ai fait toute ma carrière dans l'industrie, sans jamais quitter Chartres, devenue ma ville de cœur.

Je me suis engagé très tôt dans le monde associatif, au sein de la CAN Portugaise, dont j'ai été le président pendant neuf ans. Ma rencontre avec Jean-Pierre Gorges remonte à 2001, année où nous avons monté ensemble le jumelage de Chartres avec Evora. J'ai rejoint son équipe en 2008 pour devenir, lors du dernier mandat, adjoint à la Sécurité et à la Tranquillité publique.

Actuellement en charge des Sports et de la Vie associative, je rejoins avec enthousiasme un domaine que je connais depuis très longtemps. Dans la continuité du travail accompli par Karine Dorange, je souhaite mettre en avant toute la diversité des activités et associations que nous avons la chance de posséder à Chartres. Côté sport, nous continuerons d'accompagner tous les clubs dans leur développement.



1^{re} adjointe au maire : Sophie GORET

Profession : Infirmière libérale

Adjointe à la Politique de Santé

Après des études d'infirmière à Paris, je suis arrivée à Chartres en 1993 et je n'en suis jamais partie. Originnaire de la Somme, je ne connaissais personne, mais, petit à petit, j'ai tissé des liens avec de nombreuses personnes très sympathiques.

J'ai ainsi fait la connaissance de Jean-Pierre Gorges et je l'ai vu transformer petit à petit la ville pour révolutionner la façon de vivre à Chartres. Cette ville que j'ai vue renaître est devenue ma ville de cœur. J'y ai fait de nombreuses rencontres enrichissantes en tant qu'infirmière libérale. Un métier passionnant, pas toujours bien connu mais qui nous met aux premières loges de ce que les gens ressentent.

J'aborde cette nouvelle responsabilité d'adjointe à la Politique de Santé avec beaucoup d'enthousiasme. La crise que nous avons traversée nous offre de nombreuses perspectives d'évolution et c'est avec plaisir que je m'investirai dans tous les projets relatifs à la Santé, parmi lesquels la construction de la nouvelle Maison médicale, près de la Gare.



Conseiller municipal délégué : Laurent LHULLERY

Profession : Chef d'entreprise

Délégué à l'Animation de la Ville et à la Politique événementielle + Chartres en Lumières

Né à Chartres, où j'ai accompli toute ma scolarité, je suis revenu y habiter en 1993 pour y fonder une entreprise. Cette ville était endormie. Nous en sommes aujourd'hui fiers. Dynamique, propre, végétalisée, elle offre une qualité de vie toujours plus élevée !

Avec Jean-Pierre Gorges, j'ai eu le plaisir de participer dès 2001 au lancement la première Fête de la Lumière, un moment inoubliable, puis, l'année suivante, à celui de Chartres en Lumières, qui s'est depuis considérablement développé et a permis de mettre en valeur notre patrimoine exceptionnel. On vient désormais du monde entier pour admirer la cathédrale, mais aussi sa mise en lumière.

Je renoue aujourd'hui avec ma délégation en charge de l'Événementiel et de l'Animation, reprenant le flambeau laissé par Isabelle Mesnard, qui a accompli un travail formidable. Je compte continuer de faire bouger la Ville au travers de ses grandes animations comme CharEstivales et Chartres 1254...



**Conseiller municipal délégué :
Richard LIZUREY**

Profession : Consultant – Ancien Directeur général de la Gendarmerie Nationale

Délégué à la Tranquillité publique

+ Stratégie de la sécurité urbaine

+ Relations avec les institutions judiciaires et les autorités de police

J'ai épousé une Chartraine en 1982 et j'ai ainsi vu évoluer la ville de façon positive et dynamique ces dernières années. Ce qui n'a fait que renforcer mon désir de m'y installer définitivement en quittant mes fonctions. C'est une ville agréable et qui dégage un réel sentiment de sérénité.

J'ai mené une longue carrière dans la Gendarmerie Nationale, avec des métiers différents, servant à Berlin, à Aubagne, à Toulouse, en Corse, pour devenir DGGN. La Gendarmerie n'existe pas pour elle-même, elle existe pour ceux qu'elle est chargée de protéger. Servir et protéger la population, voilà mon leitmotiv. En charge de la Tranquillité publique, je souhaite contribuer à maintenir le caractère paisible de Chartres, malgré les difficultés individuelles et collectives, et faire que chacun s'y sente bien. La tranquillité, ce n'est pas qu'une question de sécurité, c'est un état d'esprit, fait de tolérance et d'acceptation de toutes nos différences. C'est avant tout une question de respect et de savoir-vivre !



**Conseiller municipal délégué :
Yves CUZIN**

Profession : Retraité de profession bancaire et financière

Délégué à la Commande publique

Chartrain depuis toujours, j'ai été bercé dans le milieu de la brasserie avant de faire mes études à Paris puis carrière dans les milieux financiers et bancaires.

Chartres ne m'a jamais quitté ni moi non plus. J'y ai fondé deux entreprises dans le domaine de la communication financière.

Trente-et-un ans après, je reviens au Conseil municipal, dont j'étais à l'époque le benjamin, en charge, pour l'opposition, des sujets concernant l'économie et la fiscalité. La retraite - studieuse - aidant, j'ai souhaité faire profiter de l'expérience acquise. Me rapprocher de Jean-Pierre Gorges allait par ailleurs de soi car il est concret et sans fioriture. Pas de dogme, juste du réel pour une ville riche de son histoire et ayant trouvé son avenir.

À présent en charge des marchés publics, je suis conscient des devoirs de la charge et des enjeux soulevés par cette délégation. Il conviendra de nous concentrer en priorité sur ce qui peut faire fonctionner notre système économique local. Car les emplois locaux de demain dépendent de nos décisions d'aujourd'hui.



**Conseiller municipal délégué :
Patrick GEROUDET**

Profession : Agriculteur

**Délégué à la Promotion de la Ville
+ Relations internationales**

Beauceron d'origine et agriculteur, j'ai un attachement profond pour notre territoire. J'habite cette ville depuis 1969. C'est une cité à l'ambiance et au patrimoine exceptionnels, où il fait très bon vivre. La première réaction des délégations étrangères que j'accueille est toujours positive. Ils évoquent une ville propre, apaisée.

J'ai rejoint Jean-Pierre Gorges en 2008. Je me suis dès lors focalisé sur son patrimoine et le développement du tourisme européen et international. Parallèlement, je me suis beaucoup investi dans la coopération internationale décentralisée, pour faire rayonner Chartres au-delà de ses frontières et augmenter sa notoriété et son attractivité.

En charge de la Promotion de la ville, j'ai toujours pour objectif d'attirer des habitants et des emplois à Chartres. Les atouts de votre ville sont nombreux et se sont considérablement développés ces dernières années : profitons-en pour faire venir des familles du monde entier autour de sa cathédrale, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO



**Conseiller municipal délégué :
Jean-Maurice DUVAL**

Profession : Professeur de géographie à la retraite

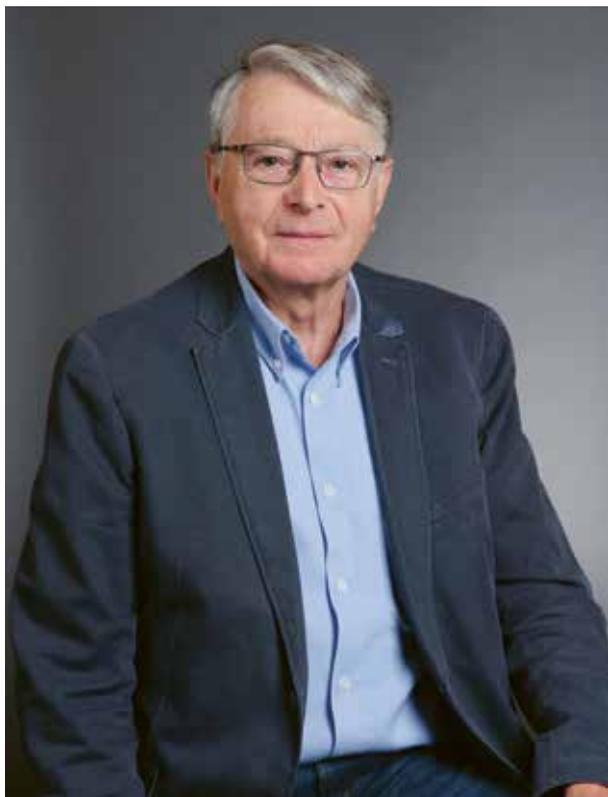
Délégué à la Communication

Au début des années 2000, ma femme, dont le cabinet était à Rambouillet, plaidait régulièrement à Chartres. Elle me disait constater l'amorce d'un changement profond et de l'embellissement de la ville. Aussi nous y sommes nous installés.

Au cours du mandat 2014/2020, j'étais membre du Conseil municipal, plutôt investi dans le sport, la culture et le développement de la pratique des échecs. Conseiller communautaire, j'étais en charge de la revue Votre Agglo.

À présent délégué à la communication, je souhaite veiller, au sein du magazine Votre Ville comme dans les différents supports de la collectivité, à la véracité, la qualité et la clarté de la nécessaire information que le Maire et le Conseil municipal doivent aux Chartrain(e)s mais aussi à la mise en valeur des acteurs économiques, sportifs, culturels ou encore humanitaires de notre territoire, notamment grâce au riche tissu de nos associations.

Nous allons par ailleurs développer avec le Maire une TV locale qui se donne pour mission de valoriser le territoire et ses habitants.



**Conseiller municipal délégué :
Alain CONTREPOIS**

Profession : Artisan commerçant retraité
**Délégué à la Sécurité, l'hygiène
et la salubrité des ERP
+ Occupations du domaine public**

Enfant de la campagne, je me suis installé très jeune à Chartres pour reprendre la boucherie de la rue Muret, où j'avais fait mon apprentissage. L'époque était difficile pour les commerces chartrains mais je tenais à revenir dans ma ville d'origine. Je ne l'ai jamais quittée depuis.

En occupant le poste de président du Syndicat de la boucherie pendant une dizaine d'années, je suis devenu très attaché à la qualité, au service et à la sécurité.

J'ai rejoint en 2008 Jean-Pierre Gorges, qui m'a confié la gestion de la sécurité des établissements recevant du public (ERP). Lors du dernier mandat, je me suis aussi occupé des commerces et du lancement du programme Action cœur de ville, projet passionnant que l'on va continuer à déployer.

Aujourd'hui en charge des ERP et du domaine public, je garderai un œil attentif sur ce sujet que je connais bien désormais. Il s'agit d'une question de sécurité publique qui fait également la réputation de Chartres à l'extérieur : rien n'a jamais été laissé au hasard, et rien ne le sera...



**Conseiller municipal délégué :
Jean-François PLAZE**

Profession : Architecte
**Délégué au Logement
(police de salubrité et sécurité des immeubles)
+ Chef du projet Cœur de ville**

Chartrain depuis 1960, c'est avec beaucoup de passion que j'observe et scrute votre ville et son évolution. Proche de Guy Nicot, architecte du secteur sauvegardé, j'ai pu observer auprès de lui toutes les contraintes constructives du bâti ancien.

Aujourd'hui en charge du Logement et principalement du projet Cœur de ville, ma mission sera de reconquérir et retrouver plus de mille logements en préservant la mixité sociale.

Il s'agit, sur les fondements de l'existant, de promouvoir un cœur de ville habité, pour le dynamiser.

Nous accompagnerons tous les propriétaires d'immeubles pour qu'ils entreprennent les rénovations et réhabilitations nécessaires et valorisent ainsi leur patrimoine bâti en mettant à disposition de nombreux logements au-dessus des commerces.

Avec vous, nous pouvons ramener des familles de tous les horizons au cœur de la cité et en préservant toutes les spécificités de l'architecture chartreuse.

Conseillers municipaux de la majorité



Patrick Audat
Profession :
Cadre retraité
du Groupe
Coopératif SCAEL



Jean-Michel Bazin
Profession :
Constructeur
de maisons
individuelles



Sophie Beurel
Profession :
Négociatrice
en immobilier



Geneviève Cressan
Retraitée



Céline Devender
Profession :
Juriste d'affaires



Emmanuelle Ferrand
Profession :
Directrice
de maison
d'accueil



Laurence Joly
Profession :
Pharmacienne



Isabelle Mesnard
Profession :
Présidente
de C'Chartres
Tourisme



Lucie M'Faddel
Profession :
Cadre territorial



Martine Mokhtar
Commerçante
retraitée

Conseillers municipaux de la liste « Chartres Écologie »



Agnès Ventura
Profession :
Directrice
générale
des services
d'une commune



Chantal Vinet
Professeur
de Lettres
à la retraite.



Quentin Guillemain
Profession :
Cadre contractuel
dans le secteur
universitaire.



Brigitte Cottereau
Profession :
Directrice
générale
des services
d'une commune



Jean-François Bridet
Profession :
Architecte,
gérant d'une
société
coopérative

**Conseillers municipaux de la liste
« Avec vous osons Chartres autrement »**



Gaël Garreau
Profession :
Attaché
parlementaire



Virginie Chauvel
Profession :
Commerçante.



Fabien Standaert
Profession :
Chargé
de mission
expertise
comptable

**Conseillers municipaux de la liste
« Chartres à gauche »**



Jacqueline Marre
Professeur
à la retraite



Boris Provost
Profession :
Cadre technique

La Ville, cette administration proche de vous

L'équipe municipale est désormais en place. Adjointes et conseillers délégués donneront la juste impulsion pour mettre en œuvre le programme municipal, selon les compétences de la collectivité. Coup de projecteur sur ces dernières...



À Chartres, la Ville a fait le choix de maîtriser l'aménagement du territoire en se dotant de ses propres services archéologiques. Bienfait croisé : l'Archéologie permet de maîtriser les opérations de fouilles et de protection du patrimoine ancien, mais aussi d'en faire profiter les publics grâce à des ateliers ludiques et éducatifs.

Avec la décentralisation instaurée par la Constitution, l'organisation et la vie du territoire national sont organisées à travers différents échelons administratifs : l'État, les Conseils régionaux, Conseils départementaux, établissements intercommunaux et communes.

La vocation générale des communes est instituée par la loi du 5 avril 1884 : « *Le Conseil*

municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Ainsi, la collectivité est chargée de compétences liées à la fonction du maire en tant que représentant de l'État dans la commune, ou établies pour accompagner le quotidien des citoyens dans les domaines de l'action sociale, de l'enseignement, de l'entretien de la voirie et du patrimoine communal, de l'aménagement et de l'urbanisme, du logement (police

de la salubrité et la sécurité des immeubles), et de l'animation du territoire.

Toutes ces compétences sont remarquables par la notion de proximité qu'elles incarnent. La municipalité choisit de les mettre en œuvre directement en régie, ou par l'intermédiaire d'organisme tiers, par délégations ou concessions de services.



La Ville a à sa charge l'entretien du cadre de vie : patrimoine bâti et environnement naturel.

Les compétences liées à la représentation de l'État

Le maire incarnant pour la ville la fonction de représentant de l'État, quatre compétences communales en découlent : l'état civil (enregistrement des actes qui concernent les naissances, les mariages et les décès, jadis dévolu à l'Église), l'organisation des élections dans la ville, et la protection de l'ordre public (circulation et stationnement, tranquillité, prévention de la délinquance).

Aux services de l'état civil se sont ajoutées de nombreuses démarches administratives dont la Ville est relai auprès du citoyen. Parmi elles, l'établissement des pièces d'identité : les prises de contact et la réception des dossiers prises en charge par les services municipaux, tandis que leur édition est du ressort de l'État via ses préfectures.

Par ailleurs, premier maillon de



L'organisation du cadre scolaire est une prérogative importante des communes.

la protection de l'ordre public, la Ville veille à la tranquillité des citoyens et à leur sécurité. Pour que cette dernière soit plus efficace, la sécurité et la prévention de la délinquance peuvent se concevoir à l'échelle intercommunale pour passer l'obstacle des frontières communales. À Chartres, la sécurité s'établit ainsi en corrélation avec le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Chartres métropole. La tranquillité et la sécurité sont aussi assurées dans le cadre de la très étroite collaboration entre les services de la police municipale et de la police nationale.

L'action sociale

La commune et le Conseil départemental se partagent au niveau local la compétence de l'action sociale. Via le centre communal d'action sociale (CCAS), la commune analyse et répond aux besoins sociaux de la population et intervient dans

les demandes d'aide sociale. Il s'agit notamment d'apporter des soutiens (financiers ou matériels) aux plus démunis, et d'accompagner les plus âgés dans leur quotidien (aide pour le logement, la santé, le lien social...).

Les affaires scolaires et la petite enfance

Depuis la loi Jules Ferry de 1881, l'école primaire est communale. La mairie a donc à sa charge les écoles primaires et maternelles publiques. Elle n'intervient toutefois dans ce domaine qu'en tant qu'« hôtelier » : elle est propriétaire des bâtiments, en assure la construction, l'entretien, l'équipement, le fonctionnement... et organise le périscolaire à l'école. Le volet pédagogique est quant à lui du ressort de l'Éducation nationale. Les autres degrés de l'enseignement (collèges, lycées, universités) sont administrés par les départements ou les régions.



Subventionner le monde associatif (ici le C'CBF), c'est permettre à ceux qui le côtoient de trouver des périmètres de loisirs ou de sports. C'est aussi permettre de révéler des vocations.



En matière d'aménagement urbain, on ne présente plus le Pôle Gare... représentatif de la mise en œuvre d'une volonté d'améliorer le cadre urbain.

L'entretien de la voirie et du patrimoine communaux

Comme tout propriétaire, la commune assure la gestion de son patrimoine, qu'il s'agisse de patrimoine bâti, de patrimoine paysager ou du domaine public. Pour ce qui est du bâti, elle décide à travers son Conseil municipal d'en vendre ou d'en acquérir, qu'il s'agisse de patrimoine ancien, de bâtiments administratifs ou d'équipements de loisirs, culturels ou sportifs. Selon les ambitions qui leur sont données, de grands équipements peuvent être construits non plus par la Commune, mais par un échelon territorial supérieur. Ils sont dans ce cas dimensionnés pour les besoins des habitants du bas-

sin de vie. C'est le cas notamment de l'Odyssée, équipement de Chartres métropole.

Outre le bâti, la commune a à sa charge l'entretien du domaine public : voirie et places. Elle les aménage et assure tous les travaux indispensables à la sécurité du public. Plus largement que les interventions sur le domaine public, la commune conçoit aussi son urbanisme, c'est-à-dire l'aménagement de l'ensemble de son territoire. Son plan local d'urbanisme (PLU) établit les règles selon lesquelles les différents périmètres urbains doivent être aménagés et/ou construits, selon les composantes patrimoniales ou naturelles à prendre en compte, ou leurs finalités : zones résidentielles, d'activités, etc.

Ce document, comme le veut la loi, doit être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale de Chartres métropole, sorte de schéma directeur du développement de notre espace communautaire. En vertu de cette logique, le maire délivre les permis de construire et autres autorisations du droit des sols au nom de la commune. À Chartres, la grande présence du patrimoine historique classé ou protégé nécessite souvent l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, qui veille à ce que le patrimoine ne soit pas altéré par des travaux.

En lien avec les besoins de la population et l'évolution du territoire communal, la Ville s'est également, au fil du temps,



Chartres en lumières est une spécificité chartraine : il met en valeur le patrimoine, et confère à la ville une indéniable attractivité.



La qualité du cadre de vie passe aussi indéniablement par la propreté et la salubrité de la ville.

dotée d'un parc de logements social, rattaché à l'agglomération depuis 2017. L'établissement public Chartres métropole habitat œuvre ainsi à la construction et la gestion du logement social mais également à l'accession sociale à la propriété.

L'animation du territoire

Le bâti ne suffit pas à rendre une ville plaisante et attractive. Sans vie événementielle ni culturelle, elle sonne creux.

La municipalité a toute latitude pour créer des programmations, des rendez-vous et événements qui la rendront vivante à ses habitants, séduisante pour ses voisins... voire en faire une destination touristique. En la matière, le calendrier chartrain se construit selon un triptyque culture – sports – animations, sous-tendu par la saison de Chartres en lumières.

Toute la programmation n'est cependant pas municipale : le monde associatif y compte

pour beaucoup, qu'il s'agisse de présences ponctuelles (vide-greniers par exemple), continues (en animation de lieux, comme le musée de l'École ou le pavillon d'Horticulture), ou de rendez-vous majeurs (ChartreEstivales, Chartres 1254)... Par l'attribution de subvention ou des aides matérielles, la Ville apporte son soutien au monde associatif. Au final, ces aides sont donc aussi une forme d'investissement pour le cadre de vie... et profite directement aux habitants.

Jean-Pierre Gorges : « Une grande fête des voisins »

Pour contrer l'inertie générée par l'épidémie de coronavirus, Jean-Pierre Gorges incite les Chartrains à se « réapproprier la ville », livrée aux terrasses, et à découvrir ou redécouvrir patrimoine historique et espaces verts.

« On ne pouvait pas pas maintenir les grands rassemblements de la période estivale qui attirent beaucoup de monde, pour ne pas risquer une deuxième vague de la pandémie. D'un autre côté, la vie doit continuer et l'économie redémarrer, afin qu'aux victimes de la pandémie ne vienne pas s'ajouter une hécatombe de faillites. Il fallait donc créer une dynamique pour contrer l'inertie due à la Covid.

Bienvenue chez vous

« On a la chance d'avoir une ville merveilleuse, une ville avec une importante histoire de plus de 2000 ans, où l'on a même trouvé des traces du néolithique et du paléolithique, une ville avec un hypercentre de 62 hectares autrefois fortifiés. Il n'y en a pas deux comme ça dans un rayon de 100 kilomètres autour de Paris. Cette ville, qui a gardé une structure médiévale et qu'on continue de transformer, peut être un endroit magnifique durant cette période.

L'idée n'est pas d'inviter des gens qui habitent loin à venir

nous voir mais de dire aux Chartrains au sens large, ceux de la ville, de la zone urbaine et de l'agglomération : « Bienvenue chez vous ». La Ville et l'office du tourisme ont ainsi organisé un certain nombre de visites pour que les gens se réapproprient leur patrimoine. Un patrimoine assez dense et concentré sur une surface réduite que beaucoup de gens ne connaissent pas bien. On rouvre la médiathèque, on rouvre le musée... pour que la vie continue ! J'invite les gens à bien visiter la ville. »

Balades vertes

« Il y a de formidables balades vertes à faire à Chartres, certaines méconnues. Le Plan Vert s'étend de plus en plus. On va aujourd'hui de Saint-Prest jusqu'à Morancez et sans doute un jour ira-t-on de Maintenon à Saint-Georges. Il y a aujourd'hui 11 000 arbres dans la ville, soit 2500 de plus qu'à notre arrivée en 2001.

J'invite les habitants à aller voir le parc des Pâtières, dans le quartier du Grand-Faubourg, ou le parc Jacques-Grand en cours d'achèvement à La Madeleine. Ils constateront que



les 11 000 arbres remplissent bien la ville.

Quand on regarde l'axe Saint-Michel-Châtelet, on se dit aujourd'hui qu'il y en a même parfois trop. Regardez la médiathèque, elle est maintenant en partie cachée par les arbres. Et il faudrait peut-être aussi en couper quelques-uns dans le parc de 5 ha des Petits-Clos pour ne pas se retrouver avec une forêt dans la ville. Je suis sûr aussi qu'à Chartres il y a des gens qui ne connaissent pas ce quartier des Clos. Il faut aller voir comment ça se reconstruit, comment le chantier de la gare avance.. »



Terrasses pour tous

« On a fait énormément de choses pour le commerce de centre-ville et on va pouvoir capitaliser sur tout cela parce que l'espace permet de le faire. On voudrait que ce soit la fête et que le commerce continue de tourner. Les gens doivent défendre leur territoire comme ils défendent leurs produits locaux.

Le problème avec cette pandémie, c'est que les gens hésitent encore à pénétrer dans les commerces. Les magasins peuvent s'organiser pour faire rentrer les clients les uns derrière les autres mais quand on va dans un bar on recherche de la convivialité. L'idée c'est de transformer l'hypercentre en grande « fête des voisins », afin que tous les habitants de la ville et de l'Agglo viennent s'y balader et se rencontrer en respectant les règles sanitaires. Pour faciliter tout cela et faire venir le plus de monde possible, on a donné la possi-

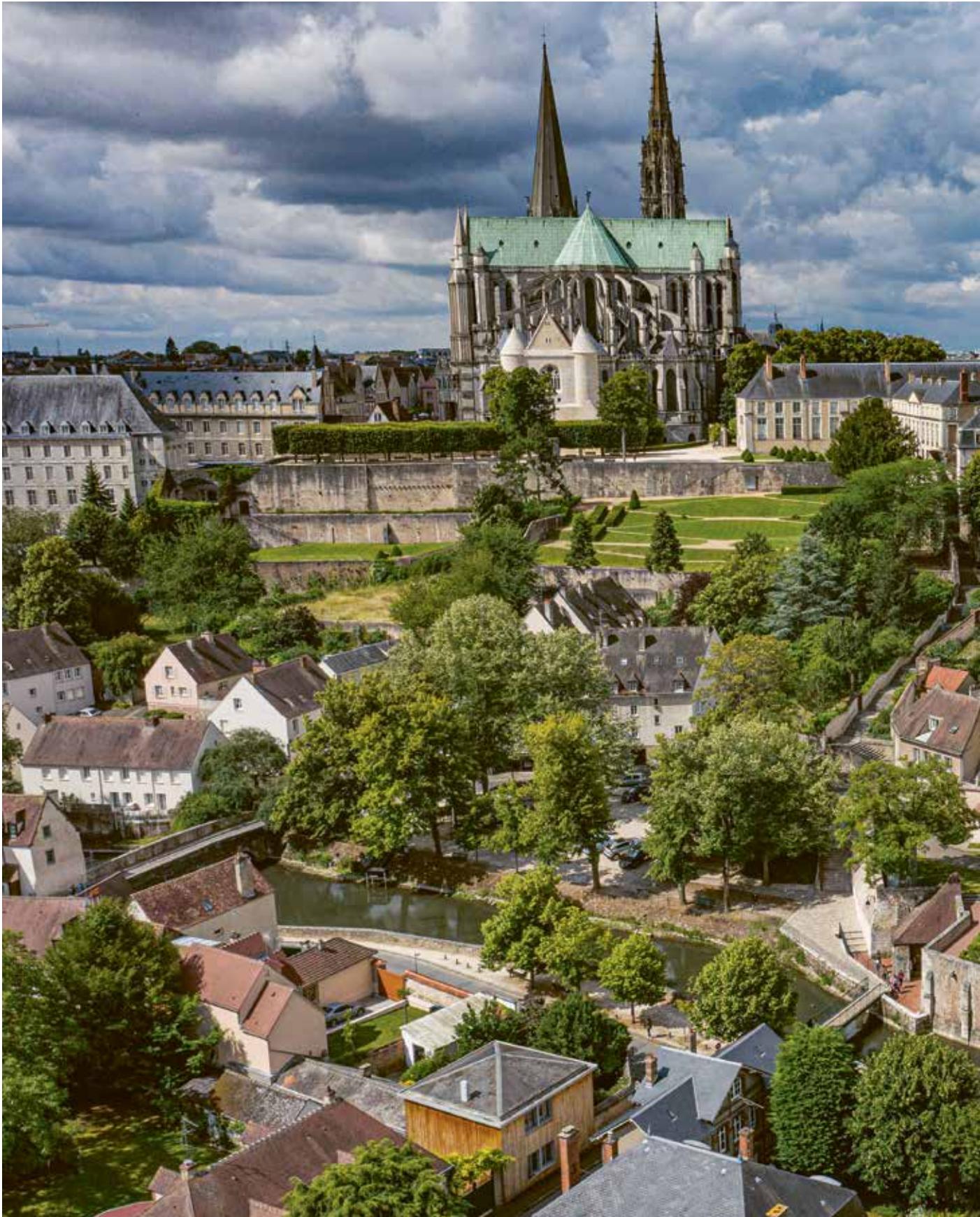
bilité aux 208 commerces de bouche d'agrandir leurs terrasses ou d'en créer pour ceux qui n'en ont pas. Cela sans limiter la capacité. A chaque fois qu'on pourra mettre des chaises et des tables en respectant les règles sanitaires et sécuritaires, on autorisera bars et restaurants à le faire, même en empiétant sur la voie publique. Ce n'est pas grand-chose de déplacer des chaises ou des tables en cas d'intervention d'un camion de pompiers. C'est ce qui se passe à chaque grand événement, notamment pendant la Fête de la lumière ou pendant la Fête de la musique. Les réflexes, les gens les ont. Il ne faut pas se rajouter des contraintes ! De plus, on ne fera pas payer aux commerçants le surcoût des espaces supplémentaires mis à leur disposition. »

Ville piétonne

« En contrepartie, on va limiter drastiquement la circulation des voitures dans l'hypercentre,

à part pour ceux qui ont besoin de rentrer chez eux. C'est Daniel Guéret, le nouvel adjoint en charge du commerce, qui veillera à la mise en oeuvre de tout ça. On devra trouver des solutions et faire preuve de flexibilité. Ce sera l'occasion de tester cette ville complètement piétonne. En étendant notamment la zone piétonne aux rues Chantault et Muret, derrière la cathédrale. On va s'apercevoir que tous les investissements faits depuis vingt ans dans cette ville sont complètement d'actualité. On a une longueur d'avance ! Comme en plus les gens vont avoir du mal à quitter leur région, beaucoup auront peur, il va y avoir une population beaucoup plus importante pendant l'été.

Même si je suis bien conscient qu'en rendant la ville attractive pour ses habitants, elle va l'être aussi pour les touristes. On est les premiers à faire ça parce qu'à Chartres, c'est facile à faire. »



BALADES DANS LA VILLE

En marge de l'incontournable cathédrale Notre-Dame, Chartres a bien d'autres richesses à offrir aux visiteurs, à commencer par un bon nombre de monuments historiques qui méritent amplement le détour.



Le cloître Notre-Dame

Les maisons canoniales

Plusieurs bâtiments appartenant au chapitre chartrain furent construits autour de la cathédrale, alors protégée par un mur élevé en 1327 percé de neuf portes. La plus ancienne de ces maisons canoniales, située au 7 rue du Cloître-Notre-Dame, date du XIII^e siècle. On peut admirer sur sa façade six tympans sculptés surmontant les fenêtres du premier étage. La maison fut louée au XVI^e siècle au roi Henri III, qui séjourna souvent à Chartres et s'y réfugia lors de la révolte des Parisiens, dite journée des Barrières, en 1588. Les autres se trouvent aux numéros 2, 4, 6 et 24, côté portail nord.

Le palais épiscopal

Au fond du Cloître Notre-Dame, derrière la cathédrale,

se dresse le palais épiscopal, qui abrite aujourd'hui le musée des Beaux-Arts. Sa construction débuta au XII^e siècle. Il fit par la suite l'objet de multiples retouches, ses derniers aménagements remontant au XVIII^e siècle avec les ajouts sur l'arrière de l'aile perpendiculaire au bâtiment principal, du pavillon central, de la chapelle et de la grille d'entrée en fer forgé de style Louis XV. Ce lieu emblématique hébergea des personnages célèbres de l'histoire de France, dont Henri IV, lors de son sacre en 1594, et Napoléon en 1811.

Les portes du cloître

Après avoir admiré la richesse infinie des statues de Notre-Dame en arpentant l'esplanade de la cathédrale, tentez de vous représenter les dimensions du **Cloître Notre-**

Dame médiéval. Comment ? En recherchant l'emplacement (matérialisé au sol) des neuf solides portes qui bouclèrent chaque soir le dit-cloître du milieu du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

- La **porte de l'Hôtel-Dieu**, qui faisait face à l'hospice et menait au cimetière situé en dehors des murs du cloître.

- La petite **porte des Trois Degrés** ou de « L'Étroit-Degré ».

- La **porte du Cadran**, détruite en 1732 pour ouvrir le passage au carrosse de la reine de France Marie Leczinska, épouse de Louis XV, à qui l'étiquette royale interdisait de mettre pied à terre avant d'être arrivée à bon port. Des gonds ont été posés pour matérialiser son emplacement.

- La **porte de l'Officialité**, qui débouchait sur les anciens bâtiments de l'administration épiscopale et des lices, où se



Une maison canoniale



La porte de l'Officialité

trouvait entre autres l'échafaud.

- La **porte au Vidame**, située au niveau du rez-de-chaussée des archives diocésaines et qui conduisait à la terrasse inférieure de l'évêché.

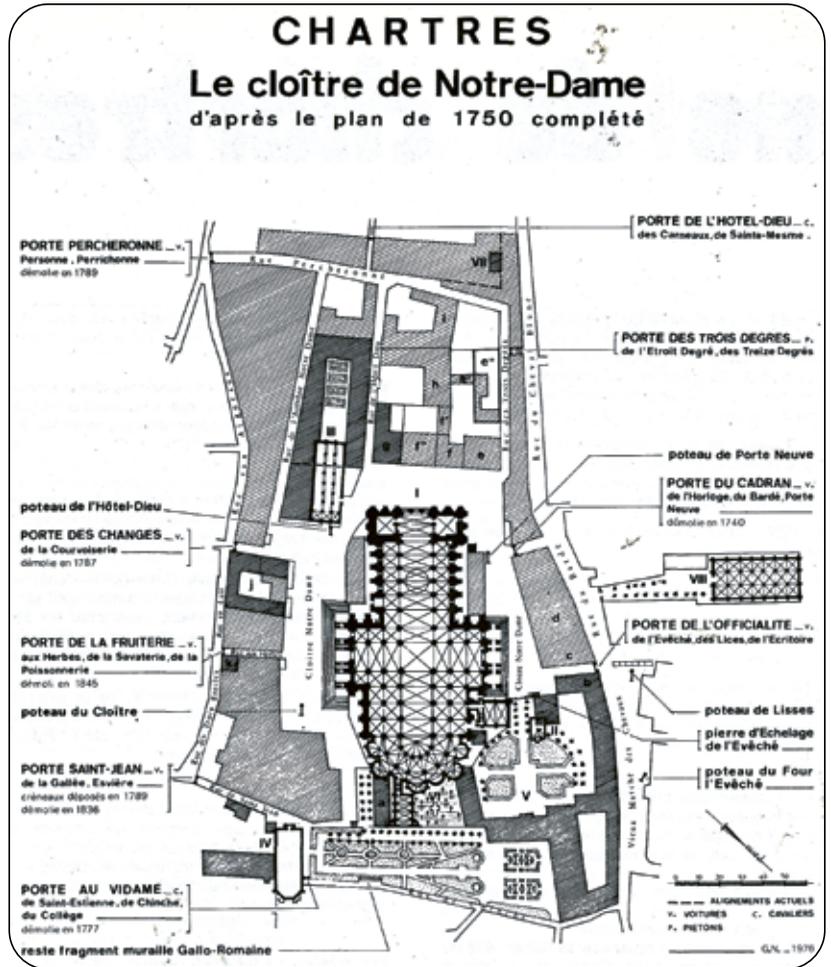
- La **porte Saint-Jean**, située de l'autre côté de la maison diocésaine, au débouché de la rue au Lait. Elle dut son nom aux religieux de Saint Jean-en-Val-lée, réfugiés près de là après le pillage de leur abbaye, bâtie à l'emplacement du Clos Pichot.

- La **porte de la Fruiterie**, près de la rue au Lait, qui donne accès à la rue aux Herbes où l'on vendait fruits, légumes et épices.

- La **porte des Changes**, qui débouchait sur le quartier des changeurs au Moyen Âge.

- La **porte Percheronne**, qui possédait une niche dans laquelle se trouvait une Vierge.

La plupart de ces portes ont été détruites entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle.



L'entrée du musée

Au-delà du cloître Notre-Dame



La majestueuse salle d'exposition du Cellier de Loëns

Le Cellier de Loëns

Majestueuse salle souterraine aux voûtes ogivales qui remonte au règne de Philippe Auguste, vers 1200, le Cellier de Loëns, accueille aujourd'hui les expositions du Centre international du vitrail (CIV), qui a pour vocation de promouvoir le vitrail contemporain. (3, rue du Cardinal Pie)

Le cloître des Cordeliers

Du couvent des Cordeliers, détruit lors du siège de la ville en 1568, il nous reste ce remarquable cloître à colonnes toscanes, reconstruit deux ans plus tard. L'ensemble abrite aujourd'hui le conservatoire de musique et de danse de Chartres. (2, rue Saint-Michel)

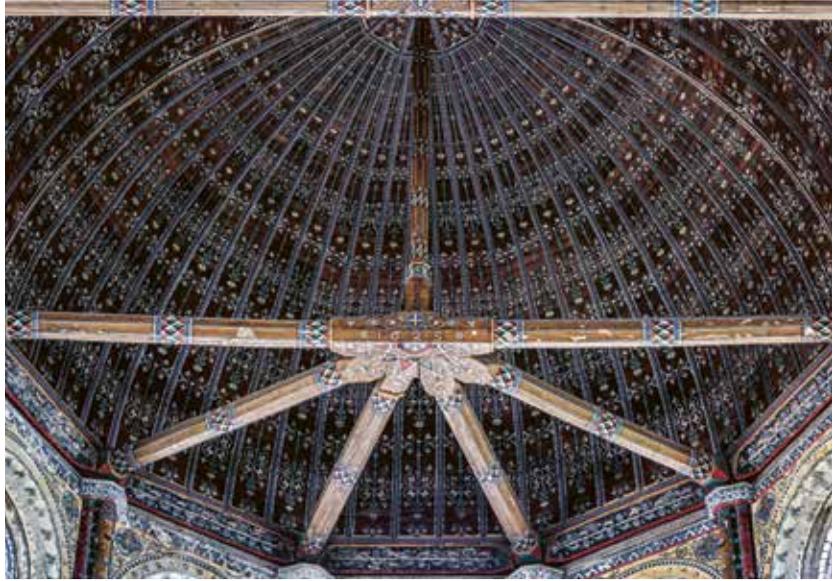


Le cloître des Cordeliers

L'église Saint-Aignan

A proximité du cloître des Cordeliers, au bout de la rue des Grenêts et ses hôtels particuliers du XVI^e siècle, l'église Saint-Aignan se distingue en premier lieu par la richesse de ses polychromies sur les poutres, la charpente en forme de carène de bateau renversé et les murs de la nef, qui marient influences byzantine et médiévale. Des peintures qui prennent toute leur lumière en début d'après-midi quand le soleil est au zénith.

L'église Saint-Aignan vaut aussi par la richesse de ses lumineuses verrières du XVI^e siècle, même si de nombreux vitraux ont été cassés et dispersés à la Révolution. Dans le déambulatoire, derrière le chœur, on peut en admirer d'autres magnifiques du XIX^e siècle, œuvres du maître verrier chartrain Nicolas Lorin. (Place Saint-Aignan)



La voûte peinte de l'église Saint-Aignan

domaines et revenus du duché de Chartres. Il fut vendu en 1625 aux Ursulines de Saumur, qui le consacrèrent à l'éducation de jeunes filles pauvres jusqu'en 1759, puis occupé par les Filles de la Providence, qui recueillaient des orphelines, y faisaient l'école et prenaient en charge des enfants sourdes et muettes. La ville acquit l'hôtel Montescot en 1824 et deux ailes furent ajoutées en 1871. (Rue de la Mairie)

La nuit du 26 mai 1944, le bâtiment fut par erreur pris pour

cible par des bombardiers américains, qui ravagèrent le quartier de la Mairie. Les bombes et le feu détruisirent presque entièrement l'aile de la Justice de paix et celle de la bibliothèque, avec les trésors de manuscrits, de gravures et de livres qu'elle renfermait. Quand vint l'heure de la reconstruction, les élus prirent la décision, en accord avec l'architecte départemental Jean Maunoury, de restaurer le lieu tel qu'il était en 1614.

L'Hôtel Montescot

L'actuel hôtel de Montescot fut construit dans les années 1610 sur les ruines de celui qu'édifia en 1546 Jean de Montescot, seigneur de Mainvilliers-la-Garenne, administrateur des



L'hôtel Montescot



L'hôtel Montescot ravagé en 1944



CHARTRES, — L'Hôtel-Dieu

Collections ND P

Le théâtre municipal

Chargé, au milieu du XIX^e siècle, de bâtir un nouveau théâtre (l'ancien se tenait dans l'enceinte de l'église Sainte-Foy, transformée en salle de spectacles), l'architecte de la ville Alfred Piébourg reçut notamment pour mission de « construire un édifice présentant les garanties désirables de solidité et de précautions contre l'incendie, de lui donner l'aspect monumental qu'exige la situation des lieux, en évitant tout luxe inutile ; de disposer d'une salle élégante et commode pouvant contenir 700 à 800 spectateurs ». Au site initial de la place Châtelet, la municipalité préféra au dernier moment le boulevard Saint-Michel, futur boulevard Chasles, pour accueillir ce coquet théâtre à l'italienne. (Boulevard Chasles)

L'Hôtel-Dieu

Le premier Hôtel Dieu français, répondant à l'obligation faite au Clergé d'offrir hospitalité, charité et assistance aux plus démunis, fut fondé à Paris au



L'hôtel des postes, magnifiquement reconverti en médiathèque par l'architecte Paul Chemetov

milieu du VII^e siècle. À Chartres, c'est la comtesse Berthe, soeur de Thibault III, comte de Blois et de Chartres, qui fit construire au XI^e siècle le premier Hôtel Dieu de la ville dans l'enceinte du cloître Notre-Dame. L'actuel date du milieu du XIX^e siècle. Né à Chartres en 1850, le docteur Gabriel Maunoury, qui a laissé son nom à la rue par laquelle on y accède, y prit la charge de chirurgien en 1878. (34, rue du Docteur-Maunoury)

L'Hôtel des Postes

Commencée en 1923, la construction de l'hôtel des Postes s'acheva en 1928. Né à Lucé en 1878, son architecte, Raoul Brandon, était alors à la tête d'un florissant cabinet parisien.

Il puisa son inspiration dans le Moyen Âge et particulièrement le gothique flamboyant du clocher neuf de la cathédrale, un beffroi et des toitures morcelées venant ajouter à la singularité de l'ensemble. Brandon se fit aussi imagier en ornant l'édifice d'une série de mosaïques qui relatent le voyage d'une lettre transportée par voie de terre, de chemin de fer, de mer et d'air avant d'être remise par le facteur à une paysanne beauceronne curieusement intemporelle avec sa coiffe médiévale.

Le bâtiment ne fut toutefois pas du goût de tous les Chartains. Certains jugèrent son architecture trop prétentieuse et des surnoms désobligeants fleurirent, tels « Notre-Dames-des-Postes » ou « Basilique Saint-Brandon ». (1, boulevard Maurice-Viollette)



La porte du Tripot



La maison du médecin Huvé

Et aussi...

- **La maison Henri IV**, au 5, rue Chantault, abrita à trois ou quatre reprises, entre 1593 et 1594, les ébats du roi Henri IV et de sa favorite, la jeune Gabrielle d'Estree, qui avait fini par lui céder après des mois de résistance. Arrêtez-vous devant le 29 de cette même rue Chantault pour découvrir les tympanes sculptés d'ornements fantastiques du XV^e ou XVI^e siècle connus sous le nom de « grotesques ».

- Commerce historique de la ville de Chartres, **la Boucherie Pinson** (4, rue du Soleil d'Or) fut construite en 1892 et reprise le 1^{er} janvier 1958 par Roland Pinson, qui y exercera pendant cinquante-cinq ans. Avec sa devanture rouge, sa balance à poids, son billot en charme raboté par le temps, sa chambre froide de 1934 aux portes en acajou et son panneau de tarifs, elle est restée intacte depuis le départ à la retraite de son propriétaire,

le 14 septembre 2013, à l'âge de 83 ans.

- **La porte du restaurant Le Tripot**, une porte du XIV^e siècle, surmontée d'une inscription latine signifiant « *Hors d'ici les querelleurs* », qui marquait selon toute vraisemblance à l'époque l'entrée d'un jeu de paume, l'ancêtre du tennis. Les tripots désignaient à l'origine les établissements où l'on pratiquait ce sport, théâtres de jeux d'argent pour ceux qui venaient parier sur les parties. (11, place Jean-Moulin)

- Au 10 de la rue Noël-Ballay, ne manquez pas de lever le nez pour détailler l'étroite et magnifique façade renaissance de **la maison du médecin Huvé**, construite par ce dernier « *pour l'embellissement de la ville et pour la postérité* », comme l'indique un cartouche en latin. Vous pouvez même la visiter en pénétrant simplement dans la librairie L'Esperluète. (10, rue Noël-Ballay)



Les maisons du Saumon et de la Truie



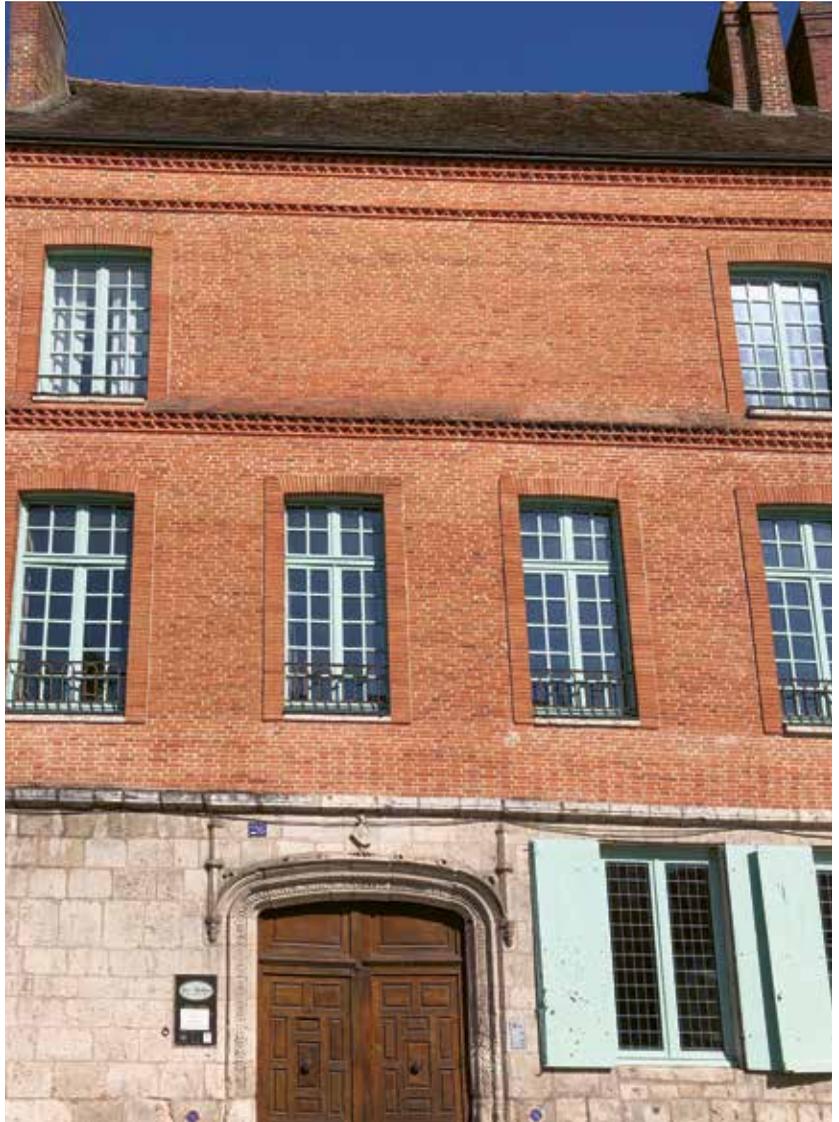
La maison de la Voûte

- Place de la Poissonnerie, vous admirerez le très bel ensemble architectural de la fin du XV^e siècle que forment les **maisons à colombages du Saumon et de la Truie**, siège aujourd'hui de l'Office du tourisme. (Place de la Poissonnerie)

- Avec sa façade surmontée de deux hauts pignons jumelés, sa salle inférieure voûtée et son important pilier central rond, la **maison dite de la Voûte**, occupée aujourd'hui par une boutique de vêtements, est un intéressant vestige de l'architecture domestique des XIII^e et XIV^e siècles. (19, place du Cygne)

- **Le moulin Saint-Père**, construit au XVI^e siècle, le moulin à aubes et ses dépendances, en partie montées sur pilotis, sont accolés au pont Saint-Père. Il fut la propriété de l'abbaye de Saint-Père de 1459 à 1791. (2, impasse des Herses)

- Rue du Cardinal-Pie, tout près de la cathédrale, se tient le bâtiment de l'ancien **séminaire Saint-Charles**, construit au XVIII^e siècle, qui abrita long-



L'hôtel de Champrond

temps les archives départementales. (11, rue du Cardinal-Pie)

- **L'Hôtel de Champrond.** Récemment restauré, cet hôtel particulier de la fin du XV^e, début du XVI^e, fut bâti par un certain Jean de Champrond, magistrat parisien qui disposait de plusieurs seigneuries à travers la Beauce et fut surnommé l'Harpagon de Chartres. Avare notoire, ce riche bourgeois préféra en effet des briques rouges aux pierres blanches, plus coûteuses. Il avait aussi

la réputation de ne pas payer ses laquais. Pingre jusqu'à son dernier souffle, Champrond trouva, agonisant, la force d'aller éteindre une chandelle, par souci d'économie.

Il aurait même confié à son épouse : *«Madame, je m'aperçois que mon médecin fait durer mon mal autant qu'il peut. Cela finira par me ruiner. Congédiez-le au plus vite et laissez la nature me guérir gratis»*. L'endroit abrite aujourd'hui un restaurant-salon de thé baptisé... Le Molière. Joli clin d'oeil ! (26, place Jean Moulin)

Des fresques dans la ville

Mur de stars

Prenez le temps de détailler la magnifique fresque murale qui orne le pignon du cinéma Les Enfants du Paradis pour reconnaître les trente acteurs et actrices français, installés dans le décor du Théâtre des Funambules utilisé en 1945 par le réalisateur Marcel Carné dans son film *Les Enfants du Paradis*, chef-d'œuvre du cinéma français.

Au « paradis », surnom donné au dernier étage du théâtre réservé au public le plus populaire, on reconnaît, de gauche à droite, Fabrice Luchini, Kad Merad, Gérard Lanvin, Jean Gabin, Audrey Tautou, Fanny Ardant, Bourvil, Jean Dujardin, Marion Cotillard, Isabelle Huppert, Alain Delon, Vincent Lindon, Yves Montand, Louis de Funès, Gérard Depardieu, Nathalie Baye, Jean-Paul Belmondo, Michel Serrault, Mathilde Seigner... et sur la balançoire, Jean-Louis Barrault, inoubliable mime Deburau des *Enfants du Paradis*.

Au balcon inférieur trônent, de gauche à droite, Juliette Binoche, Romy Schneider, Danny Boon, Sophie Marceau, Daniel Auteuil, Omar Sy, Catherine Deneuve, Karine Viard, Lino Ventura et Catherine Frot.

Et au milieu de cette galerie de stars, un anonyme, le regretté Albert Blanchard, natif de Chartres, acteur, ami des acteurs et grand passionné de cinéma, qui ne vit malheureusement jamais la fresque achevée.



Photo Patrick Desbois



« Chartres en scène »

À l'angle de la rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny et de la rue de la Volaille s'élève la fresque *Chartres en scène*, dédiée au général Marceau, né à quelques dizaines de mètres de là, dans la rue qui porte son nom. Un « mural » de 170 m², qui rend hommage au héros de l'armée révolutionnaire à travers le tournage d'un film qui lui est consacré.

Pour la petite histoire, Gilbert Coudène, l'un des co-créateurs de la coopérative lyonnaise CitéCréation, eut la surprise de découvrir que, pour son anniversaire, son équipe l'avait intégré à l'œuvre dans la peau du metteur en scène assis en bas à gauche.

Cette fresque murale en a remplacé une autre, représentant un côté de la rue de la Volaille, car celle-ci avait mal vieilli et qu'un problème d'infiltration d'eau rendait la rénovation du mur indispensable.



Jean Moulin

C'est dans le cadre du Boulevard du Graf 2019 que le street-artist anglo-australien Jimmy C. réalisa sur le pignon d'une maison de la place de l'Étroit-Degré ce portrait géant de Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir de janvier 1939 à novembre 1940 avant de devenir un héros martyr de la Résistance. On doit aussi à Jimmy C. le portrait de David Bowie qui orne une rue du quartier de Brixton à Londres, devenu lieu de recueillement depuis la mort du chanteur.

Statues contemporaines et monuments



La statue de Saint Fulbert

Installée sur l'esplanade de la cathédrale en 1997 en hommage à l'évêque Fulbert, qui fonda à Chartres une école où l'on étudiait les arts libéraux et dont la notoriété s'étendit plus tard bien au-delà des frontières du royaume de France. Après l'incendie de la cathédrale, provoqué par la foudre, en septembre 1020, Fulbert se démena par ailleurs pour financer la construction d'une nouvelle basilique de style roman. Il était aussi musicien, savant et hagiographe.



Les « Statues assises »

Posées place Châtelet depuis 2009, ces sculptures en bronze de deux êtres assis sur un banc qui s'observent tout en cherchant le contact sont l'œuvre de l'artiste allemande Hanneke Beaumont.

Les « Croisés »

Plantés depuis 1992 à l'intersection des rues Marceau, du Bois-Merrain et de la Tonnelierie, les trois « Croisés » de Rachid Khimoune, parfois rebaptisées Les Samouraïs,



sont constitués de matériaux issus de la rue, tels des grilles et des plaques d'égouts ouvragées, moulés dans une fonderie et assemblés à l'ancienne à l'aide de clous en bronze.

« David et Goliath »

Cette oeuvre puissante de Christophe Charbonnel est la dernière acquisition en date de la Ville. L'artiste s'est inspiré d'un épisode de la Bible pour modeler son David tenant tête à un colossal Goliath de 2m90. Face-à-face qui a pour théâtre la place des Halles.

Le monument à Noël Ballay

En haut du boulevard de la Courtille, devant le lycée Marceau, où Noël Ballay (1847-1902) fit ses études, se dresse un monument qui honore cet ancien gouverneur général de l'Afrique-Occidentale française.



Le monument à Pasteur

Le monument à Pasteur, érigé face à la préfecture d'Eure-et-Loir, célèbre les recherches que celui-ci mena avec son équipe pour sauver les troupeaux de moutons français, décimés par la maladie du charbon à la fin du XIX^e siècle.

La scène, sculptée sur du bronze par Paul Richer, médecin lui-même, montre le docteur Émile Roux qui se prépare à inoculer le sang d'un mouton mort charbonneux à un mouton

vacciné. Le docteur Chamberland, un autre collaborateur de Pasteur, pratique l'autopsie de l'animal. Assistent également à l'opération les vétérinaires Jules Vinsot et Daniel Boutet, le docteur Alphonse Maunoury et son frère, Jules, avec son berger, Séverin Jacquet. Pasteur, lui, est représenté sur un buste en pierre blanche, en haut du monument. Inauguré le 7 juin 1903, place Saint-Michel, devenue place Pasteur, il fut déplacé dans les années 1950.



Toujours debouts

Des vestiges des remparts du Moyen Âge sont encore visibles en plusieurs endroits de la ville.

Peu de cités de l'intérieur de la France ont eu un passé aussi mouvementé que la ville de Chartres. Sa position géographique, sur la route de Paris, et son importance économique en tant que centre d'approvisionnement en céréales l'ont en effet exposée pendant plus de mille ans aux sièges de nombreuses armées en vadrouille. Autant dire que la construction de fortifications et l'entretien des murailles restèrent longtemps au premier rang des préoccupations des Chartrains.

Le plan ancien de la société archéologique d'Eure-et-Loir montre une cité entièrement ceinte de remparts, édifiés entre 1180 et 1200. Avant cette date, les limites de la ville se situaient dans un périmètre resserré autour de la cathédrale, l'enceinte primaire allant jusqu'à la place de l'Étape-au-Vin, la rue de la Porte-Cendreuse et la Porte Châtelet.

À partir de 1181, le comte de Chartres, Thibaud V, avec

l'aide de son royal neveu Philippe Auguste, et les évêques Pierre de Celle puis Renaud de Mousson financèrent la construction d'une nouvelle enceinte, percée de douze portes ou poternes : la porte Morard, la porte de Launay, la porte du Barbou, la porte Saint-Michel, la porte des Epars, la porte Châtelet, la porte Saint-Jean, la porte Drouaise, la porte Imboust, la porte aux Corneurs, la porte Guillaume et la porte Tireveau. En s'étendant, la cité inclut à l'intérieur de ses nouveaux remparts l'abbaye de Saint-Père en Vallée (autour de l'église Saint-Pierre) et un bras de l'Eure, qui constituait une réserve d'eau pour la ville, en cas d'incendie.

De beaux restes

Des douze portes, il ne reste plus aujourd'hui que les ruines de la porte Guillaume, presque totalement détruite par l'armée allemande en 1944. Mais d'autres vestiges des remparts médiévaux sont encore bien visibles. Les plus importants se trouvent le long des boulevards,

à partir de la place Morard. Dans le square Guy-Nicot, près du Pont-Neuf, se dresse la tour du Massacre, où l'on retrouva des boulets de pierre incrustés dans la muraille lors de sa restauration. Un pan de rempart surplombe aussi la cour de l'école de la Brèche, place Drouaise, et une autre portion coure le long de la butte des Charbonniers.

On peut aussi en voir des fragments au premier niveau du parking souterrain de la place des Epars, qui marque les fondations de l'ancienne porte des Epars, au fond de la terrasse arrière de la brasserie Le Marigny, place du Général de Gaulle, et dans la cour de l'ancienne agence de la Banque Populaire, dont l'une des entrées donnait rue Famin.

La tour fortifiée de la rue Jehan-Pocquet n'a, quant à elle, de médiévale que le style puisqu'elle fut érigée en 1887, en même temps que le lycée Marceau voisin. Elle servit de réservoir d'eau jusqu'en 1929.



Plan de Chartres en 1750, édité par la société archéologique d'Eure-et-Loir en 1860.



Photo Alexandra Rousseau

Le pan de rempart du square Guy-Nicot avec, au fond, la tour du Massacre.



La statue de Marceau pavoisée

Marceau dans la ville

Mieux qu'une histoire... une destinée

Marceau ! Ce nom, un jeune Chartrain le fit tellement connaître qu'il devint... un prénom ! Mais même à Chartres, qui connaît son histoire ? Pour l'habitant d'aujourd'hui, Marceau c'est d'abord un lycée reconnu, et une place aux terrasses joyeuses. Le curieux ira peut-être jusqu'à faire le tour de l'obélisque où il lira cette formule lapidaire :

« Soldat à seize ans, général à vingt-quatre, il mourut à vingt-sept ».

François-Séverin Marceau-Desgravières vaut mieux que cela. Vous trouverez son nom inscrit sur un pilier de l'Arc de Triomphe. Mais c'est vrai de tous les généraux de la Révolution et du 1^{er} Empire. Sur le même monument, un bas-relief représente les honneurs que ses adversaires autrichiens lui rendirent du côté d'Altenkirchen au lendemain de sa mort. C'est déjà plus rare. Une statue de lui illustre l'une des façades du Louvre. Mais parmi d'autres. Ses cendres reposent au Panthéon, aux Invalides et à Chartres. C'est unique !

Il faut revenir ici pour comprendre. Le Chemin de Mémoire de la Ville de Chartres nous y invite. Marceau naît le 1^{er} mars 1769 dans une maison de la rue du Chapelet. Encore aujourd'hui, la municipalité fleurit à cette date la simple plaque qui figure sur le mur du numéro 22 de la rue rebaptisée Marceau depuis 1801, sous le consulat de Bonaparte. En 1815, la Restauration monarchique rendit à la rue son nom original. Mais en 1830 l'avènement de Louis-Philippe (qui avait été général de la Révolution à Valmy) et la volonté de la



La plaque sur la maison natale de Marceau

municipalité chartraine d'alors restituèrent à Marceau le nom de sa rue natale comme à la place voisine, autrefois place du Marché-Neuf. L'obélisque date aussi de 1801, les quatre plaques de son socle énumèrent les grandes étapes de sa brève carrière militaire. Ils rappellent aussi que le maire et le préfet d'alors en furent à l'initiative : le Directoire avait rendu hommage à Marceau lors de sa mort au combat en Allemagne, et le nouveau pouvoir de Bonaparte, Premier Consul, entendait consolider et surtout stabiliser les acquis de la Révolution.

Carrière militaire

Déjà, tous les traits qui composent la figure consensuelle de Marceau sont là : soldat par vocation dans l'armée de l'Ancien Régime, mais barré dans son ascension par la « réaction nobiliaire » des dernières années du règne de Louis XVI, qui réservait l'épaulette aux jeunes gens nés nobles ; il est donc acquis aux idées de la Révolution, l'un des premiers engagés du 1^{er} bataillon des Volontaires d'Eure-et-Loir ; il traverse les Guerres de Vendée sans avilir son honneur dans les horreurs de cette guerre civile ; dans l'armée de Sambre



La statue du général Marceau exhibée dans la ville en 2006 avant sa réinstallation sur la place des Épars réaménagée.

et Meuse il prend Coblençe, où s'étaient regroupées les troupes de l'émigration royale ; gouverne Mayence dont les habitants le remercient de les avoir préservés du pillage ; et il mérite les honneurs funèbres de ses adversaires autrichiens après sa mort au combat, le 21 septembre 1796, lorsqu'il couvrait en personne la retraite de l'Armée française. Le général est mort. La vie du héros commence.

Place au héros

Dans une salle, provisoirement fermée au public, le musée de Chartres garde notamment le portrait de son père, magistrat modeste qui prévoyait pour son fils une carrière dans

les métiers du Droit. Marceau n'aimait pas sa famille. À l'exception de sa sœur aînée Emira. Celle-ci épousa Antoine Sergent, plus tard Sergent-Marceau, graveur de talent et peintre, mais surtout député à la Convention. Le couple protégea le jeune officier des luttes de clans de la Terreur révolutionnaire, qui coupait facilement la tête de ses généraux. Le portrait d'Emira, signé par son mari, vaut bien mieux que celui d'Agathe de Châteaugiron, jeune aristocrate bretonne qu'il devait épouser quand la mort le frappa.

À côté du sabre du général du Directoire, s'alignent toute une série d'objets d'art populaire et même publicitaires. Le héros

préromantique change de statut, devient progressivement figure de la mythologie républicaine telle qu'elle se développe à la fin du XIX^e siècle et jusqu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale : songez qu'un escorte allemand remis à la nouvelle Marine française de la Libération, portera le nom de Marceau qui n'a probablement jamais pris la mer...

Histoire d'une statue

Il est temps de partir place des Épars. En 1845, un comité chartrain lance une souscription pour l'érection d'une statue de Marceau. L'obélisque ne suffit plus. L'affaire prend une envergure nationale. Évidemment, on veut l'installer

place Marceau, mais la population tient à son obélisque. Ce sera donc place des Épars. Et cela tombe bien : en 1848, la France redevient révolutionnaire et républicaine. Son nouveau Président autorise la Ville à y installer la statue sculptée par Auguste Préault. L'Histoire bégaie : le Président en question s'appelle Bonaparte et il rêve lui aussi de devenir empereur. Le 21 septembre 1851, l'inauguration est l'occasion d'une grande fête. Dans le socle de la statue, les personnalités scellent un coffret qui contient un programme de la fête, une copie du discours du maire, une médaille frappée à l'effigie du héros, une partie des cendres de Marceau et d'autres objets. En 2003, la statue sera déplacée et restaurée à l'occasion de la réurbanisation de la place des Épars. Elle sera remise en place le 10 juin 2006 en présence de milliers de Chartrains enthousiastes.

Entre-temps, la statue aura présidé aux grandes cérémonies patriotiques, le 14 juillet notamment, organisées depuis 1870 et l'instauration de la III^e République. Celle-ci, dans son historiographie officielle que ses bataillons d'instituteurs raconteront aux enfants, voue un culte à quatre généraux républicains tués au combat : Hoche, Desaix, Kléber et Marceau. Ils sont morts avant l'Empire, n'ont donc pas servi Napoléon. Et Marceau entre au Panthéon en 1889 à l'occasion des célébrations du Centenaire de la Révolution française.

Ironie de l'histoire, la statue de Marceau voisine place des Épars avec l'hôtel du Grand Monarque. Mais c'est en face, dès 1879, dans les salons de



Marceau sur la fresque « Chartres en scène »

l'hôtel de France aujourd'hui disparu, que les notables de la gauche radicale et socialiste du département prirent l'habitude de se retrouver autour d'un banquet très politique.

À Chartres, le maire actuel demanda en 2013 au publicitaire Jean-Claude Decaux d'ôter le grand panneau d'affichage qui barrait le mur-pignon à l'angle des rues

de-Lattre-de-Tassigny et de la Volaille à quelques dizaines de mètres de la maison natale de Marceau. La Ville y fit réaliser une fresque représentant une scène de tournage. Et c'est bien sûr Marceau, en grand uniforme de chasseur à cheval, qui y tient la vedette. On n'échappe décidément pas à sa destinée !

Bâtiments remarquables



Photo Alexandra Rousseau

L'église Saint-Pierre

L'église Saint-Pierre

Plusieurs fois détruite, l'église Saint-Pierre fut reconstruite vers 930. Subsiste de cette époque la tour ouest, érigée autour de l'an mil, ce qui en fait le vestige chartrain le plus ancien encore debout. De style roman, les parties inférieures du chœur datent elles des XI^e et XII^e siècles. C'est au début du XIII^e que la nef actuelle a été construite, soit à la même époque que la cathédrale avec laquelle elle présente de nombreuses similitudes archi-

tecturales. Et pour cause, les bâtisseurs de la cathédrale travaillèrent sur les deux chantiers.

C'est à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e que furent exécutés les vitraux toujours en place. Les plus remarquables se trouvent essentiellement dans la nef : plusieurs racontent la vie des saints, dont celle de saint Pierre. D'autres évoquent les grands moments de la vie de Jésus.

(Place Saint-Pierre)

La collégiale Saint-André

Église majeure de la ville basse au Moyen Âge, la collégiale Saint-André fait partie, au même titre que les églises Saint-Aignan et Saint-Pierre, des édifices religieux remarquables de Chartres. Sa construction aurait débuté vers l'an 960 sur le site d'un ancien amphithéâtre gallo-romain. Sa façade occidentale du XII^e siècle est, elle, de pur style roman. Sur l'arrière, surplombant l'Eure, on remarque les vestiges d'arches, jetées au

fil des siècles pour supporter le chœur et plusieurs chapelles latérales.

(Place Saint-André)

Les ruines de la Porte Guillaume

Construite entre le XII^e et le XV^e siècles, la Porte Guillaume était au Moyen Âge l'entrée principale dans Chartres pour les voyageurs venant de Paris ou d'Orléans. Les Chartrains pouvaient à l'époque accéder à la chapelle du premier étage via une volée de marches, donnant sur un rempart. Très endommagée par un incendie survenu en 1856, elle fut dynamitée par les Allemands en 1944. Ne subsiste aujourd'hui de sa grandeur passée qu'un morceau de muraille et un pan de tour crénelée.

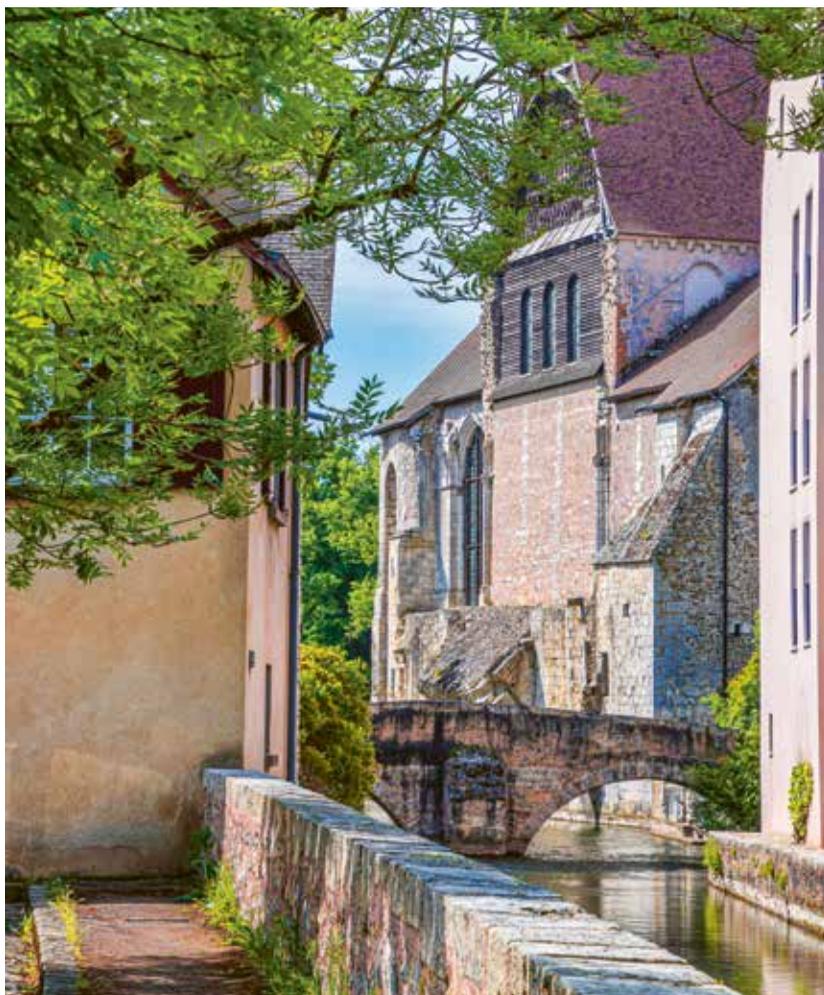
(Rue de la Porte-Guillaume)

L'abbaye de Saint-Père-en-Vallée

Des bâtiments conventuels médiévaux il reste un bâtiment du XVIII^e siècle renfermant deux salles voûtées superposées du XII^e siècle, qui est aujourd'hui une annexe du lycée Marceau.

Le château d'If

En 1874, un certain Alexandre Prudhomme, entrepreneur en serrurerie, décida de s'appuyer sur l'ancienne porte de Launay pour construire un immeuble qu'il baptisa Château d'If, peut-être en référence au célèbre roman d'Alexandre Dumas *Le Comte de Monte-Cristo*, paru trente ans plus tôt. De chaque côté du porche, on peut toujours voir deux colonnes avec



L'arrière de la collégiale Saint-André



Le château d'If

leurs chapiteaux, vestiges de l'ancienne salle Saint-Côme de l'Hôtel-Dieu médiéval, démolie

en 1869. (En bas du boulevard de la Courtille, de l'autre côté de l'Eure)



Le pont Saint-Hilaire

Les ponts

Le pont Bouju

Appelé Grand Pont et pont du Château, parce qu'il desservait le bourg du château des comtes, ce fut longtemps le pont le plus important de la ville. Il doit son nom à une famille riveraine qui vivait à Chartres dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Des maisons bâties sur ses flancs ne facilitaient pas le passage des voyageurs. La dernière disparut en 1871.

Le pont des Minimes

Son nom fait référence au couvent des religieux établi à proximité après 1615 et dont le portail d'entrée est encore visible dans l'alignement du pont, à l'extrémité de la rue de la Corroirie. Le pont des Minimes ferme un plan d'eau qui fut, jusqu'au XVI^e siècle le bassin du port (sans doute fort rudimentaire) de Chartres.

Le pont Neuf

La construction du pont Neuf fut décidée en 1783. Le riche entrepreneur Charles-Henri Chasles, père du futur député-maire de Chartres Adelphe Chasles, obtint l'autorisation d'utiliser une main-d'œuvre bon marché, constituée de prisonniers de guerre prussiens et espagnols. Coupé comme beau-

coup d'autres ponts chartrains par l'armée allemande en retraite le 16 août 1944, le pont Neuf fut reconstruit à l'identique plusieurs années après.

Le pont Saint-Hilaire

Classé monument historique depuis 1925, le pont Saint-Hilaire doit son nom à l'église paroissiale qui existait jadis sur la place voisine, à côté de l'abbatiale Saint-Père, et permettait aux voyageurs venant d'Orléans de franchir l'Eure pour atteindre le cœur de ville.

Le pont Saint-Thomas

Baptisé au XIV^e siècle pont Boy-sard, il changera de nom à la fin du XVIII^e siècle, sans que l'on sache s'il le tirait d'un riverain, de l'apôtre célèbre pour son incrédulité ou de l'évêque Thomas Becket, le martyr de Canterbury, que l'église de Chartres vénérait particulièrement, au point d'avoir fait édifier en sa mémoire une chapelle dans l'actuelle rue Saint -Thomas.

Le pont du Massacre

D'abord pont des Sept-Arches (il n'en compte plus que six), puis pont du Bureau, il récupéra son nom définitif au XVI^e siècle en référence à l'abattoir voisin, qui portait alors le nom de massacre.



Photo Alexandra Rousseau

Le pont Saint-Père

Construit à l'origine en bois, le pont Saint-Père est certainement le plus ancien pont de Chartres. Au XIV^e siècle, il servait de retenue à trois moulins (Saint-Père, des Morts et Herle), qui n'en firent bientôt plus qu'un.

Le pont Taillard

Pont de l'Abreuvoir au XIII^e siècle, puis pont Taillard ou Taillard, il tire son nom des harts (liens d'osier ou de bois) qu'on allait tailler dans les bois sur le coteau, ou peut-être du marché aux harts qui se tenait à proximité. Au XVI^e siècle, c'était le seul pont de la ville à porter des maisons.

Le pont de la porte Morard

Un personnage nommé Morard laissa son nom à la porte construite en ce lieu. Le pont de bois qui franchissait le fossé creusé en 1357 pour prévenir la menace anglaise fut remplacé par un pont de pierre en 1747. (Légende photo ancienne)

Et aussi...

Flanez dans les tortueuses et pittoresques rues de la basse-ville et sur les bords de l'Eure en imaginant l'effervescence de ce quartier au Moyen Âge, avec sa douzaine de **lavoirs** et ses diverses corporations qui ont laissé leurs noms aux rues. Comme la **rue du Massacre**, où se tenait autrefois un abat-toir, la **rue de la Tannerie**, le **quai des Teinturiers**, la **rue de**



Le pont Saint-Père



Photo Alexandra Rousseau



Le tertre Saint-Eman



Le tertre Saint-François

la **Corroirie**, où l'on travaillait le cuir, et la **rue de la Foulerie**, où l'on s'occupait de la dernière phase de préparation des tissus et de leur nettoyage. Prenez un peu d'exercice en empruntant l'un ou plusieurs

des six tertres qui reliaient au Moyen Âge la ville haute à la ville basse et aux bords de l'Eure : Le **tertre du Pied-Plat**, entre la rue des Ecuyers et la rue aux Juifs ; le **tertre de la Poissonnerie**, en dessous

de la maison du Saumon, le **tertre Saint-Eman**, reliant les rues Saint-Eman et de la Corroirie ; le **tertre Saint-Aignan** (actuellement fermé) ; le **tertre Saint-François**, qui part de la place de l'Étape-au-Vin, et le



| La rue des Écuers

tertre Saint-Nicolas, qui longe les jardins de l'Evêché pour rejoindre la collégiale Saint-André. Constitué de 155 marches, ce dernier avait une fonction de liaison avec l'ancien port de la batellerie. S'il doit son nom au saint patron des enfants et des marinières, il en connut un autre moins reluisant au Moyen Âge, où on l'appelait rue Cligne-pu-tain, très certainement en raison de son activité nocturne.

En venant de la porte Guillaume, remontez la **rue des Écuers** et ses pavés à l'ancienne, qui présente l'un des

ensembles les mieux restaurés du vieux Chartres. Certaines maisons (aux n° 9 et 17) ont ainsi conservé leur portail à bossages surmonté d'un œil-de-bœuf. Admirez la maison à colombages en forme de pouce à l'angle de la rue aux Çois et, un peu plus bas en face, la tourelle Renaissance de **l'escalier en colimaçon « de la reine Berthe »**. Veuve du comte Eudes de Chartres en 995, Berthe de Bourgogne fut remariée au roi de France Robert le Pieux et termina sa vie dans le château tout proche.



| L'escalier de la reine Berthe

UNE PORTE SUR L'HISTOIRE CHARTRAINE

La Porte Guillaume

Chartrains, voyageurs et romanciers l'ont décrite ; dessinateurs, peintres et photographes l'ont représentée. Depuis 1944, sa présence dans l'imaginaire semble plus forte que son absence matérielle, comme si les « pâtés crénelés de ses tours » dominaient encore cette entrée de la ville.

« Voici notre noir donjon
C'est à Guillaume de Ferrières

Ce fier vidame à la longue rapière
Qu'il doit sa naissance et son nom. »

« C'est avec un vif plaisir que le voyageur contemple, du haut de la vieille route de Paris, le panorama de Chartres [...]. La porte Guillaume, avec ses deux tours à créneaux et sa tête de pont, lui rappelle un passé belliqueux que la ville moderne, heureuse et calme, a depuis longtemps abjuré... ».

XII^e-XVI^e siècles.
Défense militaire
et entrée des rois.

La porte de Guillaume ?

À la fin du XII^e siècle, dans l'enceinte de réunion de la ville basse (1185 ?), postérieure à celle du plateau (1181), une porte protégée par une tour carrée est attribuée, ou dédiée, au vidame Guillaume de Ferrières, gouverneur militaire de l'évêque de Chartres.

Côté faubourg, elle s'ouvre sur les chemins de Paris (par Ablis et par Maintenon) et sur celui d'Orléans ; côté ville, sur les rues menant à la Tour comtale, au Cloître et aux marchés.

Adaptation aux progrès de l'artillerie

En 1357 et 1358 (guerre de Cent ans), le fossé est creusé



Porte Guillaume, avant son incendie en 1856 (Cl. Charles Nègre, 1854).

et rempli, maintenu à niveau constant par des versoirs.

En 1583, le jeune roi Charles VI y fait son entrée : « La porte Guillaume, par laquelle il passa, avait été toute peinte par dehors ; les officiers de la ville le conduisirent, sous un dais fleur-

delisé, à la Tour-le-Roi, à travers les rues [...] jonchées de verdure et de violettes ».

En 1414-1415, deux tours semi-circulaires, remplaçant la tour carrée, encadrent et protègent l'entrée : « Jehan Gerbe et André Beliard, maçons

chartrains qui, le 14 septembre 1414 « confessent avoir eu et reçu [...] la somme de 200 escuz d'or [...] pour fere l'une des tours de la porte Guillaume... ».

Une barbacane pentagonale, sur un îlot formé par la division du fossé, protège l'accès extérieur, désaxé vers le sud pour éviter les tirs directs. On accède à la barbacane par un pont dormant. Le fossé est flanqué au nord de deux archères-cannonnières à ébrasement sous voûte.

Un oratoire dédié à saint Fiacre et saint Pantaléon surmonte l'édifice. Dans la basse-cour intérieure, un escalier-perron conduit à l'étage.

En 1591 (guerres civiles religieuses), la reddition de Chartres marque la fin des sièges de la ville.

Si la porte Guillaume est désarmée, elle reste gardée et fermée la nuit : « Le 28 avril 1593 [...], il sera fait une échauguette, à l'endroit de la chapelle [...] afin d'y dresser et ordonner sentinelles pour la sûreté de la ville »

XVII^e-XIX^e siècles. La Porte Guillaume au jour le jour.

Des revenus pour la Ville

La Ville ajoute à la perception des droits de barrage et d'octroi lors du transit des marchandises, celle des loyers réglés par des particuliers, commerçants et artisans, à qui elle concède basse-cour, murs et tourelles de la porte Guillaume.

Justice royale

En 1666, la tête d'un faux-monnaieur de Blévy, décapité à



Siège de Chartres en 1568

Orléans le 25, est « exposée le 29 sur l'une des tours de la porte Guillaume de Chartres ».

Circulation

En 1732, deux ponts de pierre dans l'axe de la porte facilitent le passage des chariots. L'entrée sud est condamnée et un muret remplace la courtine.

Prussiens

En avril 1814, les troupes prussiennes investissent la porte Guillaume. Une femme offre à un officier une branche de laurier brandi par l'épicier voisin ; des dames font de même et l'officier leur baise la main...

Foire

En 1896, la Ville crée aux abords de la porte une foire de Pâques de neuf jours et un marché aux légumes dominical.

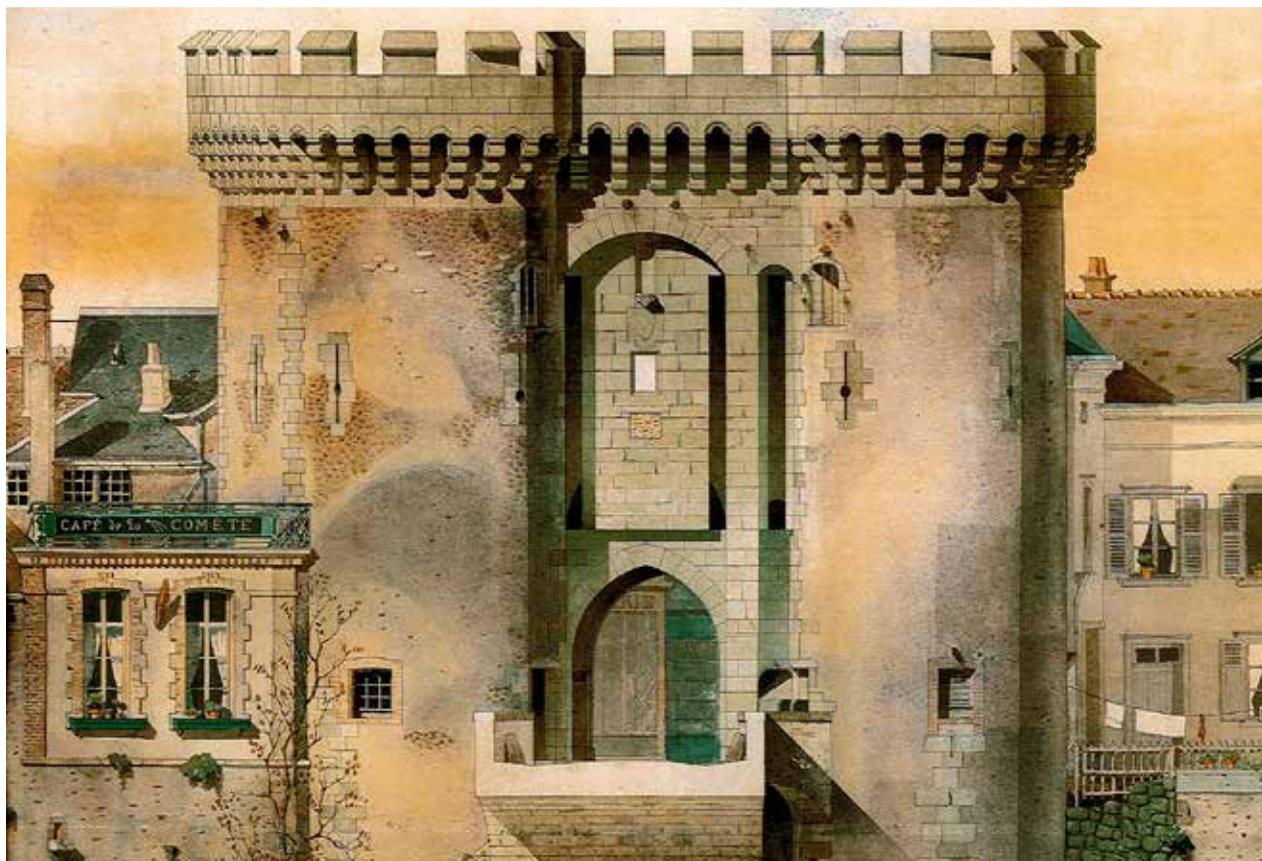
XVIII^e-XX^e siècle. Un exemple de réflexion sur le patrimoine.

Emergence du sujet sous la Révolution

Quand le 21 décembre 1795, l'officier municipal Paris-Mainvilliers persuade ses pairs de désenclaver la ville en abattant ses portes, il fait une exception :

« Citoyens [...], En dégothisant la ville, en l'aérant, il n'entre sans doute pas dans vos vues de la priver d'un monument justement estimé dans son genre et le seul de son espèce : [...] la Porte Guillaume. Vous penserez, je crois, qu'il convient de conserver à la ville cet édifice véritablement curieux par son architecture, et comme un vestige du style du temps où elle fut construite... ».

La ville étant déclassée comme place-forte en 1804, les démo-



Dessin signé le 15 novembre 1889 par A.-E. Piébourg, architecte de la Ville et membre de la SAEL.

litions se succèdent (Épars 1809, Drouaise 1826, St.-Michel et Châtelet 1832-1834, St.-Jean 1837, Morard 1847). La porte Guillaume reste en place mais en 1839 sa toiture s'affaisse et l'année suivante on démolit l'arcade côté ville.

1840. Inscription MH

Première et courte liste de Mérimée en 1840 : « *Porte Saint-Guillaume* » (erreur corrigée dans celle de 1846).

Pour conserver un monument, lui trouver une utilité

Après l'incendie de la cathédrale en 1836, celui de la porte Guillaume le 25 juillet 1856 rap-

pelle aux Chartrains la fragilité de leur patrimoine.

Parti du bûcher d'un boulanger locataire de la porte, le feu ravage tourelles, couverture, muraille du XII^e siècle côté ville, chapelle. La toiture provisoire se fissure, l'édifice est menacé. La réflexion s'étend aux abords, au dégagement et aux « vues » : « *Quels seraient les moyens pratiques ou exécutables, pour modifier les abords de la porte Guillaume, au point de vue archéologique, au point de vue de la viabilité, au point de vue décoratif ou pittoresque ?* »

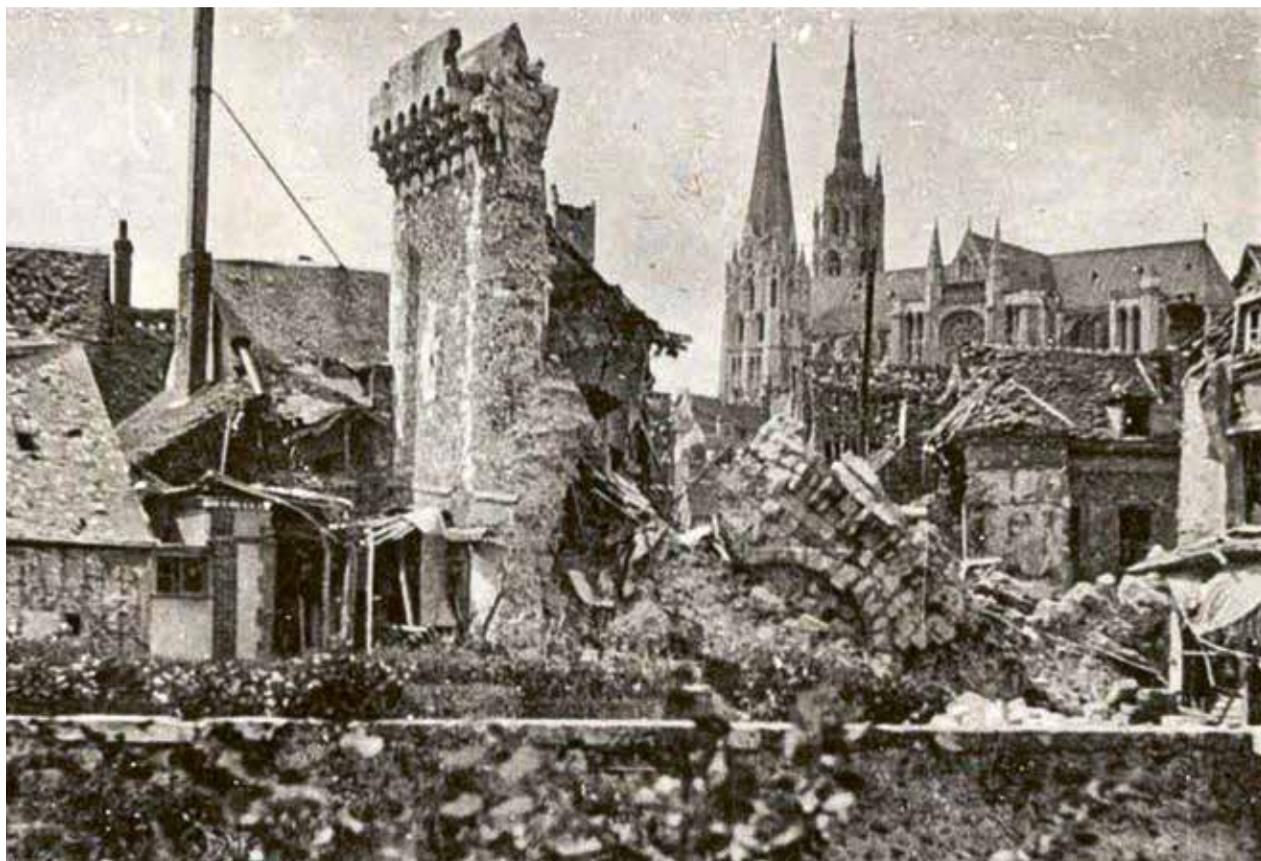
Les bibliothèques de la porte Guillaume

La SAEL et la Ville mènent campagne pour restaurer le monument et lui trouver une



Bibliothèque populaire de la porte Guillaume, étage (1904-1914)

fonction : Saint-Laumer y participe comme président fondateur de la Société (1856) et



Après l'explosion, 16 août 1944

maire de Chartres (1855-1870). Un bail de location du 24 juin 1894 permet d'installer à l'étage et au rez-de-chaussée de la porte Guillaume, le musée et la bibliothèque de la SAEL, puis en 1904, la bibliothèque populaire d'André Blondel.

1911. Classement MH

Décret ministériel du 19 janvier 1911 : « L'ouvrage avancé de la Porte-Guillaume, Chartres (Eure-et-Loir), est classé parmi les Monuments historiques » (fiche Base Mérimée : « *non cadastré, domaine public ; campagne principale de construction XV^{es}, XVI^{es}, vestiges ; protection : ouvrage avancé ; ouvrage fortifié ; intérêt : à signaler ; propriétaire : commune* »).

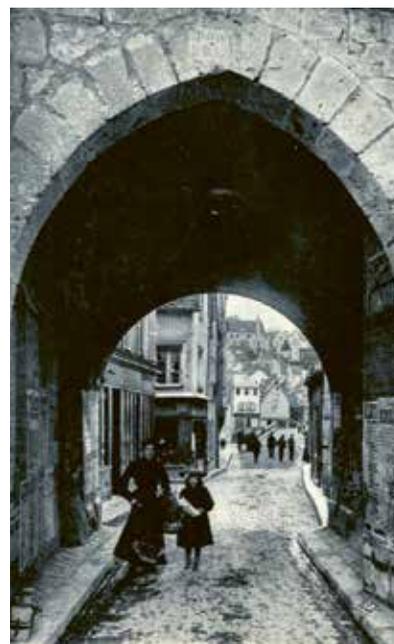
La porte Guillaume s'ouvre sur l'Histoire

La nuit du 15 au 16 août 1944, la porte Guillaume explosa. Lors de leur repli sur la rive droite de l'Eure, des soldats allemands l'avaient dynamitée, ainsi que le Pont neuf, les ponts de Fontaine et de la Courtille. Les pierres ramassées par des Chartrains sont stockées au site municipal des Perriers.

Juliette Clément

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources fonds SAEL, AM Chartres et AD 28. Cl. AD 28, AM Chartres, Archéo, MBA Chartres, fonds SAEL.

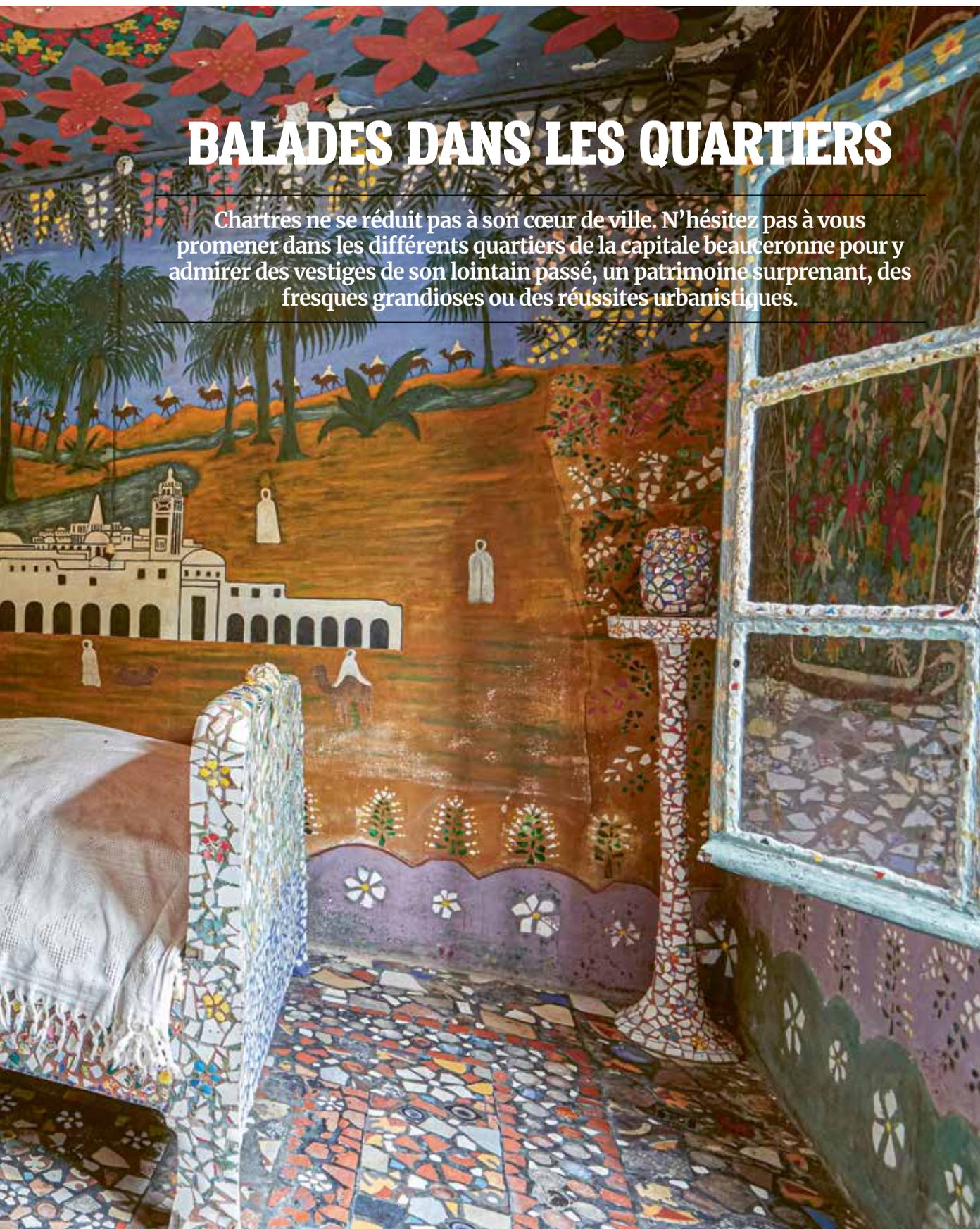


Une photo du début du XX^e siècle, la porte Guillaume ouvre sur la basse-ville



BALADES DANS LES QUARTIERS

Chartres ne se réduit pas à son cœur de ville. N'hésitez pas à vous promener dans les différents quartiers de la capitale beauceronne pour y admirer des vestiges de son lointain passé, un patrimoine surprenant, des fresques grandioses ou des réussites urbanistiques.



Saint-Martin-au-Val : vestiges grandioses de l'antiquité

Un petit détour par les Bas-Bourgs implique un grand saut en arrière dans la ville antique, dont certains vestiges remarquables sont visibles sur le site de fouilles de Saint-Martin-au-Val.

Autricum, comme se nommait Chartres dans l'antiquité, fut certainement une cité d'importance si l'on en croit l'impressionnant sanctuaire, l'un des plus grands de la Gaule romaine découverts à ce jour, mis au jour par les archéologues chartrains. Implanté, dans l'actuel quartier Saint-Brice, à moins d'un kilomètre au sud du centre administratif et politique de l'époque, le site de Saint-Martin-au-Val se compose de plusieurs bâtiments. Le principal, en forme de rectangle de 200 m sur 300 m, s'étend sur 6 hectares. Il se compose

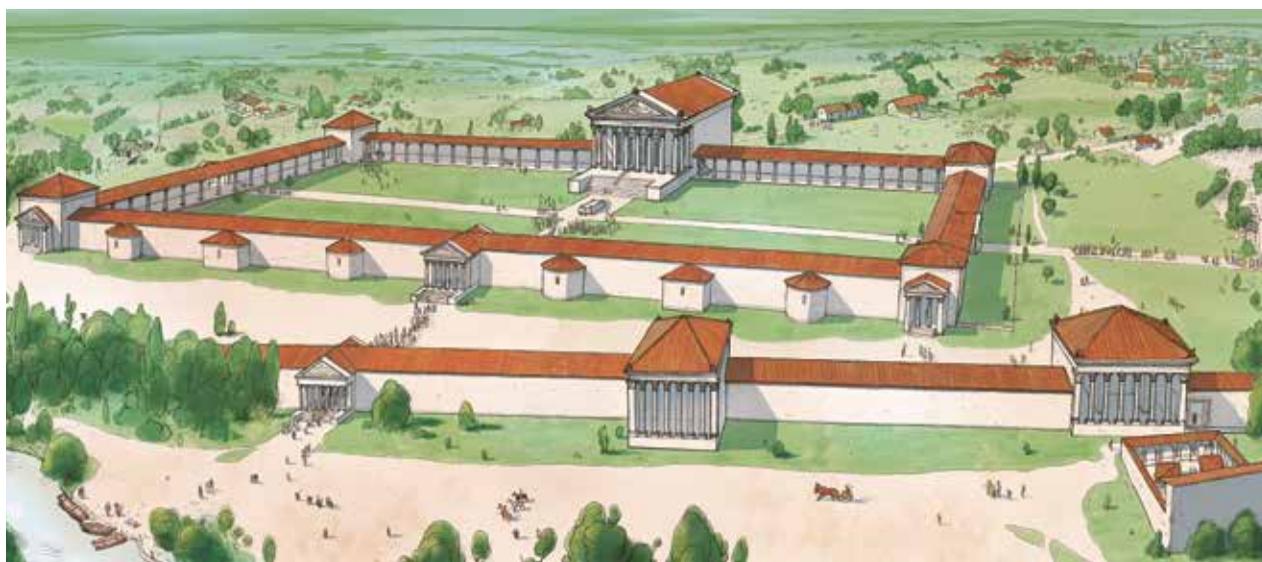
de quatre galeries de circulation et de pavillons d'angle enserrant une cour de plus de 4,5 hectares. Les ruines du temple, érigé au milieu de la façade occidentale, se situant vraisemblablement sous l'actuelle rue Vangeon, dans le prolongement de l'église Saint-Martin-au-Val.

Les premiers travaux débutèrent aux environs des années 70-80 de notre ère à l'emplacement d'un marécage, fréquemment affecté par les débordements de l'Eure. Problème que les architectes résolurent avec plusieurs mil-

liers de tonnes de remblais, qui rehaussèrent et assainirent toute la zone. Une partie du coteau fut ensuite entaillé pour créer une immense esplanade qui facilita l'acheminement des matériaux de construction.

Construction inachevée

Le bâtiment prit forme au bout d'une cinquantaine d'années. Mais dans les décennies qui suivirent, le chantier fut brutalement interrompu, au moins dans l'angle nord-est du monument, partie qui semble avoir été totalement abandonnée jusqu'au début du



Vue générale du sanctuaire gallo-romain

IllustrationThierry Duchesne



Vue aérienne de l'église Saint-Martin-au-Val avec le site de fouilles archéologiques en arrière-plan

III^e siècle. Quand l'activité reprit, les perspectives n'étaient plus les mêmes. Les murs furent en partie détruits afin de récupérer les silex pour d'autres chantiers ; colonnes, chapiteaux et blocs en calcaire furent réduits en chaux dans des fours découverts au nord du sanctuaire, les éléments en bronze furent fondus et de grandes fosses creusées dans la cour et en façade du monument pour enfouir les divers déchets issus du démantèlement du bâtiment, le site devenant une carrière à ciel ouvert. Projet trop ambitieux ? Problème de gestion, d'approvisionnement ?

On continue de s'interroger sur les raisons de l'abandon prématuré de ce complexe monumental.

Sarcophages et bouteilles de rosé

Les fouilles réalisées depuis 2013 dans l'église voisine de Saint-Martin-au-Val, ont, elles, fait apparaître une vingtaine de sarcophages mérovingiens, dont quatre n'avaient jamais été ouverts : ceux d'un bébé, d'une femme, d'un enfant et d'un homme âgé, qui souffrait d'arthrose et avait quelques côtes cassées.

Construite aux XII^e et XV^e siècles, l'église de Saint-Martin-au-Val recèle en outre une crypte remarquable de 12,50 m de long sur 10 m de large pour une hauteur de 3 m, où l'on peut aujourd'hui voir les sarcophages de quatre évêques de Chartres morts au VI^e siècle.

L'association de la Commune libre du village de Saint-Brice exploite par ailleurs 499 pieds de vigne, dont elle tire le Rosé de Chartres. Le cellier est situé sous le cloître de l'abbaye Saint-Brice, qui abrite la direction de l'archéologie de Chartres.

Un été archéologique

La Direction de l'Archéologie propose cet été plusieurs ateliers thématiques pour les enfants de 6 à 12 ans ainsi que des visites guidées ouvertes à tous sur le site de Saint-Martin-au-Val, dans le quartier Saint-Brice.



Comme chaque été, les ateliers d'archéologie pour enfants de 6 à 12 ans reprennent sur le site de Saint-Martin-au-Val. L'occasion notamment pour ces derniers d'en apprendre davantage sur la survie au temps de la préhistoire, de construire un château médiéval, de s'initier à la fouille archéologique, de créer des bijoux préhistoriques ou des jouets antiques en compagnie des médiateurs. Les plus grands, eux, pourront

s'offrir une passionnante visite des vestiges du sanctuaire gallo-romain et découvrir l'évolution de tout un quartier de l'Antiquité à nos jours.

Ateliers juniors

Juillet

Lundi 20, de 14 h à 17 h :
Survie à la Préhistoire (9-12 ans).
Mardi 21, de 14 h à 17 h :
Poterie de la Préhistoire (9-12 ans).
Jeudi 23, de 10 à 12 h :

Découvre la fouille archéologique (6-8 ans).

Vendredi 24, de 10 h à 12 h :
Tisse comme un Romain (6-8 ans).

Lundi 27, de 10 h à 12 h :
Deviens un chasseur de la Préhistoire (6-8 ans).

Mardi 28, de 14 h à 17 h :
Lampes antiques (9-12 ans).

Jeudi 30, de 14 h à 17 h :
Initiation à la fouille archéologique (9-12 ans).

Vendredi 31, de 10 h à 12 h :
Crée ton bijou de la Préhistoire (6-8 ans).



Août

Lundi 17, de 14h à 17 h :
Jouets de l'Antiquité (9-12 ans).
Mardi 18, de 14 h à 17 h :
Enluminure médiévale
(9-12 ans).
Jeudi 20, de 10 h à 12 h :
Découvre la fouille
archéologique (6-8 ans).
Vendredi 21, de 10 h à 12 h :
Deviens un chasseur
de la Préhistoire (6-8 ans).
Lundi 24, de 14 h à 17 h :
Mosaïque antique (9-12 ans).
Mardi 25, de 10 h à 12 h :
Construis ton château
(6-8 ans).
Jeudi 27, de 14 h à 17 h :
Initiation à la fouille
archéologique (9-12 ans).
Vendredi 28, de 10 h à 12 h :

Crée tes jouets antiques
(6-8 ans).

► Tarif pour les 9/12 ans

Habitants de Chartres : 4 €
Habitants de Chartres
métropole : 5 €
Hors de Chartres métropole :
5,50 €

► Tarif pour les 6/8 ans

Habitants de Chartres : 3,50 €
Habitants de Chartres
métropole : 4 €
Hors de Chartres
métropole : 4,50 €

Visites guidées de Saint- Martin-au-Val

Les mercredis 1 et 8 juillet à 16 h :
Le sanctuaire gallo-romain

Mercredi 26 août à 16 h :

Le sanctuaire gallo-romain
spécial actualité 2020.

Les dimanches 26 juillet
et 29 août à 16 h :

Du sanctuaire gallo-romain
au quartier Saint-Brice.

► Tarif résidents de Chartres
et de l'agglomération : 4,50 €
Tarif hors agglomération : 5 €

► Réservations obligatoires

auprès de C'Chartres
tourisme
8 rue de la Poissonnerie
Tél. 02 37 18 26 26
www.chartres-tourisme.com

Les Clos : histoire d'une réincarnation

Délaissez quelques heures le patrimoine chartrain pour aller découvrir un quartier qui poursuit sa mue, celui des Clos, véritable laboratoire d'un urbanisme raisonné.



Vue aérienne du quartier des Clos avec, au fond, des immeubles de l'ancien Beaulieu encore debouts.



Le skate-park du parc des Petits-Clos.

Entamée dès 2003, la métamorphose de Beaulieu en quartier des Clos est exemplaire à plus d'un titre. La feuille de route était claire : abattre les barres d'immeubles des années 1950 ; faire disparaître les logements vétustes au profit d'un habitat moderne et confortable, à taille humaine, accessible à tous et agréablement d'une offre de commerces de nécessité ; réduire le nombre de logements sociaux grâce au mécanisme de l'accession à la propriété, remettre de la mixité sociale avec des propriétaires à côté des locataires ; moderniser les équipements publics et redessiner la voirie ; rouvrir le quartier sur la ville ; redessiner une voirie élargie ; repenser la circulation en laissant de la place aux pié-

tons, aux cyclistes et aux transports en commun ; construire de nouveaux équipements publics ouverts à tous pour l'indispensable comme pour les loisirs ; saupoudrer le tout d'espaces verts.

Verdure et équipements

En appliquant à la lettre ces principes essentiels, le Beaulieu enclavé à la mauvaise réputation a pu se réincarner en quartier lumineux et dynamique où il fait bon vivre.

Le long de l'avenue François-Mitterrand, les cinq hectares du parc des Clos, avec ses zones boisées et ses grandes pelouses, ont remplacé des barres d'immeubles de huit étages et une piscine de quartier. Plus près de

la route de Sours, le mail des Petits-Clos et ses nombreux commerces en rez-de-chaussée a réinsufflé de la vie dans le quartier. Comme l'ont fait des équipements modernes tels que le groupe scolaire Henri IV, établissement d'un genre nouveau qui regroupe petite-enfance, maternelle et primaire, le stade Delarue, premier du département doté d'un gazon synthétique, et le vaste Complexe squash et badminton de Chartres avec ses huit courts de squash et ses deux terrains de badminton. Sans oublier une maison de quartier, un skate-park et un mini-stade urbain entouré de verdure. En attendant l'aménagement d'une promenade pour rejoindre les bords de l'Eure.

La Madeleine : Saint-Chéron

La Maison Picassiette

Impossible de se balader dans le quartier Saint-Chéron sans visiter l'une des plus belles curiosités chartraines : la Maison Picassiette de Raymond Isidore.

Né à Chartres en 1900, Raymond Isidore fut successivement ouvrier mouleur en fonderie, cantonnier et balayeur du cimetière qui longe la rue du Repos. Cette même rue où il acheta un terrain en 1929 pour y bâtir dans un premier temps une habitation de trois pièces, qu'il agrandira par la suite avec notamment une chapelle et un pavillon d'été. L'intérêt d'Isidore pour la mosaïque est né en cours de chantier en posant un carrelage multicolore. C'est ainsi qu'à partir de 1938 il se mit à recouvrir sols, murs intérieurs et extérieurs, plafonds et mobilier de fresques et d'ornementations réalisées avec des fragments de vaisselle brisée (faïence, porcelaine, débris de poteries et de verre de toutes les couleurs) récupérés çà et là. D'abord surnommée maison du pique-assiette, elle prit par la suite le nom de «Picassiette», clin d'œil à Picasso.

Fleuron d'art brut, à l'image du Palais idéal du Facteur Cheval dans la Drôme, la Maison Picassiette est une fenêtre ouverte sur l'imaginaire de son créateur, fervent chrétien. On y trouve de nombreuses référé-

rences au patrimoine de la ville, comme la cathédrale ou la porte Guillaume, mais aussi à la capitale toute proche, avec des représentations du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Paris, de la Tour Eiffel et même une Joconde que les enfants s'amuseront à dénicher.

Raymond Isidore acheva cette œuvre unique en 1962, soit deux ans avant sa mort, en septembre 1964, la veille de son 64^e anniversaire. Acquisée par la Ville de Chartres en 1981, la Maison Picassiette fut classée monument historique en 1983.

Le cimetière Saint-Chéron

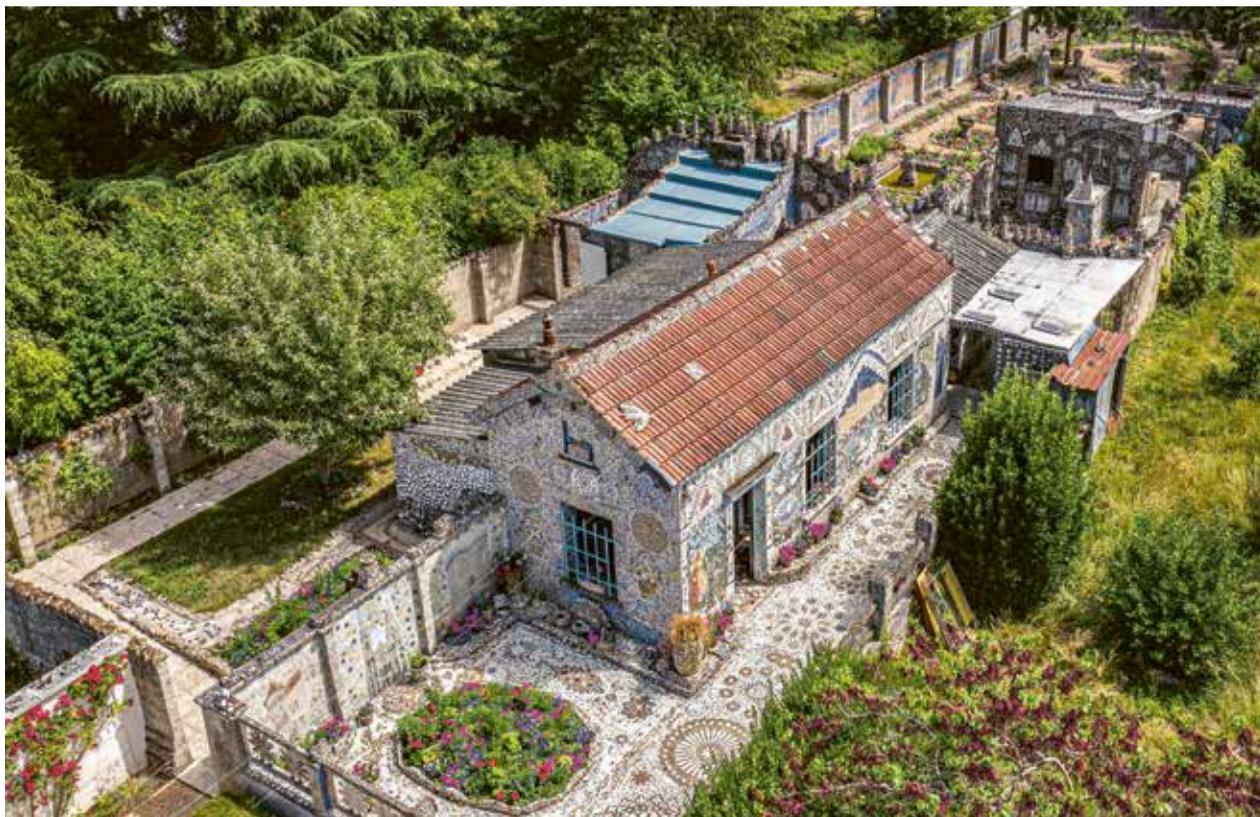
À deux pas de la Maison Picassiette, arrêtez-vous au cimetière Saint-Chéron, vaste terrain arboré et fleuri de plus de 13 hectares, où reposent 30.000 âmes.

Au hasard des allées, vous tomberez peut-être sur la tombe de Raymond Isidore, recouverte comme il se doit, de céramiques, sur celle de l'architecte Raoul Brandon (1878-1941), à qui l'on doit l'Hôtel des postes de Chartres, aujourd'hui médiathèque l'Apostrophe, ou celle du décorateur de théâtre Pierre-Luc Charles Cicéri (1782-1868), fournisseur attitré des principales scènes de Paris au XIX^e siècle, qui nommé en 1810 décorateur en chef de l'Opéra Garnier, où il s'était spécialisé dans la peinture de paysages.

On y trouve aussi les sépultures des enfants Chédeville, qui renvoient à l'un des plus douloureux épisodes de l'histoire chartraine : le grand incendie du hameau du Puits-Drouet le 8 mai 1898, qui fit cinq victimes dont quatre enfants de la famille Chédeville. Sur ce sujet, on ne peut que vous inciter à jeter un œil au vaste site internet de François-Xavier Bibert, qui y relate notamment en détails le tragique fait divers.



La tombe de Raymond Isidore



La Maison Picassiette



Vue aérienne du cimetière Saint-Chéron



Bel-Air et Hauts-Saumons

Si vous vous promenez du côté de la rue des Petites-Filles-Dieu ou autour du stade des Grand-Prés, un crochet par Bel-Air s'impose pour découvrir ou redécouvrir ses fresques géantes.

En rhabillant les façades défraîchies de quatre immeubles impersonnels, les fresques murales géantes de Bel-Air (4000 m²) ont redonné des couleurs à un quartier isolé et font aujourd'hui la fierté de ses habitants. Lesquels, il y a quinze ans, n'auraient jamais imaginé voir leurs tristes HLM se muer en

attraction touristique. Pour la petite histoire, certaines figures marquantes du Bel-Air de l'époque, comme la boulangère, le gardien qui accueille les visiteurs ou la grand-mère qui lit des histoires aux enfants, ont été représentées sur les saynètes en trompe-l'œil.

Inaugurées en 2008, ces fresques, réalisées par l'entreprise Cité Création autour de quatre thèmes - le centre-ville de Chartres, la Beauce, les parfums et les bords de l'Eure - symbolisent la volonté de la Ville d'inviter l'art dans tous les quartiers.





Rechèvres

Parcourir le quartier de Rechèvres permet de découvrir une école d'antan, une église contemporaine et un éco-quartier d'avant-garde.



Le musée de l'École

Plongez-vous dans l'atmosphère d'une salle de classe du début du XX^e siècle, reconstituée dans les locaux de l'école de la Brèche, place Drouaise.

Inquiets de voir un jour disparaître les traces d'une école dite «traditionnelle», André Thoby, ancien directeur d'école, et Roger Joly, enseignant et historien, décidèrent en 1974 de créer le Musée de l'école de Chartres et d'Eure-et-Loir. Après avoir glané mobilier, tableaux, ardoises, lanternes

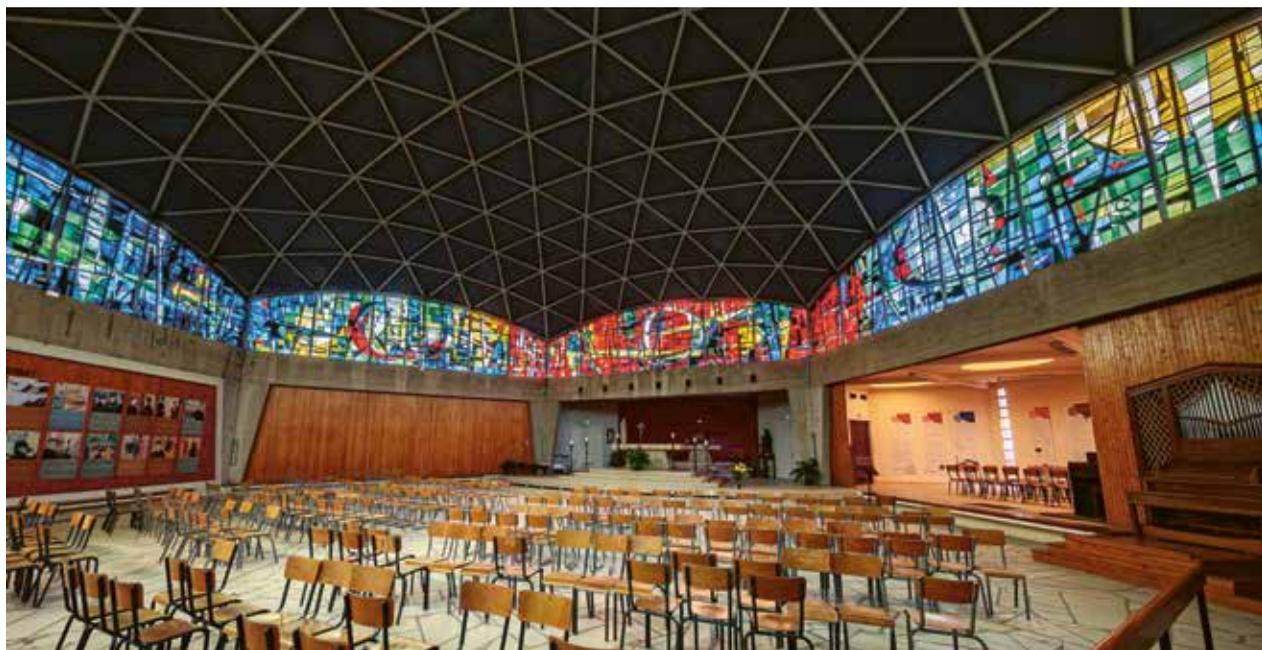
magiques, encriers, blouses et autres planches pédagogiques Rossignol, ils purent recréer une salle de classe d'autrefois, avec son estrade, son bureau de maître, ses pupitres inclinés, ses cartes accrochées au mur et même un poêle Godin.

Le Musée de l'école abrite régulièrement des expositions temporaires, accueille des conférences et reçoit également des groupes d'adultes et des scolaires. Élèves de maternelles et de primaires peuvent ainsi y vivre la journée type d'un écolier de l'époque. C'est aussi

l'occasion pour les collégiens d'apprendre le rôle de l'école dans la formation des citoyens et pour les lycéens d'intégrer le principe de l'école laïque, gratuite et obligatoire.

L'église Saint-Jean-Baptiste

Plus haut, sur le plateau, le quartier de Rechèvres abrite la plus récente et la plus singulière des églises chartraines : l'église Saint-Jean-Baptiste, inaugurée en 1961. Elle doit son classement dans la liste des monuments historiques à la technique de construction



utilisée par l'architecte Jean Rédréau, qui conçut une vaste retonde surmontée d'une coupole. Elle est par ailleurs éclairée par la très belle verrière figurative de Max Ingrand, qui en parcourt toute la circonférence.

Depuis le 15 juin 1963, une chapelle abrite la tombe du prêtre allemand Franz Stock (1904-1948). Ordonné prêtre en 1932, celui-ci fut nommé par les autorités allemandes aumônier des prisons de Fresnes, de la Santé et du Cherche-Midi de 1940 à 1944. Il assista les détenus dans les prisons et accompagna plus de 1000 condamnés à mort jusqu'au poteau d'exécution. Prisonnier de guerre à la Libération, Franz Stock fut chargé de créer au Coudray, près de Chartres, le « Séminaire des Barbelés », un camp de prisonniers où étaient rassemblés des prêtres et des séminaristes allemands. Franz Stock décéda le 24 février 1948.

Le maître-autel de l'église Saint-Jean-Baptiste, dessiné



par Jean Rédréau, ainsi que la cuve baptismale en pierre de Berchères, le tabernacle en bronze, avec deux chandeliers, les chandeliers en bronze

et dalle de verre ainsi qu'une croix en bronze émaillé ont été offerts par l'association des Anciens prisonniers de guerre du « Séminaire des Barbelés ».

Le quartier de La Roseraie

En quittant l'église Saint-Jean-Baptiste, prenez l'avenue de la République pour aller découvrir le quartier nouveau de la Roseraie, qui est passé en quelques années, de zone agricole à quartier pilote. « *Nous ne sommes pas là pour préparer la ville de demain mais celle dans cinquante ans* », déclarait le maire Jean-Pierre Gorges lors du lancement du projet, avec la volonté affichée de marier habitat social et privé, immeubles de taille intermédiaire avec rez-de-jardin et maisons individuelles.

La Roseraie est un quartier à dimension humaine où tout est fait pour faciliter et rendre agréable la vie des habitants. Inscrits dans une démarche d'éco-ville, les bâtiments intègrent les normes de qualité et de confort les plus exigeantes. Les toitures sont végétalisées, des matériaux naturels et durables comme le bois ou la brique ont été utilisés et des éléments singuliers comme des persiennes en résine bois et des garde-corps en verre feuilleté opalescent agrémentent les lieux.

Vitrine de la Ville en matière de préoccupation environnementale, le quartier se structure autour du parc du Coteau, une grande traversée verte, qui offre des vues sur la cathédrale. Il est relié aux quartiers limitrophes par un réseau de sentes qui participent à la constitution d'un cadre paysager unique. La volonté d'autonomie en matière d'assainissement pluvial des espaces publics a par ailleurs conduit à développer un système alternatif de gestion de surface qui contribue à la biodiversité écologique.





Parcs et jardins

Mettez-vous au vert !

Connaissez-vous bien les nombreux parcs et jardins de Chartres ?
C'est l'été, profitez-en !



Un petit air de campagne, en plein milieu urbain : c'est l'équilibre que la ville de Chartres cherche à trouver. Pour cela, elle a mis en valeur les nombreux espaces verts, parcs, jardins et autres squares disséminés à travers la ville. Au total, Chartres compte plus de 120 hectares d'espaces verts et augmente chaque année le nombre d'arbres qui s'est accru de 2500 unités depuis 2001.

Suivez le guide pour partir à la découverte de seize parcs et jardins de votre ville.

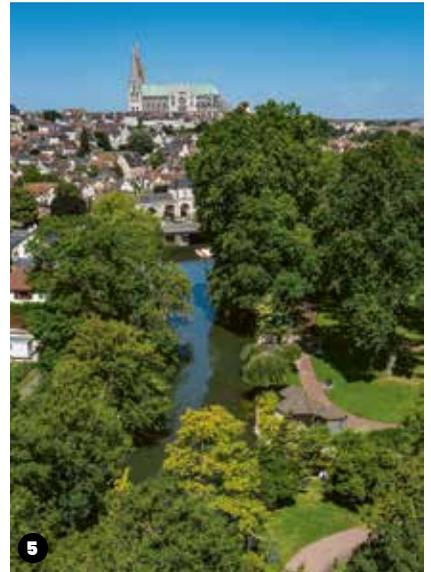
Parc André-Gagnon ❶

C'est à deux pas de la gare, boulevard Charles-Péguy, que se situe le plus grand parc fermé de Chartres. Avec ses 2,9 hectares de verdure et une orientation plutôt horticole, cet espace offre un lieu de détente et de loisirs idéal. Le parc est constitué de massifs fleuris et

d'une roseraie (65 variétés différentes). De grandes pelouses et une aire de jeux en font un endroit rêvé pour les enfants. Les plus : aire de jeux pour les enfants, panier de basket, tables de tennis de table.

Parc Léon-Blum ❷

Accessible depuis le boulevard Jean-Jaurès ou encore le square Anne-Frank, le parc est composé d'espaces très différents qui feront le bonheur



des aventuriers en herbe, des pêcheurs et des promeneurs. Il a été complété tout récemment par de nouvelles pistes cyclables et piétonnes dans le cadre du Plan vert de Chartres métropole.

Le plus : aire de jeux pour les enfants.

Parc Alfred-Baruzier 3

Situé dans le quartier de la Madeleine, le parc Alfred-Baruzier est pensé pour favoriser et préserver la biodiversité. Il n'est pas rare d'y croiser hérissons et orvets, ainsi que bien d'autres espèces animales et végétales...

Le plus : aire de jeux pour les enfants, terrain multisport (city stade), canisite.

Parc Central 4

Limité par l'avenue Joseph-Pichard et l'avenue des Sablons, le parc Central propose tous les services d'un espace vert de deux hectares : jeux pour les grands et les petits, espaces enherbés, zones boisées...

Le plus : aire de jeux pour les enfants, équipements sportifs, terrain multisport (city stade), canisite, espace canin de liberté.

Parc des bords de l'Eure 5

Situé entre le faubourg La Grappe et l'Eure, ce parc est axé détente et loisirs, offrant à chaque visiteur les moyens de faire une pause agréable et de s'adonner à des activi-

tés variées. Dans un cadre verdoyant et ombragé, proche de la cathédrale et du centre-ville, vous pouvez vous détendre sur l'Eure le temps d'une promenade (3 km) en pédalo, ou tout simplement vous rafraîchir en savourant une glace ou une boisson au bord de l'eau.

Le parc offre de nombreuses autres animations : des aires de jeux pour les enfants, un parc animalier avec chèvres, lapins et cochons, des volières accueillant oies, poules et faisans...

Le plus : aires de jeux pour les enfants, mini-ferme, mini-golf (payant), restauration (Guinguette de Chartres), pédalos, sanitaires, canisites.





Parc des Pastières 6

Niché au cœur de plusieurs petites résidences du quartier du Grand-Faubourg, l'éco-parc des Pastières est petit par ses dimensions mais grand par sa diversité floristique. Le plus : canisite.

Parc des Petits-Clos 7

Bordé en longueur par l'avenue François-Mitterrand, ce parc de plus de cinq hectares crée, avec ses zones boisées et ses grandes pelouses, un espace récréatif.

Le plus : parcours santé, terrains multisports (city stades).

Jardin d'horticulture 8

Situé avenue d'Aligre, le Jardin d'horticulture est un lieu arboré particulièrement agréable. Dans cet écrin de verdure, les visiteurs peuvent découvrir près d'une centaine d'arbres



d'Amérique, d'Asie, d'Europe et du bassin méditerranéen. Le plus : aire de jeux, sanitaires.

Jardin de Sakurai 9

Situé aux portes de la Ville, avenue Jean-Mermoz, ce jardin composé d'arbustes d'origine japonaise surplombe le cœur historique de Chartres et offre une vue incomparable sur la ville, et notamment sur la cathédrale.

Le plus : arbres japonais, point de vue sur la cathédrale.

Jardins de l'Évêché 10

Situés derrière la cathédrale de Chartres, ces jardins surplombent l'Eure et le quartier historique, offrant un panorama exceptionnel et permettant aux visiteurs une vue unique et imprenable. Le plus : vue panoramique.



11



12



14



13



16

Jardin d'Aboville 11

En limite du plateau Nord-est et au-dessus de la vallée de l'Eure, ce petit jardin se situe en bord de coteau et offre un point de vue remarquable sur la ville.

Les plus : vue panoramique, canisite.

Bois des Poteries 12

Entre le quartier résidentiel de Rechèvres et la plaine agricole, à proximité du lycée Jehan-de-Beauce, ce bois est un petit espace d'un peu plus de trois hectares aussi appelé « Bois de la Chaud ». Trait d'union entre

la ville et la campagne, il crée un écran vert face aux vastes champs.

Le plus : terrain multisports (city stade).

Prairie des Trois-Ponts 13

Véritable poumon vert dans la ville, les sept hectares de la prairie des Trois-Ponts constituent un immense réservoir de biodiversité. Espace de verdure, départ de promenades le long du Plan vert de Chartres métropole en direction des quartiers historiques de Chartres (au Nord) ou de Luisant, Le Coudray et Barjou-

ville (au Sud) et équipements sportifs vous attendent...

Le plus : terrain multisports (city stade).

Square de Ravenne 14

Situé place de Ravenne, derrière le Théâtre de Chartres, ce square est un lieu de passage, de partage et de convivialité.

Les plus : aire de jeux pour les enfants, terrain de boules, sanitaires.

Square Noël-Ballay 15

Longeant le boulevard de la Courtille, le square Noël-Bal-



lay est un corridor de verdure en plein cœur de ville permettant également de rejoindre les bords de l'Eure.

Le plus : canisite.

Square Guy-Nicot 16

Situé à proximité du boulevard Jean-Jaurès, ce square voit le Petit et Grand-Bouillon rejoindre le cours principal de l'Eure et est bordé par l'ancien rempart de la Ville.

Le plus : le murmure de la rivière...



Et si on se faisait un pique-nique ?

En famille ou entre amis, c'est un bon moyen de profiter des parcs et jardins de Chartres !

Vous n'avez qu'à prévoir la nappe à carreaux réglementaire et à garnir vos paniers de bons produits bien de chez nous !

Et si vous souhaitez pique-niquer autour d'une table, vous en trouverez quelques-unes (le long des bords de l'Eure, à côté du camping et derrière le stade Claude-Panier, mais aussi du côté du Parc André-Gagnon...).

Et vous avez également à votre disposition des bancs tout au long des pistes du Plan vert de Chartres métropole, en bord de rivière.

Par respect pour la nature, merci de penser à ne pas laisser de déchets sur place !

Alexandra Rousseau :

« Je photographie à l'instinct »

Jeune trentenaire, Alexandra Rousseau conjugue sa passion pour la photographie avec son amour du patrimoine et de la nature, qu'elle magnifie avec talent.

Alexandra Rousseau a la photo dans le sang. À 32 ans, cette employée d'une société d'archivage pour entreprises a déjà remporté à plusieurs reprises le concours hebdomadaire de paysages sur la page facebook de L'Echo Républicain. Elle a vu l'une de ses photos de la cathédrale exposée boulevard Chasles de juillet à novembre 2019 à l'occasion des 40 ans de l'inscription de l'édifice au patrimoine mondial de l'Unesco et elle pointe dans le top 6 des comptes instagram en région Centre-Val-de-Loire.

« J'aime la photo depuis longtemps, confie-t-elle, mais je m'y suis vraiment mise quand j'ai acheté mon réflex Nikon en 2015 ». Le tout sans aucune formation théorique. « Je photographie naturellement, à l'instinct. Je me laisse guider par ce que je vois, je m'inspire de ce qui m'entoure. Quand j'ai vu que mes photos plaisaient sur les réseaux sociaux, ça m'a motivée pour persévérer. »

« Faire découvrir »

Alexandra ne sort jamais sans son appareil, avec une préférence pour le calme et la lumière du petit matin et des fins d'après-midi. Quand on lui demande si elle aimerait en

faire un métier, elle répond : « Ça reste un plaisir, une passion. Je ne fais que les photos que j'aime. Je suis heureuse de voir que certaines personnes s'inspirent de mes photos pour réaliser des peintures, des dessins, des tatouages même. »

Car Alexandra a le don de magnifier ses sujets et de prendre des clichés « références » de lieux photographiés des milliers de fois. « À Chartres, les meilleurs spots sont connus de tous les photographes. Alors j'essaye d'apporter ma touche personnelle à travers le cadrage. J'aime mettre en valeur mes sujets avec des cadres verdoyants ou fleuris. Ça plaît beaucoup ! »

Née à Chartres, la jolie brune connaît sa ville par cœur. « Pourtant, chaque fois que j'y viens, je la redécouvre à travers mon objectif, en cherchant de nouveaux points de vue, de nouveaux plans. Je cherche à immortaliser, à partager, à faire découvrir. Des gens me disent même parfois que mes photos leur ont fait redécouvrir les sites de leur région. »

2000 abonnés instagram

L'horizon de la jeune femme ne se limite pourtant pas au Centre-Val-de-Loire, comme en attestent les milliers de clichés pris un peu partout en



France présentés sur son site internet. Avec toujours cette prédilection pour le patrimoine en général, les châteaux en particulier, les jardins, les paysages, la nature. « Je m'intéresse au passé. Mes photos d'aujourd'hui deviendront plus tard des traces du passé. J'aime voir l'évolution des choses, au fil des années, des saisons ».

Avec plus de 2000 abonnés sur son compte instagram, Alexandra reçoit beaucoup de demandes pour utiliser ses photos. « Je poste mes préférées sur facebook et instagram et je suis très contente quand des gens me disent que celles-ci leur ont donné envie d'aller voir les lieux que je cap-



La passerelle sous le Pont-Neuf au petit matin

ture. Même si je ne suis pas rémunérée pour ça. C'est une belle reconnaissance ! »

Coincée dans sa maison de Jouy pendant le confinement, elle en a profité pour expérimenter et se lancer des petits défis. En revisitant des lieux proches, en observant les variations de lumières sur une lanterne accrochée dans un arbre de son jardin et sur un verre à cocktail ou en saisissant des ploufs dans un verre d'eau !

► **Site internet :**

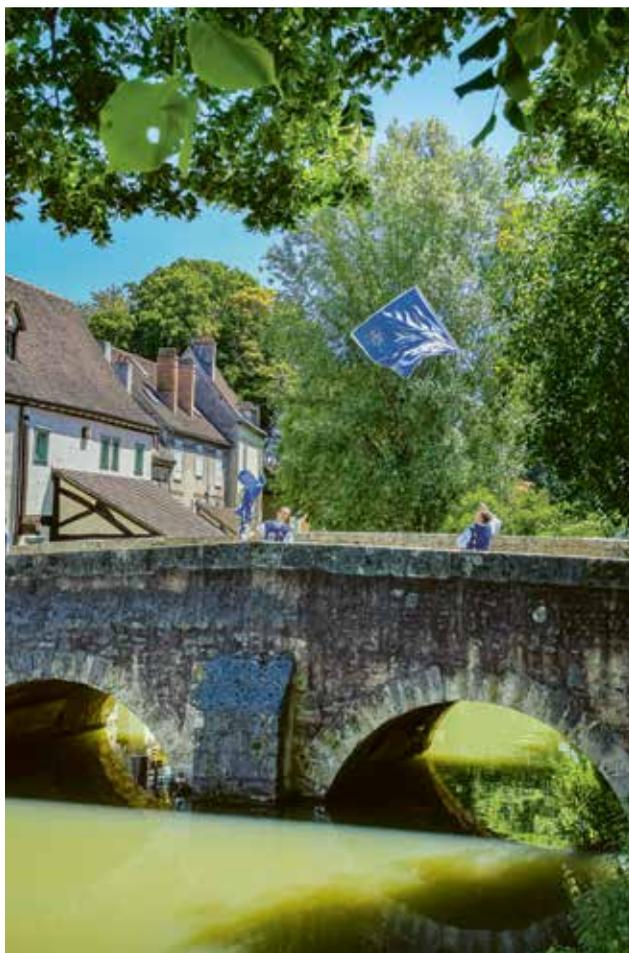
<https://alexandrrousseau28.wixsite.com/photographies>

Compte instagram :

alexperience28

Facebook :

Alexandra Rousseau
Photographies



Des lanceurs de drapeaux italiens sur le pont des Minimes pendant la fête Chartres 1254

Quelques exemples de vues lointaines remarquables de la cathédrale que la directive paysagère entend protéger. (Photos Alexandra Rousseau)



| Vue depuis Berchères-les-Pierres



| Vue depuis Lèves



| Vue depuis les environs de Poisvilliers



| Vue depuis Champhol



| Vue depuis les environs de Saint-Germain-la-Gâtine

| Vue depuis les environs de Poisvilliers

Agenda de l'été

Rappel pour le public : en application du décret 2020-663 du 31/05/2020, le port du masque est obligatoire pour les visiteurs dans les établissements culturels ouverts au public.

EXPOSITIONS

DEL'IMAGE À L'INVISIBLE: LA LUMIÈRE RÉVÉLÉE

Jusqu'au 1^{er} septembre
Centre International du Vitrail
Tous les jours de 14 h à 17 h 45
Tarif plein : 7 €
Tarif réduit : 5,50 €
Tél. 02 37 21 65 72

CHEMIN DES ARTS: ELAINE M. GOODWIN

Jusqu'au 6 septembre
Chapelle Saint-Éman
Du mardi au dimanche
de 14 h à 18 h
Tél. 02 37 23 41 43

CHEMIN DES ARTS: JEAN PLICHART

Jusqu'au 6 septembre
Prieuré Saint-Vincent
Tél. 02 37 23 41 43

PAYSAGES D'ALEXANDRE SÉGÉ

Jusqu'au 31 août
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

LES TAPISSERIES ORNEMENTALES DU SACRÉ D'HENRI IV

Jusqu'au 20 septembre
Salle d'exposition temporaire
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

PORTRAITS DE FEMMES D'EURE-ET-LOIR: ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE

Jusqu'au 31 décembre
Médiathèque l'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

ET TOUT RECOMMENCERA PHOTOGRAPHIE

DE GÉRARD RANCINAN

Collégiale Saint-André
Samedis et dimanches
de 14 h à 19 h
Tél. 02 37 23 40 82

ANIMATIONS / VISITES

RENDEZ-VOUS DES CHINEURS

Dimanches 12 juillet et 9 août
Boulevard Chasles
Tél. 06 42 37 77 46

MAISON PICASSIETTE

Du mardi au dimanche
22, rue du Repos
Tél. 02 37 34 10 78
Mardi au vendredi
de 10h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Samedi et dimanche
de 14 h à 18 h
Entrée libre

LE PETIT CHART'TRAIN

Tous les jours à partir de 10 h 45
Adulte : à partir de 7 €
Enfants (de 3 à 14 ans) : 4 €
Tél. 06 80 73 10 05

SPECTACLES DÉAMBULATOIRES MUSICAUX

Les vendredi et samedis
de juillet et août
Coeur de ville

ARCHÉOLOGIE

VISITES

SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN

Mercredis 1^{er} et 8 juillet à 16 h
Site de Saint-Martin-au-Val
Tél. 02 37 23 41 75

DU SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN AU QUARTIER SAINT-BRICE

Dimanches 26 juillet et 9 août
à 16 h
Site de Saint-Martin-au-Val
Tél. 02 37 23 41 75

SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN: ACTUALITÉ 2020

Mercredi 26 août à 16 h
Site de Saint-Martin-au-Val
Tél. 02 37 23 41 75

ATELIERS JUNIORS

Du 20 au 24 juillet
et du 27 au 31 juillet
Du 17 au 21 août
et du 24 au 28 août
Site de Saint-Martin-au-Val
Tél. 02 37 23 41 75



Une ferme à Ouerray
Alexandre Ségué, 1844,
huile sur toile,
H. 33 X L.46 cm,
inv. 10039.

Films en plein air

Le cinéma en plein air reprend ses quartiers en juillet-août dans le parc des bords de l'Eure avec 9 films au programme.

Programmation

Vendredi 17 juillet à 20 h 30

AQUAMAN

2018. Action. Durée : 2h24.
Les origines d'un héros malgré lui, dont le destin est d'unir deux mondes opposés, la terre et la mer.

Mercredi 22 juillet à 15h 30

HÔTEL TRANSYLVANIE 3 : DES VACANCES MONSTRUEUSES

2018. Dessin animé. Durée : 1h37.
Notre famille de monstres préférée embarque pour une croisière de rêve afin que Drac puisse enfin souffler un peu et savourer des vacances.

Jeudi 23 juillet à 20 h 30

LE GRAND BAIN

2018. Comédie. Durée : 2h02.
Sept hommes « cabossés » par la vie retrouvent leur estime de soi en s'investissant dans une équipe de natation synchronisée coachée par deux ex-championnes aux caractères très contrastés.



Mercredi 29 juillet à 15 h 30

SPIDER-MAN : NEW GENERATION

Dessin animé. Durée : 1h57.
2018. Les aventures d'un adolescent afro-américain de New York, dont la vie se complique quand il se découvre des superpouvoirs après avoir été mordu par une araignée radioactive.

Jeudi 30 juillet à 20 h 30

BOHEMIAN RHAPSODY

2018. Biographie. Durée : 2h15.
Le destin mouvementé du groupe Queen et de son chanteur emblématique Freddy Mercury.

Jeudi 6 août à 20 h 30

NICKY LARSON ET LE PARFUM DE CUPIDON

2019. Comédie. Durée : 1h31.
Garde du corps et détective privé hors-pair, Nicky Larson est engagé pour récupérer un parfum qui rend irrésistible celui qui l'utilise.

► **Cinéma en plein air, à 20h30**

Gratuit
Les projections sont susceptibles d'être annulées en cas de pluie.
Tél. 02 37 18 47 60

Jeudi 20 août à 20 h 30

LES ANIMAUX FANTASTIQUES

2016. Aventures fantastiques. Durée : 2h13.
Les aventures du magizoologiste Norbert Dragonneau, ancien élève de Poudlard.

Mercredi 26 août à 15 h 30

DRAGONS 3 : LE MONDE CACHÉ

2019. Dessin animé. Durée : 1h44.
Devenu le chef de Berk, Harold et son dragon Krokmu doivent quitter le village pour un dangereux voyage dans un monde caché.

Jeudi 27 août à 20 h 30

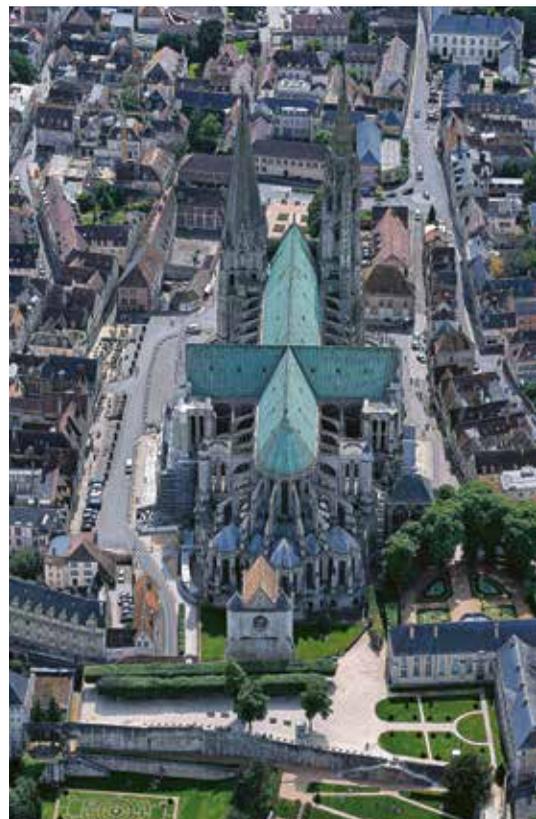
A STAR IS BORN

2018. Drame sentimental. Durée : 2h16.
Un musicien chevronné et alcoolique s'éprend d'une jeune chanteuse sur le point de renoncer à faire carrière, qui va devenir une star à son côté.



Visites estivales

Les visites organisées par le Centre des monuments historiques, le Service accueil visites de la cathédrale et C'Chartres Tourisme reprennent cet été



Service accueil visites de la cathédrale

Les secrets de la cathédrale

De la plus grande crypte de France au labyrinthe en passant par le puits gallo-romain, apprenez lire un immense livre de pierres et de verre, porteur d'un message universel.

- ▶ Vendredis 24 et 31 juillet à 14 h 30 (2h)
- Dimanche 26 juillet à 14 h 30 (2h)
- Dimanche 16 août à 14 h 30 (2h)
- Vendredi 21 août à 14 h 30 (2h)
- Tarif : 10€

Vos enfants à la cathédrale

Faites profiter vos enfants d'une approche dynamique et interactive, avec un aperçu varié sur la cathédrale : architecture, vitraux, sculptures... Une cathédrale surprenante, à mesure d'enfant, pour apprendre et s'amuser.

- ▶ Mardis 7, 14 et 21 juillet à 14 h 45
- Judis 9 et 16 juillet à 14 h 45
- Mardis 4 et 11 août à 14 h 45
- Judis 6 et 13 août à 14 h 45
- Tarifs : 5 €
- Famille de 4 personnes et plus : 4 €

Centre des monuments historiques

Grands combles de la Cathédrale

Profitez d'un parcours commenté original qui vous conduira le long des verrières en surplomb, au-dessus des arcs boutants, pour aboutir à l'exceptionnelle charpente en fonte !

- ▶ Jusqu'au 31 août
- Du mardi au vendredi de 14 h 15 à 15 h 15
- Tarifs : 6 € et 5 €

C' Chartres tourisme

Chartres, Cité Médiévale (sous réserves)

Le temps d'un parcours aux portes du Moyen-Âge, en suivant votre guide, découvrez les secrets de la vieille ville, protégée par l'aura de sa cathédrale.

- ▶ Tarif : 10 €

Cathédrale de Chartres, patrimoine mondial UNESCO (sous réserves)

Des jardins de l'Evêché au cloître Notre-Dame, découvrez l'extérieur de la cathédrale de Chartres, ses trois façades et neuf portails, ses 1500 statues et sculptures ainsi que ses flèches.

- ▶ Tarif : 10 €

Chartres au Moyen Âge (visite nocturne)

En suivant Dame Clairette, votre guide tout droit venue du Moyen Âge, plongez dans le Chartres médiéval. La cathédrale et son cloître n'auront plus de secret pour vous.

- ▶ Samedis 4 et 18 juillet à 22h30 (1h)
- Tarif : 15 €

Chartres, secrets et mystères (visite nocturne) par Véronique Domagalski

À la nuit tombée, les femmes beauceronnes racontent de vieux récits. Entre histoires vraies et légendes urbaines, partez à la recherche des secrets et mystères enfouis.

- ▶ Vendredis 10 et 24 juillet à 22 h 30 (1h)
- Samedis 11 et 25 juillet à 22 h 30 (1h)
- Tarif : 15 €



Photo Alexandra Rousseau

La crypte de la cathédrale

Balade photographique

Suivez le photographe Xavier Martino sur ses lieux préférés de création et, selon son inspiration et la lumière, profitez de ses conseils avertis. N'oubliez pas votre appareil photo.

► Plein tarif : - 20 € - Enfant
-12 ans - 15 €

La cité épiscopale par Esther Gibut

Murailles et portes aux noms évocateurs ceinturent et protègent la cathédrale et le palais épiscopal. Vous aurez droit à un détour par sa cour médiévale rarement visitée.

► Tarif : 15 €

Visites guidées privées

Des visites guidées VIP de 1 à 9 personnes au tarif unique de 90 €. Pour fixer une date, contactez L'office du Tourisme.

• Chartres au XX^e siècle

Ce parcours vous emmènera à la rencontre des différentes facettes de l'art contemporain. Témoin des mouvements de la société, intégré dans le paysage et riche d'humour, cet art rend hommage aux grands hommes et à l'Histoire.

• Cryptovisite

À la découverte des symboles médiévaux de l'extérieur de la cathédrale, découvrez les traces laissées par les bâtisseurs et les symboles cachés.

• Faits divers et crimes dans le Chartres d'autrefois

Du pilori aux geôles de la ville, des crimes d'État aux faits divers, frémissez sur les lieux où se sont produits ces faits parfois insolites et souvent sordides.

Rappel sanitaire : Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs dans les établissements culturels ouverts au public.

► Renseignements
et réservations à l'Office
du Tourisme
8 rue de la Poissonnerie
Tél. 02 37 18 26 26
www.chartres-tourisme.com



La première partie de la cérémonie, devant la stèle en hommage au général de Gaulle.



Commémorations du 18 juin

Retour en images

Le 18 juin dernier, Chartres célébrait le 80^e anniversaire du premier acte de résistance de Jean Moulin et de l'appel du général de Gaulle, en présence, notamment, du maire, Jean-Pierre Gorges, d'Elisabeth Fromont, 1^{ère} adjointe au maire, de Ladislav Vergne, adjoint au maire en charge de la Mémoire, de Fadela Benrabia, préfète d'Eure-et-Loir, et du député Guillaume Kasbarian.

Dépôt de gerbe devant le monument Jean Moulin par le maire, Jean-Pierre Gorges, et Ladislav Vergne, adjoint en charge de la Mémoire.



De gauche à droite, Elizabeth Fromont, Guillaume Kasbarian, Fadela Benrabia, Jean-Pierre Gorges et Ladislas Vergne. La fillette au centre est la fille de Richard Galliano-Valdiserra, le nouveau président de l'Association nationale des officiers de réserve de l'Armée de l'air.



Après trois mois de mise en retrait pour cause de Covid 19, l'Orchestre d'harmonie de Chartres a fait son grand retour sur les cérémonies.



L'atelier Lorin

Un nouveau regard sur le patrimoine

Tout l'été, patrimoine, culture ou fouilles archéologiques sont mis à l'honneur sur les bâches du boulevard Chasles à travers une exposition de photos qui font découvrir ou redécouvrir sous des angles nouveaux les lieux emblématiques de la ville.

La crypte de l'église Saint-Aignan





Jean Plichart

Ancien élève du lycée Marceau de Chartres, il étudie à l'université de Vincennes, puis à l'école des Beaux-Arts de Paris. Élève de Jean Feugereux à la Galerie Alphonse Marré à Chartres, il s'installe ensuite à Dammarie, ouvre un atelier rue du Pont-Saint-Hilaire à Chartres. Il rencontre alors un succès international et expose à Paris, Londres, New York et Oslo.

Dans les années 1990, il occupe le prieuré Saint-Vincent. Il ouvre en 2001 son dernier atelier rue Nicole où il travaille jusqu'à sa mort en 2006. Cette exposition est un hommage à un artiste prolifique.

Imprégné de l'atmosphère de la Beauce et innovateur de nombreuses techniques, alliant peinture, estampe et sculpture, son art vibre d'une nature puissante et turbulente. L'eau, le vent, la plaine, l'arbre, éléments récurrents de son œuvre y sont animés d'un mouvement perpétuel.

► Prieuré Saint-Vincent

12, rue de la Porte-Cendreuse
Du 27 juin au 6 septembre
Ouvert du mardi au dimanche, de 14 à 18 h.
Les vendredis et samedis jusqu'à 19 h.
Entrée libre. Nombre de visiteurs admis simultanément : 12.

Elaine M. Goodwin

Après des études artistiques à Exeter en Angleterre, la mosaïste anglaise Elaine M. Goodwin a parcouru le monde. Influencée par les couleurs des mosaïques byzantines, elle travaille essentiellement à partir de tesselles de verre et d'or. Inspirées par ses voyages au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique, ses compositions graphiques et lumineuses sont sa marque de fabrique. Dans son exposition « Les Numineux », l'artiste cherche à susciter l'émotion, entre émerveillement spontané et sentiment d'inconnu. La brillance des surfaces réfléchissant la lumière intense dématérialise toute réalité pour nous attirer vers une forme de spiritualité.

► Chapelle Saint-Eman

11, rue Saint-Eman.
Jusqu'au 6 septembre.
Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h.
Entrée libre.
Nombre de visites admis simultanément :
individuels : 12 / groupes : 1 groupe de 10.

Votre été dans les bibliothèques



L'aviatrice Hélène Boucher



PORTRAITS DE FEMMES D'EURE-ET-LOIR, ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE Six siècles d'Histoire vus au travers des femmes qui ont marqué l'Eure-et-Loir

Euréliennes de naissance ou de passage, des femmes célèbres ou anonymes ont laissé leur empreinte dans les collections patrimoniales de la Ville de Chartres, des archives départementales ou d'associations. Des documents originaux et des fac-similés exceptionnellement rassemblés pour cette exposition permettent de retracer les vies de ces personnalités marquantes.

Parmi elles Jeanne de France, reine déchue, et Marie Poussepin, toutes deux fondatrices d'un ordre religieux ; Diane de Poitiers et la marquise de Maintenon bien sûr, dont les noms sont inexorablement liés à la

royauté française ; Emira, sœur aînée du général Marceau. Les artistes sont également honorées dans les documents patrimoniaux : Thérèse, chanteuse de cabaret à Paris, Madeleine Castaing, célèbre décoratrice des années 1950 et créatrice du style qui porte son nom, sans oublier la comédienne et Résistante Silvia Monfort. L'aviatrice Hélène Boucher complète ce tableau des femmes célèbres.

D'autres méritent aussi leur passage à la postérité. C'est le cas de Marie-Prudence Plisson, auteure fantaisiste de la seconde moitié du XVIII^e siècle que Robert Sabatier salue, Zélie

Leclerc, pionnière de la photographie à Chartres à la fin du XIX^e siècle, Mademoiselle Guéry, fondatrice d'une école pour jeunes filles en 1861 à Chartres et Marie Guittet, première bibliothécaire de la ville en 1941.

Un hommage est rendu en parallèle aux femmes de l'ombre, les Beauceronnes, ouvrières agricoles, employées de commerces, couturières, cordonnières, lavandières... Bien qu'anonymes, elles ont toutes été vouées à assurer la pérennité des activités quotidiennes néanmoins indispensables.

► **Exposition**
jusqu'au 31 décembre 2020,
l'Apostrophe,
espace Patrimoine

DU 23 JUIN AU 29 AOÛT Découverte « PACKS- VACANCES »

Pendant l'été, les bibliothécaires prêtent des paquets-surprise avec trois ou quatre documents (livre, CD ou DVD) sur un thème à découvrir sur place. 100 packs ont été préparés à l'Apostrophe, dont 30 pour les enfants. Ces quelques titres évocateurs promettent de passer de bons moments : « *Les Simone* », « *A visage couvert* » ou encore « *Chocolat* ».

À la bibliothèque Louis-Aragon, les sélections ont été réalisées autour d'expressions populaires : « *Donner sa langue au chat* », « *Chat échaudé craint l'eau froide* », « *Gai comme un pinson* » ou « *Se sentir pousser des ailes* » piqueront l'imagination des usagers.

► **L'Apostrophe**, espace
Musique et cinéma

► **Bibliothèque Louis-Aragon**,
espace Adultes

Horaires d'été jusqu'au 31 août

- L'Apostrophe :

du mardi au vendredi de
13 h 30 à 19 h,
le samedi de 10 h à 18 h.
Fermeture le 15 août.

- Louis-Aragon :

le mardi de 14 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h,
le jeudi et le vendredi
de 14 h à 18 h,
et le samedi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.
Fermeture exceptionnelle
du 11 au 15 août.

Le prix Fulbert 2020

Porté par l'association des Amis de la médiathèque, le prix Fulbert est un prix littéraire qui distingue une œuvre relative au Moyen Âge parmi la production éditoriale récente pour adultes et pour la jeunesse.

Le Cœur converti

La 15^e édition avait retenu dans sa sélection de livres adultes : *Le cœur converti*, de Stefan Hertmans (Gallimard, 2018), *Le sang des mirabelles*, de Camille de Peretti (Calmann-Lévy, 2019) et *Par deux fois tu mourras*, d'Eric



Rosselin, qui a emporté l'adhésion du jury pour son histoire inspirée de faits réels.

Lorsque le héros apprend que le petit village provençal où il a élu domicile, a été le théâtre d'un pogrom il y a mille ans et qu'un trésor y serait caché, il part à la recherche d'indices. Une lettre de recommandation découverte dans une synagogue du Caire le met sur la trace d'une jeune noble normande qui, à la fin du XI^e siècle, s'est convertie par amour pour un fils de rabbin.

Fouassier (Lattes, 2019). C'est finalement le très beau roman de Stefan Hertmans, traduit du néerlandais par Isabelle

Robin des bois

La sélection des livres jeunesse, présentée par les bibliothécaires et proposée à la lecture d'élèves depuis le mois de novembre comprenait également trois titres : *La cour aux étoiles*, d'Evelyne Brisou-Pellen (Rageot, 2019), *Robin des Bois*, de Claude Merle (Bayard jeunesse, 2019) et *Une fille disparaît*, de Marion Poirson (Rouge safran, 2013).

Quatre classes, un CM2 de l'école de la Brèche, un CM1/CM2 et un CM2 du Grand Jardin ainsi qu'une classe de 5^e du collège Notre-Dame ont participé au vote organisé à distance en cette



année exceptionnelle. Ils ont choisi à la majorité le livre de Claude Merle.

En lieu et place de la traditionnelle remise des prix en présence des lauréats en juin, les auteurs lauréats ont reçu leur diplôme chartrain par la poste.

Les paysages d'Alexandre Ségé

dans les collections du musée

À côté du tableau grand format *En pays Chartrain*, le musée conserve plusieurs œuvres d'Alexandre Ségé (1819-1885), peintre paysagiste du XIX^e siècle.

Suiveur du courant Réaliste et de l'école de Barbizon, Ségé a magnifié la campagne beauceronne dans ses peintures et ses dessins, faisant ainsi partager son attrait pour les vastes étendues et les travaux champêtres et explorant le rapport entre l'humain et la nature.

Paysagiste et graveur à l'eau-forte, né à Paris en 1818, mort à Coubron (Seine-et-Oise) le 27 octobre 1885, il fut l'élève de Léon Cogniet et de Camille Flers. Il débuta au Salon en 1844 et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1874. Ses parents possédaient une propriété à Bondy et lui résida à partir de 1878 à Coubron où il y fut élu conseiller municipal. La même année, il obtint une médaille à l'Exposition universelle.

Un travail minutieux

Connu pour ses grands espaces, d'où les habitants sont généralement absents, Alexandre Ségé s'imprégna des paysages de Beauce, du bord



En pays Chartrain, Alexandre Ségé, vers 1884, huile sur toile, H. 136,5 X L. 204 cm, n° inv. 2009.114.1, transfert de propriété de l'État à la Ville de Chartres, février 2009.

de l'Oise, de Corse, du Pas-de-Calais et de Bretagne, qu'il découvrit en 1838. Il voyagea en Italie comme la plupart de ses contemporains, mais aussi en Suisse. Il commença à graver ses premières œuvres en 1848 et ses eaux-fortes furent exposées pour la première fois au Salon en 1855.

Ségé s'attarda sur des études préparatoires de ses œuvres avant de créer une synthèse, en atelier. Esquisses, aquelles et petites huiles sur bois nous sont parvenues, témoins du travail minutieux de l'artiste. Un travail conservé dans les musées de Périgueux, Rennes, Amiens et Chartres.

Les tapisseries ornementales du sacre d'Henri IV

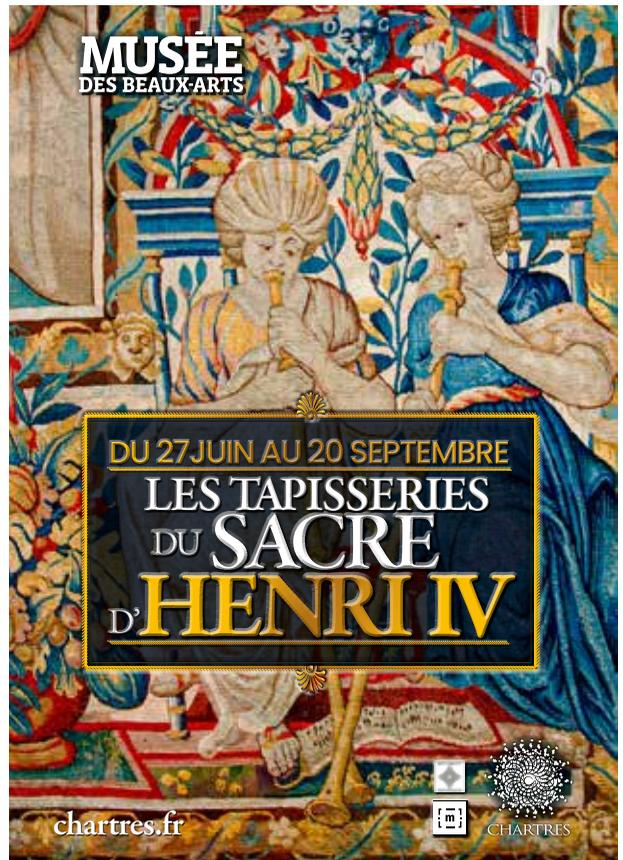
Le musée des Beaux-Arts présente cet été une série de cinq tapisseries, tissées par l'atelier bruxellois de Martin Reymbouts, qui ornaient le chœur de la cathédrale lors du sacre d'Henri IV le 27 février 1594. Sont également exposés les fragments d'une tapisserie fleurdelisée, légendairement attribuée au décor du sacre, ainsi que les iconographies et objets liés au souvenir du Bon Roi Henri conservés dans les collections du musée.

Le roi de Navarre est désigné en 1589 comme successeur par son cousin et beau-frère Henri III. Mais l'accession au trône d'Henri IV, chef de file du parti protestant est désavouée par les troupes catholiques, la Ligue, le Parlement et une grande majorité de Français. Les tentatives pour reprendre la capitale s'enchaînent. Mantes est alors la capitale provisoire et Chartres assure un rôle important dans les actes politiques du roi après que les troupes de Châtillon ont mis un terme à la suprématie des ligueurs chartrains en 1591. Enfin Henri IV renonce à la foi calviniste en juillet 1593 à l'abbaye de Saint Denis (ce qui ne fut pas sa première conversion).

Les tensions de guerre civile ainsi que les excès de la Ligue créent une opinion favorable à la reconnaissance de ce monarque converti au catholicisme et cette onction du sacre représente la dimension symbolique capitale pour apaiser les consciences, permettre d'ouvrir la voie à la pacification et mener la réorganisation du royaume. Quelques jours après le sacre, le 22 mars, l'entrée du nouveau monarque dans Paris marque l'accomplissement de l'accession au trône d'Henri IV.

► Expositions jusqu'au 30 août

Au musée des Beaux-Arts,
29, cloître Notre-Dame
Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 18 h, les samedis et dimanches
de 14 h à 18 h.



Entrée libre. En raison du contexte sanitaire, l'accès est limité à 45 personnes en simultané et la visite à 45 minutes.
Sens unique de circulation appliqué.
Tél. 02 37 90 45 80

Promenade dans les réserves du musée

Moins d'un pour cent des 50 000 œuvres et objets du musée des Beaux-Arts sont exposées. Le reste dort dans les réserves labyrinthiques de l'ancien palais épiscopal.

Roulées, pour les toiles de grand format, rangées dans des racks ou accrochées sur des grilles coulissantes, environ huit cents peintures du XV^e siècle au XX^e siècle patientent dans les combles du musée, dont un certain nombre de paysages du XIX^e rarement montrés. Oubli que le musée répare cet été en présentant au public des tableaux d'Alexandre Ségé.

« Certaines toiles ne sont pas en état d'être exposées, explique Philippe Bihouée, attaché de conservation au musée des Beaux-Arts. D'autres ont peu d'intérêt ou ne correspondent pas à nos axes de parcours muséographique. On se doit en tout cas de conserver toutes les œuvres, comme des archives. C'est notre première mission! »

Inventaire à la Prévert

Au fil des déambulations dans le dédale de salles du grenier et du sous-sol, on tombe sur une collection d'objets emblématiques de la vie rurale d'antan, des pièces de mobilier, des costumes beaucerons du XIX^e siècle protégés par des housses blanches, la veste de

préfet de Jean Moulin, des enseignes de boutiques chartraines, des armes à feu, des épées et des hallebardes, des statues religieuses, des casques de pompiers, vestiges de l'ancienne caserne du boulevard Foch, un buste de Marceau, quelques objets d'art asiatiques rapportés par des touristes, un diorama de la mort de Marceau, des horloges, des serpents d'église, ces instruments de musique qui accompagnaient le chant liturgique et le chœur, ou une maquette en stuc de la prison de la Bastille, réalisée après sa démolition au début des années 1790. Un inventaire à la Prévert qui fait toute la magie de ces coulisses.

Un lieu de référence

On découvre aussi des pépites. C'est le cas du remarquable fond légué par Louis Joseph Bouge (1878-1960), un ancien administrateur colonial, qui fut notamment affecté en Nouvelle-Calédonie au début du XX^e siècle, puis en Polynésie française avant de devenir gouverneur de Guadeloupe.



| Un buste de Marceau

Passionné par les cultures qu'il côtoya, Bouge rapporta quelque 500 objets d'Océanie en prenant soin de documenter leur utilisation. Il constitua aussi une bibliothèque exhaustive, qui fait aujourd'hui du musée des Beaux-Arts de Chartres un lieu de référence pour les spécialistes du monde entier. Des chercheurs qui y trouvent aussi une précieuse iconographie. On pense notamment aux illustrations d'Ernest Goupil, dessinateur de l'expédition de Dumont d'Urville en 1836-1838, ou à la collection complète des planches originales du journal



satirique *Le Sourire*, que Gauguin édita à Tahiti à quelques dizaines d'exemplaires en 1899-1900, certaines assorties d'aquarelles de l'artiste.

Trocs en stocks

Parce que les musées généralistes présentent moins d'intérêt aujourd'hui qu'ils en avaient il y a une centaine d'années, le ministère de la Culture invite depuis quelques années ces derniers à se spécialiser. « *Le musée de province était souvent autrefois le seul lieu où l'art était accessible*, dit Philippe Bihouée. *Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les voyages et la numérisation sont passés par là!* » Pour accélérer leur spécialisation à moindres frais, les musées ont mis en place un système de troc, que ceux de Chartres et de Châteaudun ont expérimenté en échangeant un couvercle de sarcophage égyptien contre d'intéressantes pièces océaniques.

Les Enfants du paradis :

le programme de l'été

Après trois mois de black-out total, le cinéma les Enfants du Paradis a rouvert ses portes le lundi 22 juin. Présentation des sorties les plus attendues de l'été.

Depuis le 22 juin

NOUS LES CHIENS

Un dessin animé coréen, qui conte les aventures d'une petite bande de chiens errants, qui découvrent la liberté.

1^{er} juillet

LES PARFUMS

Avec Emmanuelle Devos et Grégory Montel.

Les relations d'une diva du monde du parfum et de son chauffeur, seule personne à oser lui tenir tête.



8 juillet

TOUT SIMPLEMENT NOIR

Un acteur raté décide d'organiser la première grosse marche de contestation noire en France. Mais, au fil des rencontres, il va osciller entre envie d'occuper le devant de la scène et véritable engagement militant.

14 juillet

DIVORCE CLUB

De Michaël Youn.

Avec Arnaud Ducret et François-Xavier Demaison.

Plaqué par sa femme, lâché par ses proches, Ben peine à remonter la pente jusqu'au jour où un vieil ami, divorcé comme lui, l'invite à partager tous les plaisirs auxquels il avait renoncé.



L'AVENTURE DES MARGUERITE

Avec Alice Pol et Clovis Cornillac.

Marguerite et Margot ont toutes deux 12 ans. L'une vit en 1942, l'autre en 2018. Mais une malle magique va les transporter chacune dans l'époque de l'autre.

22 juillet

MULAN

Parce qu'un homme de chaque famille doit intégrer l'armée impériale pour repousser des envahisseurs venus du Nord, la fille aînée d'un vénérable



guerrier atteint par la maladie décide de prendre sa place au combat. Le dessin animé Disney transposé en images réelles.

29 juillet

T'AS PÉCHO ?

Avec Ramzy Bedia et Vincent Macaigne.

Arthur, 15 ans, a un coup de foudre pour Ouassima, qui l'ignore. Pour l'approcher, il lui propose de donner des cours de « péchotage », à 10 euros la leçon, à une bande de célibataires losers.

31 juillet

TENET

De Christopher Nolan.

Avec John David Washington et Robert Pattinson.

Christopher Nolan mêle

espionnage, action et fantastique dans ce thriller où un agent secret tente d'empêcher la Troisième Guerre mondiale en accomplissant un voyage dans le temps.



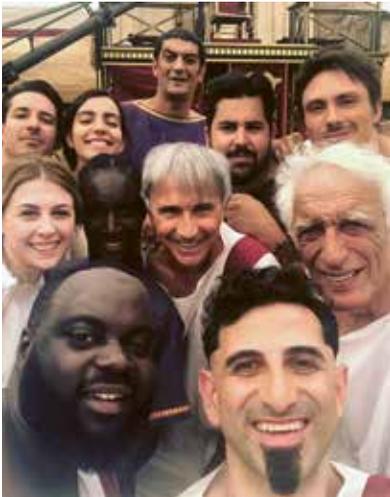
19 août

BRUTUS VS CÉSAR

De Kheiron.

Avec Thierry Lhermitte et Gérard Darmon.

Pour évincer le tyranique César, deux sénateurs romains fomentent un complot en utilisant Brutus, le fils illégitime de celui-ci, comme symbole de leur quête. Lequel, marginal un peu lunaire, n'est pas vraiment taillé pour le rôle.



Et aussi une poignée de reprises de films à l'affiche au moment du confinement.

La bonne épouse

avec Juliette Binoche.

De Gaulle

Avec Lambert Wilson et Isabelle Carré.

En avant, dessin animé.

Sonic le film, dessin animé.

Invisible Man

Avec Elisabeth Moss.

Film d'horreur.

Radioactive

Biopic de Marie Curie avec Rosamund Pike.

Un fils

Avec Sami Bouajila.



Un été Black

Mississippi burning (1989)

Avec Gene Hackman et Willem Dafoe. En 1964, deux agents du FBI enquêtent sur la disparition de trois militants des droits civiques au Mississippi.



Il a déjà ses yeux (2016)

Avec Aïssa Maïga et Lucien Jean-Baptiste.

Tous deux Noirs, Paul et Sali adoptent malgré eux un bébé blanc.

I am not your negro (2017)

Documentaire. À travers les propos et les écrits de l'écrivain noir américain James Baldwin, Raoul Peck revisite les luttes sociales et politiques des Afro-Américains au cours des dernières décennies.



Greenbook :

Sur les routes du Sud (2018)

Avec Viggo Mortensen et Mahershala Ali. En 1962, Un vider italo-américain du Bronx est engagé pour conduire et protéger un pianiste noir en tournée dans le Sud des Etats-wUnis.

Blackkklansman (2019)

De Spike Lee. Avec John David Washington. Au début des années 1970, un policier noir infiltre le Ku Klux Klan.

Pour sa deuxième édition, le **Little Films Festival** vous propose cet été une sélection de 8 films Art et Essai pour le jeune public (à partir de 3 ans).

► Les Enfants du Paradis

7 salles ouvertes.

Distances sanitaires : un siège vide entre chaque personne (Les familles peuvent rester groupées).

Une photo géante à la Collégiale



Acquise par la Ville en 2017, cette œuvre du photographe plasticien de renommée mondiale Gérard Rancinan intitulée *Et tout recommencera* sera exposée tout l'été dans la Collégiale Saint-André avant d'être accrochée dans le hall du futur Pôle administratif.

Cette photo titrée sur toile fut commandée par Laurent Fabius à l'occasion de la Cop21, organisée à Paris en 2015. Dans son discours d'ouverture, le ministre des

Affaires étrangères de l'époque présenta l'œuvre en ces termes : *« Elle symbolise l'enjeu de notre conférence. Sur le côté gauche de la photographie, il y a un arbre qui a perdu toutes ses feuilles, qui sont remplacées par des sacs plastiques - c'est une sorte de squelette dans un environnement devenu inhumain. À droite de la photo, il y a au contraire le portrait d'un enfant harmonieux qui est en train de s'éveiller. Et au milieu, il y a un papillon qui porte l'espoir. Eh bien, nous en sommes là... »*

Des photos de ChartrEstivales 2019

à vendre



Privés de l'édition 2020 par la pandémie, les cinq photographes bénévoles de l'association ChartrEstivales (Philippe Buffa, Michel Galarneau, Richard Guillemain, Fabrice Ménard et Patrick Desbois) exposent 30 photos des spectacles de la saison 2019 dans l'Edicule de la place des Halles, jusqu'au 31 juillet.

Tirées en 30 exemplaires au

format 40 X 30, numérotées de 1 à 30 et signées par leur auteur, elles seront vendues 25 € pièce. Le bénéfice de la vente de cette série « Collector » sera offert aux personnels des Hôpitaux de Chartres.

Les photos seront à retirer au local de l'association ChartrEstivales, parvis de la cathédrale, 5 cloître Notre-Dame à Chartres, sur rendez-vous au 02 37 35 54 22.

Possibilité d'envoi postal dans une enveloppe renforcée pour un coût supplémentaire de 4 € jusqu'à 5 photos par enveloppe. Paiement par chèque à l'ordre de l'association Chartrestivales.

► **Exposition à l'Edicule,**
place des Halles,
jusqu'au 31 juillet

Un été très animé

Tout l'été, les Vitrines de Chartres enchaînent les opérations pour animer le cœur commerçant de la ville.



E-games : des jeux pour gagner plein de cadeaux

Les Vitrines de Chartres proposent chaque semaine des jeux à énigmes pour la famille à commencer sur le nouveau site www.vitrines-chartres.com avant d'aller compléter l'aventure en centre-ville.

Soldes d'été du 15 juillet au 11 août

En raison des difficultés économiques rencontrées par les commerçants pendant la crise sanitaire du Coronavirus Covid-19, les soldes d'été 2020 débiteront le mercredi 15 juillet 2020, au lieu du mercredi 24 juin, pour se terminer le mardi 11 août.

Nocturne vendredi 17 juillet

Après avoir lancé la formule le 5 juin, Les Vitrines de Chartres

organiseront une nouvelle nocturne « Happy Hour Shopping » le vendredi 17 juillet jusqu'à 20 h.

Apéro time le vendredi 17 juillet (sous réserves)

Ce même vendredi 17 juillet, si les prescriptions gouvernementales l'autorisent, les Vitrines de Chartres transformeront le centre-ville en un grand espace de convivialité où chacun pourra venir pique-niquer autour d'un « Apéro time » géant. Avec une programmation musicale aux petits oignons !

Ouverture le dimanche 19 juillet

Pour permettre aux clients de faire leur shopping en toute tranquillité, vos commerçants

chartrais ouvriront par ailleurs leurs portes le dimanche 19 juillet ! Les clients pourront profiter du centre-ville sans se soucier des heures de stationnement puisque les parkings Q-Park affichent un tarif dominical unique de 4 €. Nombre de commerces offrent en plus des chèques park, valable 1 an et cumulables.

Braderie de rentrée

Les Vitrines de Chartres et une cinquantaine de commerçants du cœur de ville vous convient à la Grande Braderie de rentrée le mercredi 2, jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 septembre. Des centaines d'articles seront proposés à des prix bradés de 10 h du matin jusqu'à 19 h.

Des chèques cadeaux pour soutenir les commerçants



Pour stimuler la reprise de l'économie, l'association a pris l'initiative de créer ses propres chèques cadeaux d'une valeur de 10 et 20 €, accessibles à tous, particuliers et entreprises. Des chèques acceptés chez près de 200 commerçants de Chartres. Une façon de participer à la relance de la consommation tout en affichant votre soutien à l'économie locale dont vous êtes également des acteurs.

Contrairement à une prime salariale, ces chèques peuvent

être dépensés très rapidement dans les commerces. Ils sont disponibles via la boutique en ligne du tout nouveau site 100% chartrain www.vitrines-chartres.com.

Vous pouvez commander vos chèques cadeaux personnalisables 24h/24 et 7j/7, être livrés ou venir les chercher au bureau des Vitrines de Chartres.

Cadeau idéal

À chaque fête ou événement son chèque-cadeau : anniversaire, mariage, naissance,

Noël, ou tout simplement pour faire plaisir ! Accédez à des milliers de marques dans des centaines de magasins : mode, beauté, loisirs, décoration, multimédia, puériculture, voyages, gastronomie, sports, jeux et bien d'autres encore et comblez ainsi toutes vos envies !

► Les responsables d'entreprises intéressés doivent contacter Nathalie Casalinho, manager de centre-ville au 06 40 13 16 01 ou par courriel contact@vitrines-chartres.com.

Un nouveau site plus performant

Lancé plus tôt que prévu pour venir en aide aux commerçants, durement touchés par la pandémie, le nouveau site des Vitrines de Chartres a déjà fait ses preuves.



Séduits par son concept innovant, qui le distingue du tout-venant de l'e-commerce, plus de 100 commerçants du centre-ville se sont déjà abonnés à ce site qui favorise l'interactivité avec les clients. Le principe est simple : vous avez envie d'une paire de lunettes, d'une jupe, d'un pull cachemire, d'une coupe de cheveux, d'un bon roman ou de fraises gariquettes et vous êtes sensible au choix de proximité, les commerces chartrais sont là pour combler vos attentes. Vous pouvez découvrir leurs vitrines, jeter un coup d'œil virtuel en boutique et préparer ainsi votre shopping avant de vous rendre en centre-ville. Le site vous propose aussi de coupler votre « parcours d'achat » avec une balade insolite à la découverte de la cité.

Plus fonctionnel, le nouveau site des Vitrines de Chartres a été repensé pour attirer davantage de visiteurs dans le cœur de ville. « Son lancement anticipé pour cause de confinement a prouvé son efficacité », se félicite Juliette Pichot, la présidente des Vitrines de Chartres. Les clients confinés ont apprécié de payer en toute sécurité avec le principe du *click & contact* ainsi que le service de livraison à domicile assuré par des entreprises locales. »

Des vitrines virtuelles régulièrement renouvelées

Le confinement passé, le site internet a renoué avec sa vocation initiale, qui est de vous inciter à effectuer vos achats en centre-ville via une séance de lèche-vitrine virtuelle. Tout

en vous donnant la possibilité de précommander et en mettant à votre disposition la liste des commerces qui assurent la livraison.

« C'est un site vivant, dit Juliette Pichot. Les commerçants s'attachent à refaire régulièrement leur vitrine virtuelle pour mettre en avant les nouveaux produits ». Des animations originales sont aussi organisées, à la façon des e-games. Vous entamez le jeu sur le site pour le terminer en ville avec des lots offerts par les boutiques à gagner. Enfin www.vitrines-chartres.com met aussi en vente des chèques cadeaux et des bons d'achat valables dans 200 boutiques.

► www.vitrines-chartres.com

Le retour des soirées mousse

Produite à la Brasserie de Chandres, à Sours, la bière l'Eurélienne fête ses 15 ans avec une cuvée anniversaire blanche et ambrée.

En 2005, Vincent Crosnier brassait sa première bière L'Eurélienne, à Sours, utilisant l'orge de la ferme familiale. En quinze ans, la petite brasserie a bien grandi : des investissements ont été réalisés pour développer l'outil de production, l'équipe s'est étoffée et plus de dix-sept recettes ont été créées par le brasseur, remportant régulièrement des trophées dans les concours spécialisés.

Pour marquer le quinzième anniversaire de cette aventure familiale et locale, Vincent Crosnier a concocté une cuvée spéciale, en édition limitée.

L'étiquette de cette « Eurélienne 15^e anniversaire », aux couleurs crème et bronze, dévoile une part de ses secrets : une bière blanche ambrée, de style allemand « Dunkle Weisse ».



à la torréfaction des malts, qui lui donne également des notes caramélisées.

Douce et légère (5,8°), la nouvelle bière présente peu d'amertume, ainsi qu'une mousse onctueuse.

Avec les beaux jours, elle sera l'alliée parfaite des douces soirées en terrasse et des barbecues en famille ou entre amis, en accompagnement de volailles grillées, saucisses ou merguez.

La bière 15^e anniversaire est à découvrir à la boutique de la Brasserie de Chandres, à Sours.

Vous y trouverez également la gamme complète des bières L'Eurélienne ainsi que des produits locaux d'épicerie fine du terroir.

Vous pouvez également déguster l'Eurélienne dans de nombreux établissements à Chartres et dans ses environs : bars, restaurants, caves, hôtels, épiceries fines et supermarchés.

► **Brasserie de Chandres**
3, rue Parmentier,
28630 SOURS
02 37 25 77 56
contact@leurelienne.fr
leurelienne.fr



Notes caramélisées

Comme toutes les bières « blanche », elle intègre une forte proportion de blé malté. Mais pour créer la surprise, et alors que l'on pourrait s'attendre à une bière de couleur claire, sa robe est cuivrée. Cette teinte foncée est obtenue grâce



La Véloscénie entre en selle

Et si vous partiez sur les routes de la Véloscénie ?

Ce tracé de 450 kilomètres,
entre la cathédrale Notre-Dame de Paris
et le Mont Saint-Michel,
passe notamment par Chartres.

Cet itinéraire à grand spectacle propose un nouvel art de vivre à vélo, à travers une nature riche et préservée. Le parcours invite notamment à découvrir des sites culturels majeurs. Cinq d'entre eux sont classés au Patrimoine mondial de l'Unesco : Notre-Dame de Paris et les rives de la Seine (90 km de Chartres), le parc et le château de Versailles (75 km de Chartres), la cathédrale de Chartres, Point d'Alençon et sa dentelle (120 km de Chartres), le Mont Saint-Michel et sa baie (255 km de Chartres).

Mais la Véloscénie, c'est aussi une invitation à découvrir, au fil

du parcours et en toute liberté, le patrimoine naturel, culturel et gastronomique local, de faire de belles rencontres dans les bonnes adresses qui jalonnent l'itinéraire : auberges, cafés, épicerie, fermes, chambres d'hôtes...

Tourisme de proximité

Sans aller jusqu'au Mont Saint-Michel, la Véloscénie permet de découvrir ou redécouvrir la richesse et la beauté de notre agglomération, puisque son tracé passe notamment par Maintenon, Jouy, Saint-Prest, Champhol, Lèves, Chartres, Luisant, Barjouvillie, Fontenay-sur-Eure, Meslay-le-Grenet, Sandarville...



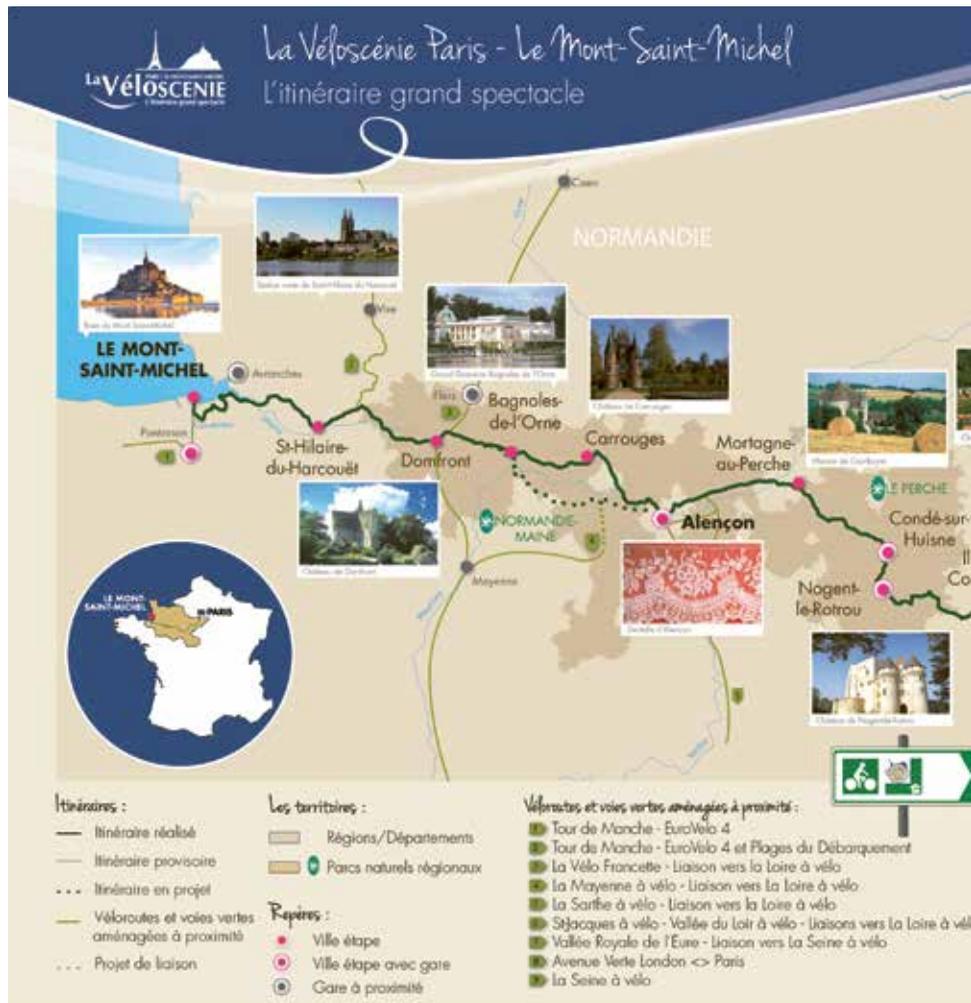
Le site Internet veloscenie.com vous permet de planifier votre parcours, de calculer votre itinéraire et de pédaler selon vos envies, que vous soyez habitué ou débutant, et en fonction de vos centres d'intérêt : châteaux et histoire, nature, détente, villes...

Vous y trouverez également la liste des adresses labellisées Accueil vélo, proposant des services adaptés à vos besoins de cycliste (location, réparation, abris, hébergement...).

Retombées locales

Isabelle Mesnard, présidente de la société publique locale C'Chartres Tourisme, est présidente de la Véloscénie (voir encadré) depuis janvier 2019.

« J'ai l'intime conviction que le vélo est une alternative urbaine, touristique, d'itinérance extraordinaire. Lorsque j'ai eu l'occasion de parcourir la Véloscénie, j'ai compris que cet itinéraire était une opportunité extraordinaire pour notre territoire. Elle permet une magnifique découverte de notre agglomération et de ses environs, entre amis ou en famille. Cette bonne pratique de l'itinérance douce permet le rayonnement local, au cœur des villages, incite les gens à flâner et à fréquenter les commerces, les restaurants, à rencontrer les producteurs... La Véloscénie, c'est une route culturelle, mais aussi un outil d'aménagement du territoire et de développement économique. Je souhaite que de tous les acteurs locaux puissent, dans le plus petit village, en tirer les bénéfices. »





► La Véloscénie en bref

La Véloscénie, c'est une véloroute portée par trois régions, huit départements, dix-neuf intercommunalités (dont Chartres métropole) et vingt-cinq offices de tourisme.

Un comité d'itinéraire se réunit deux fois par an et détermine les grandes orientations de la Véloscénie : publics cibles, aménagements et signalétiques, communication, promotion... Depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, c'est à Chartres métropole et au Mont Saint-Michel que revient la gouvernance de l'itinéraire, c'est-à-dire sa coordination et son développement, autour des équipes des offices de tourisme. Plus d'infos : veloscenie.com

► La Maison du vélo de retour à la gare

La Maison du vélo de Chartres métropole a rouvert début mai là où elle se tenait précédemment : dans l'aile droite de la gare SNCF. Elle y accueille les usagers désireux de s'initier au cycle comme moyen de transport, avec sa gamme de matériels et de services.

Vélos de ville adultes ou enfants, à assistance électrique (VAE) ou non, sièges enfants... sont disponibles à la location, pour des durées variables : journée, semaine, mois ou année (semestre maximum pour les VAE).

Maison du vélo

Place Pierre-Sémard, Chartres.

Ouverte du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
 02 37 32 83 51 / filibus.fr

Cap au nord

Quittons Chartres, direction Maintenon.
Sans oublier de faire quelques étapes en chemin...



Premier rendez-vous incontournable de cette balade vers le nord de l'agglomération : les pistes du Plan vert de Chartres métropole (voir encadré ci-contre).

Vous débuterez la promenade à Lèves, juste après l'église, en empruntant les cheminements piétons et cyclables bordant l'Eure et longeant le parc de la Fondation d'Aligre et de l'abbaye de Josaphat. Vous pourrez admirer les vestiges de cette abbaye bénédictine, fondée en 1117 par Geoffroy de Lèves, avec trois parties différentes, dont plusieurs classées ou inscrites aux Monuments Historiques : les cloîtres, les ruines de l'église abbatiale comportant notamment le tombeau de Jean de Salisbury, et le dépôt lapidaire avec des pierres tombales et des gisants.

Faune et flore s'épanouissent

Vous pourrez vous ressourcer aux bords des étangs, avant de poursuivre vers Champhol. La prairie de Fontaine-Bouillant vous y attend. L'espace naturel, que Chartres métropole a rendu accessible au public en 2018, dispose de panneaux pédagogiques permettant de s'informer sur la faune et la flore qui s'y épanouissent. Les prés accueillent des chevaux en pâturage.

En traversant la passerelle récemment installée, vous arriverez ainsi au Gorget, à Saint-Prest, puis à Jouy. Ces deux charmantes communes ont réaménagé leurs cœurs de village. Vous y découvrirez au fil de l'eau des lavoirs et des moulins. Vous pousserez aussi la porte de commerçants accueillants proposant de bons produits...



Le Plan vert : et au milieu coule une rivière...

Le Plan vert de Chartres métropole est un ambitieux programme de préservation de la rivière et des espaces naturels, et d'aménagement de pistes cyclables et piétonnes en site apaisé.

Depuis 2003, plus de 17 kilomètres de chemins doux ont été réalisés le long de l'Eure, pour le plus grand bonheur des promeneurs, des amoureux de la nature, des coureurs du dimanche et des cyclistes.

Plus de 8 millions d'euros ont été investis par Chartres métropole dans ces aménagements, ouvrant aussi l'accès à de nouvelles

prairies et à des espaces boisés jusqu'ici inaccessibles au public.

En quinze ans, 700 arbres, 5 800 arbustes, 10 500 vivaces ont été plantés.

Onze passerelles enjambant l'Eure et ses bras ont été installées.

Tout ceci en parfaite harmonie avec la nature et en respectant l'environnement : la faune et la flore s'y épanouissent. Les inventaires régulièrement menés par les associations locales de protection de la nature le montrent.

Au fil de l'eau, et de l'agrandissement de l'agglomération, le Plan vert s'est étendu.

Et ça va continuer !

Plus d'infos : chartres-metropole.fr

L'aqueduc de Maintenon

L'aqueduc de Maintenon est un ouvrage commandé par Louis XIV pour amener les eaux de l'Eure aux fontaines de Versailles pour que ces dernières fonctionnent jour et nuit.

La construction de l'aqueduc de Maintenon débute en 1683. Le chantier sera mené par Louvois, surintendant des bâtiments, en collaboration avec Vauban. Le projet prend différentes formes pour aboutir à la plus sobre avec 47

arcades entourées de deux siphons. Le projet se veut digne d'un ouvrage romain. En 1688, la guerre contre la ligue des Augsburg survient et le roi est obligé de stopper les travaux faute de moyens. Il restait 29 kilomètres à achever et quelques travaux annexes. Pour dédommager Madame de Maintenon des désagréments causés par les travaux, le roi lui offre et lui donne le titre de marquise.

Plus d'infos : chartres-tourisme.com



Vestiges du Canal Louis XIV

En poursuivant vers le nord, vous retrouverez les vestiges du Canal Louis XIV.

Le Roi Soleil fit exécuter de nombreux travaux pour conduire l'eau et alimenter le parc et les fontaines de Versailles. Parmi tous ces travaux, un des plus ambitieux fut celui entrepris pour capter les eaux de l'Eure en amont de Chartres. Sous la direction de Vauban, trente mille hommes furent occupés au démarrage des travaux de 1685 à 1688, pour être finalement abandonnés en 1694.

À Berchères-Saint-Germain, on peut encore découvrir l'entrée d'un siphon, constitué d'un puits de pierres d'une profondeur de 15 mètres, d'une galerie de briques de 42 mètres de longueur et de 2,50 mètres de hauteur ainsi qu'une grande arche de pierres et de briques

de 161 mètres de longueur, 4,80 mètres de hauteur et 6,50 mètres à la clef de voûte, qui permettait d'assurer le passage de la Vallée du Larris.

Un peu plus loin, sur la route de Pontgouin vers Maintenon, à Chartainvilliers, une grande voûte façonnée, elle-aussi de pierres et de briques, permettait à l'époque d'assurer le passage de la route jusqu'à Boisricheux.

Terminons à Maintenon, avec son aqueduc (voir encadré), qui n'a jamais été achevé. Et pour cause : quand une guerre de neuf ans des nations européennes contre Louis XIV éclata, les soldats furent obligés de partir sur le front, laissant en plan les travaux...

► **Plus d'infos :**
chartres-tourisme.com



Bienvenue au château de Maintenon

Situé au cœur de la Vallée de l'Eure, dans un cadre exceptionnel, le château de Maintenon vous passionnera par son histoire et les personnages qui l'ont façonné. Le visiter, c'est se plonger dans l'Histoire au cœur d'une architecture d'exception et de jardins magnifiquement reconstitués.

Lors des restaurations des XIX^e et XX^e siècles, les propriétaires se sont attachés à retrouver le mobilier d'époque. Déambulez à travers les différents appartements du domaine et effectuez ainsi un voyage à travers les siècles grâce à leur décoration ! Il suffit de quelques pas pour passer de l'ancienne chambre de Louis XIV aux aménagements effectués par le duc Paul de Noailles et sa femme Alicia de Rochechouart de Mortemart.

Si le château fut la propriété de Madame de Maintenon, il ne

faut pas oublier que Madame de Montespan elle-même y accoucha d'un de ses enfants. Louis XIV y vint également à plusieurs reprises. Vous marcherez littéralement dans les pas de ces illustres personnages de l'histoire de France. Lors de votre visite du château de Maintenon, laissez-vous imprégner par l'esprit de ses propriétaires et locataires qui, au fil des siècles, ont forgé son histoire.

Ce château à taille humaine n'attend que vous et vos enfants ! Au-delà de l'émerveillement devant le charme des lieux, embarquez dans une formidable aventure avec vos bambins à travers le livret jeu disponible à l'entrée du château de Maintenon. Comme de véritables reporters, vos enfants passeront au peigne fin les secrets que recèlent ce monument à ne pas manquer en Eure-et-Loir...

► **Plus d'infos :**
chateaudemaintenon.fr

Les jardins à la française

En 1676, sur ordre du roi Louis XIV, Le Nôtre est envoyé à Maintenon pour dessiner les plans du parc du château.

Grâce à un plan original du fonds Robert de Cotte daté de 1686 retrouvé dans les archives de la Bibliothèque Nationale de France, les jardins à la Française du château de Maintenon ont été restaurés afin de retrouver un parterre fidèle à l'esprit de l'époque, respectant les perspectives du château jusqu'à l'aqueduc.

André Le Nôtre choisit pour Maintenon le creusement d'un canal passant sous l'aqueduc, bordé de deux allées plantées dont l'une porte son nom ; l'autre, appelée Racine, rappelle le souvenir du célèbre poète qui travailla à Maintenon aux tragédies Esther et Athalie. Il imagine un parterre entouré d'eau côté droit et un parterre triangulaire composé de broderies.

La réalisation de ce projet d'exception a été confiée à Patrick Pottier, le maître jardinier du château du Champ-de-Bataille.

La refonte du parterre a été entièrement réalisée par le service des espaces verts du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, décorant en permanence le jardin de 12 000 pieds de buis formant les bordures, 65 rosiers tiges, 58 topiaires mis en forme, 60 pieds d'ifs formés...





Le Séminaire des Barbelés

Découvrez la singulière histoire de l'abbé Franz Stock et de son « Séminaire des Barbelés », qui accueillit près de 100 séminaristes allemands au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.



Initialement construit par l'armée française au début du XX^e siècle, le Centre mobilisateur 101 du Coudray se mua de 1940 à 1944 en camp de prisonniers « indigènes » où les Occupants enfermèrent tiraillers sénégalais et marocains. Avec la rapide reconquête du territoire par les Alliés, le « Camp d'enclos » compta jusqu'à 38 500 prisonniers allemands.

En août 1944, l'abbé Franz Stock, qui avait été nommé par les autorités allemandes aumônier des prisons de Fresnes, de la Santé et du Cherche-Midi, fut arrêté par les Américains. Expédié dans l'immense camp de prisonniers de Cherbourg, il entra en contact avec l'abbé Rodhain et l'abbé Le Meur de l'Aumônerie Générale de Paris. Ensemble, ils décidèrent de créer un séminaire pour des

étudiants en théologie allemands en captivité. Installé à Orléans en avril 1945, le « Séminaire des Barbelés » fut, faute de place, déplacé au Coudray.

Un nouveau clergé allemand

Placé sous le patronage de l'université allemande de Fribourg, le projet avait pour louable objectif de fonder un nouveau clergé allemand en vue de la reconstruction et de la réconciliation d'après-guerre. 950 séminaristes y séjournèrent de 1945 à 1947. 630 d'entre eux sont devenus prêtres mais une dizaine seulement furent ordonnés sur place.

La visite du Séminaire des Barbelés vous donnera l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire du site et celle des prisonniers allemands

en France. Vous y découvrirez aussi l'histoire de l'abbé Franz Stock, enterré dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Rechèvres. Lequel, assisté de quelques prisonniers, réalisa une grande peinture murale, encore visible aujourd'hui, dans la chapelle au fond du hangar en béton. Elle met en scène Saint Michel terrassant le dragon, qui symbole l'alliance entre la France et l'Allemagne pour lutter contre la guerre. Au centre, on y voit une croix encadrée de la Vierge et de Saint Jean. À droite, se tient Saint Boniface, patron de l'Allemagne et précurseur de Charlemagne dans la quête d'entente entre Germains et Latins.

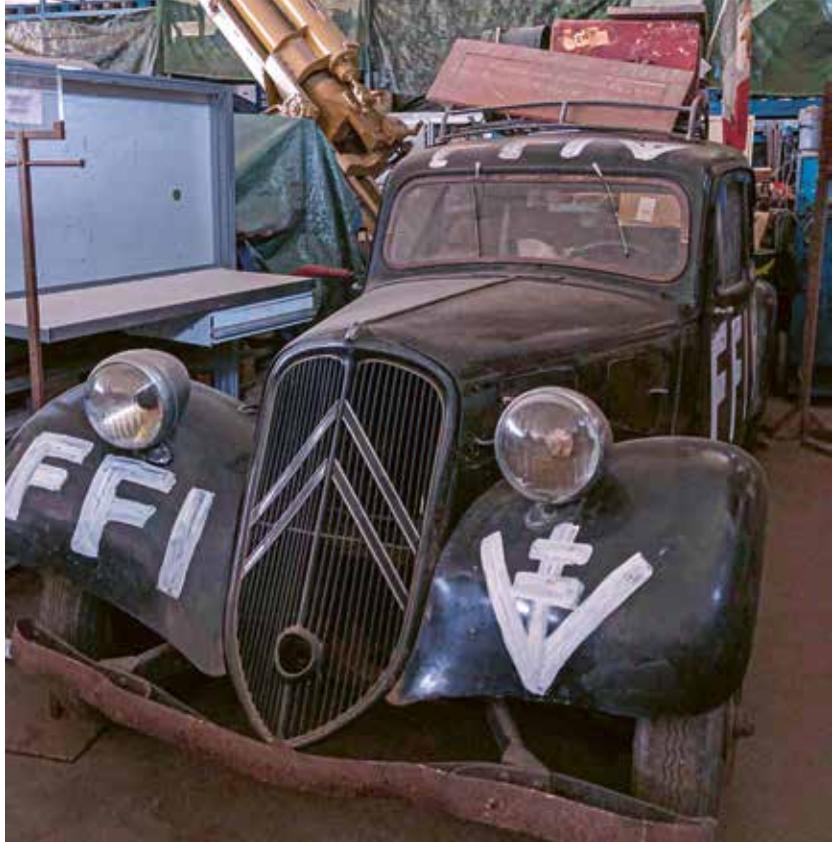
► **Séminaire des Barbelés.**
CM 101, 36 rue des
Bellangères, au Coudray.

L'Historial militaire de Chartres et d'Eure-et-Loir

Cet été, l'Historial militaire de Chartres et d'Eure-et-Loir, qui a pour vocation la collecte et la conservation de matériels militaires, ouvre tous les samedis au public son hangar situé dans l'enceinte du CM 101.

L'Historial militaire est né il y a une douzaine d'années à l'instigation de l'Amicale des militaires de réserve d'Eure-et-Loir, désireux de perpétuer la mémoire. C'est la découverte d'une carcasse de char M3 Stuart enterrée dans le bas de la rue Saint-Brice qui a fait accélérer la création de l'association, dédiée à la préservation, à la présentation et à la documentation, via d'importantes archives numérisées.

Outre le char Stuart exhumé – qui ne sera jamais en état de rouler, on trouve aussi dans les 1000 m² du hangar du CM 101 reconverti en atelier de mécanique, un camion GMC Leroi du Génie américain, équipé d'un compresseur, qui permettait de raccorder toute sorte d'outils comme des scieuses ou des marteaux-piqueurs, une cuisine roulante de campagne, qui servait à nourrir environ 400 personnes, un abri anti-bombardements, retrouvé aux abords de la gare de Chartres, où un cheminot pouvait se retrancher, une traction Citroën des FFI, un camion Dodge canadien et le plus gros dépanneur de chars de la Seconde Guerre mondiale : l'impressionnant M26 américain.



Des canons rares

L'Historial militaire est particulièrement fier de ses pièces d'artillerie, dont un canon de 57 automatique – une rareté fabriquée juste avant la guerre 39-45 et deux canons allemands, un 88 et un 105 Schneider de 1913.

Les locaux abritent également un carré où est exposé du petit matériel : munitions, obus de toutes tailles, mine en verre,

masques à gaz, uniformes, un télémètre optique pour régler les tirs d'artillerie, et même deux quilles de bowling, abandonnées par les Américains à la base de Crucey, près de Dreux.

► Historial militaire de Chartres et d'Eure-et-Loir.

CM 101 (hangar du fond),
36 rue des Bellangères,
au Coudray.
Visites le samedi
par groupes de 10

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 27 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle Ravenne à Chartrexpô à Chartres, le mercredi 27 mai 2020 à 18h00.

Ouverture de la séance par M. le Maire sortant.

La présidence de la séance est assurée par Mme Geneviève CRESSAN, doyenne de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

Monsieur Fabien STANDAERT, benjamin des membres présents de la séance a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'il a accepté.

Étaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie MFADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabele VINCENT.

Étaient représentées : Mme Chantal VINET par pouvoir à M. Jean François BRIDET, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à M. Laurent LHUILLERY.

Communication des décisions ci-annexé

1 Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122 1 à L 2122 17 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122 7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin à l'élection et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est considéré élu ;

Madame Geneviève CRESSAN lance un appel à candidature, M. Jean-Pierre GORGES se porte candidat.

Le Conseil municipal désigne un assesseur, M. Ladislav VERGNE, accompagné d'un observateur, M. Fabien STANDAERT (conformément aux préconisations du Conseil Scientifique relatives à la crise sanitaire actuelle, il est décidé de faire manipuler les bulletins par une seule personne au moment du dépouillement et du comptage des votes ; le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle n'ait à toucher le bulletin).

Il est procédé au vote à bulletin secret ; chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a

remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de suffrages blancs : 6 Nombre de suffrages déclarés nuls : 3 Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

M. Jean-Pierre GORGES a obtenu 30 voix Vu le procès-verbal de l'élection du Maire ; Vu les résultats du scrutin ;

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des résultats du scrutin

PROCLAME M. Jean-Pierre GORGES, ayant obtenu la majorité absolue, Maire de Chartres, et le déclare installé dans ses fonctions.

Le conseil municipal est présidé par M. Jean-Pierre GORGES, Maire

2 Détermination du nombre d'adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

DECIDE la création de 11 postes d'adjoints au Maire pour la durée du mandat.

3 Election des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7-2.

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue ; sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste est composée alternativement de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel à candidature, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée.

La liste conduite par Mme Elisabeth FROMONT est composée des conseillers municipaux suivants :

Mme Elisabeth FROMONT

M. Franck MASSELUS

Mme Karine DORANGE

M. Ladislav VERGNE

Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE

M. Guillaume BONNET

Mme Isabelle VINCENT

M. Daniel GUERET

Mme Dominique DUTARTRE

M. José ROLO

Mme Sophie GORET

Le Conseil municipal a désigné un assesseur, M. VERGNE Ladislav, accompagné d'un observateur, M. STANDAERT Fabien (conformément aux préconisations du Conseil Scientifique relatives à la crise sanitaire actuelle, il est décidé de faire manipuler les bulletins par une seule personne au moment du dépouillement et du comptage des votes ; le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle n'ait à toucher le bulletin).

Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de suffrages blancs : 9 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

La liste conduite par Mme Elisabeth FROMONT a obtenu 30 voix. Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints,

Vu les résultats du scrutin,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des résultats du scrutin

ONT ETE PROCLAMES ADJOINTS et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Elisabeth FROMONT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit : Mme Elisabeth FROMONT, 1^{ère} Adjointe

M. Franck MASSELUS, 2^{ème} Adjoint

Mme Karine DORANGE, 3^{ème} Adjointe

M. Ladislav VERGNE, 4^{ème} Adjoint

Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, 5^{ème} Adjointe

M. Guillaume BONNET, 6^{ème} Adjoint Mme Isabelle VINCENT, 7^{ème} Adjointe

M. Daniel GUERET, 8^{ème} Adjoint

Mme Dominique DUTARTRE, 9^{ème} Adjointe

M. José ROLO, 10^{ème} Adjoint

Mme Sophie GORET, 11^{ème} Adjointe

Lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local

s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

4 Délégations du Conseil Municipal au Maire

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour la durée de son mandat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer au Maire les délégations comme annexées.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut subdéléguer tout ou partie des matières déléguées par le Conseil municipal à ses adjoints ou conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de ces délégations et non déléguées à un adjoint ou un conseiller municipal ; seront prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, par les adjoints dans l'ordre du tableau.

Il est proposé au Conseil Municipal que le Maire puisse donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature pour tous les actes subséquents à l'activité décisionnelle, en application de l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1° Au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints des services ; 2° Au directeur général et au directeur des services technique ;

3° Aux responsables de services.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 5 voix contre, 3 absentions

DECIDE de donner au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, telles que définies en annexe.

AUTORISE le Maire à subdéléguer tout ou partie de ces délégations aux adjoints et/ou conseillers municipaux.

AUTORISE les Adjoints dans l'ordre du tableau, à signer tous les actes pris sur délégation de compétences du Conseil Municipal en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

AUTORISE le Maire à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature pour tous les actes subséquents à l'activité décisionnelle :

1° Au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints des services ; 2° Au directeur général et au directeur des services techniques ;

3° Aux responsables de services.

Délégations au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, tels que les tarifs d'entrées dans les salles de spectacles, ainsi que la gratuité exceptionnelle des entrées dans les équipements de la Ville. Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° Prendre toutes les décisions afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement de tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (budget principal et budgets annexes) dans les conditions prévues ci-dessous :

1) Des produits de financement :

• Stratégie d'endettement :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Chartres souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Aussi et même si les financements des budgets risquent d'être plus complexes demain du fait d'une baisse des ressources propres (fiscalité, dotation...) et la possible progression des charges de fonctionnement malgré les optimisations et efforts déployés, l'exécutif doit pouvoir disposer d'une réactivité suffisante lui permettant de retenir le meilleur produit lorsque la consultation a permis de distinguer des opportunités intéressantes. La collectivité porte depuis plusieurs années dans le cadre de sa prospective une attention particulière sur un indicateur « la capacité de désendettement ».

Le recours à de nouveaux emprunts ou produits financiers devra toujours être étudié à l'aide de cet agrégat.

Le Maire peut également rechercher à réserver des enveloppes qui pourront être exécutées sur le budget de l'année mais également sur le budget des années suivantes. Aussi, certaines consultations pourront dépasser le simple cycle budgétaire et ce, afin de permettre le financement de certaines autorisations de programme et de bénéficier de produits financiers très favorables proposés par des établissements du marché financier.

• Caractéristiques essentielles des contrats :

Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles en vigueur le Maire est ainsi compétent pour :

- Procéder à la réalisation des emprunts, et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
- libellés en euros et en devise,
- avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe, et/ ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ ou de consolidation par mise en place de tranches

d'amortissement,

• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt,

• la faculté de modifier la devise,

• la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,

• la faculté de modifier la périodicité et le profit d'amortissement.

Par ailleurs, à son initiative le Maire peut exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- Réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Ainsi, le Maire peut :

• Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice, selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les limites et conditions susvisées.

• Plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

De même, le Maire pourra procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts et une réduction des risques liés à l'évolution des marchés financiers.

2) Des instruments de couverture :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, il est proposé que le Maire soit autorisé à recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Il est proposé dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles en vigueur, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être : Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),

- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Sont autorisées les opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif ou des budgets annexes.

En toute hypothèse, les opérations de couverture

CONSEIL MUNICIPAL |

sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- L'Eonia/Ester et leurs dérivés (T4M,TAG,TAM)
- l'Euribor ou son équivalent
- le CMS EUR 1 à 30 ans
- le TMO, THE et TME
- le TEC 1 à 20 ans
- l'inflation européenne et française
- le livret A

Pour l'exécution de ces opérations, la mise en concurrence sera recherchée.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers. Des crédits devront être prévus au budget.

Le Maire est autorisé à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations. Cette consultation pourra être effectuée avec d'autres collectivités dans le but d'optimiser les résultats et le coût de la procédure.
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée.
- Résilier l'opération arrêtée.
- Signer les contrats de couverture prépondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Régulièrement, l'assemblée délibérante sera tenue informée des emprunts contractés et des opérations réalisées dans le cadre de la délégation. Un rapport annuel sur l'état de la dette viendra compléter cette présentation. Ce rapport sera inscrit à l'ordre du jour soit de la séance du vote du taux soit du compte administratif (s'il n'a pas pu être abordé lors du Budget primitif). Il convient de ne pas oublier que les annexes budgétaires de la collectivité présenteront à chaque étape les éléments liés à l'encours de la dette pour le budget principal comme pour les budgets annexes.

Enfin, il faut souligner que des provisionnements pourront être prévus par la collectivité pour des risques avérés et si la collectivité le juge utile. Le risque financier découlant d'une évolution favorable des taux ou d'un mécanisme déterminant celui-ci doit être constatée et être traduite financièrement.

Le provisionnement représente une dépense de fonctionnement ; le comptable enregistre sa contrepartie dans le bilan afin de se prémunir d'un risque.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des décisions concernant l'autorisation de signer les marchés publics passés selon les procédures formalisées et concours ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comp-

tables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article

L. 213-3 de ce même code ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel ou en cassation ; en défense ou en demande ; par voie d'action ou par voie d'exception ; en procédure au fond, en procédure d'urgence ou en référé ; devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives, devant le tribunal des conflits ; y compris les dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 15 000 000 € ;

21° Exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme dans le respect du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité institué par le Conseil municipal ;

22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions au bénéfice de la Ville, quel que soit le montant. Il est autorisé à signer les dossiers de demandes de subvention avec les organismes compétents ;

25° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

26° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

27° Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

5 Création des commissions municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la création des commissions suivantes :

- Commission des Finances et Administration générale
- Commission Services à la Population
- Commission Aménagement et Grands projets

FIXE le nombre de membres par commission à 20

ARRETE la composition proportionnelle qui en découle :

- 15 membres « Chartres C'Vous »
- 2 membres « CHARTRES ECOLOGIE Solidaires Responsables Créatifs »
- 2 membres « AVEC VOUS, OSONS CHARTRES AUTREMENT ! »
- 1 membre « CHARTRES A GAUCHE »

6 Commission de Concession et Délégation de Service Public Modalités dépôt de listes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de dépôt de listes relatives à la Commission de concession et de Délégation de Service Public à caractère permanent de la ville de Chartres.

7 Commission d'Appel d'Offres - Modalités dépôt de listes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de dépôt de listes relatives à la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de la ville de Chartres.

8 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Modalités dépôt de listes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création et la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, telle que proposée :

- Le Maire, Président, ou son représentant ;
- 4 titulaires et 4 suppléants désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle parmi les membres du Conseil municipal ;

- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour chacune des trois associations locales suivantes : Union Fédérale des Consommateurs, Consommation Logement Cadre de Vie et Prévention Routière.

APPROUVE les modalités de dépôt de listes relatives à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

9 Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions FIXE à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 5 membres élus au sein du Conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

10 Création des emplois de Cabinet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions

CRÉÉ 3 emplois de Cabinet du Maire de Chartres :

- Un emploi de Directeur de cabinet à temps complet,
- Deux emplois de Conseillers techniques à temps non complet en charge des politiques contractuelles, des relations ville et autres communes de l'agglomération, de l'aménagement du territoire et en charge de la préparation et du suivi des relations de proximité avec la population,

AUTORISE l'inscription des crédits alloués à leur rémunération au budget de la Ville.

11 Indemnités de fonction des élus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions FIXE le montant de l'enveloppe globale à 211 356,35 €

ARRETE le taux de l'indemnité de base du maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

ARRETE le taux de l'indemnité de base des adjoints suivants :

- Le 1^{er} adjoint à 28,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- Les 10 autres adjoints à 23,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

ARRETE le taux de l'indemnité de base des conseillers délégués à 14,19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

APPROUVE le tableau des indemnités de fonctions ci-annexé.

Tableau des indemnités de fonctions des élus
ville de Chartres

Qualité	Monte de position	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Maire		65 %	21 739,21 €	260 870,54 €
1 ^{er} Adjoint		28,50%	5 246,04 €	62 952,48 €
Adjoint 2		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 3		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 4		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 5		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 6		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 7		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 8		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 9		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 10		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 11		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Conseiller 1		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 2		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 3		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 4		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 5		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 6		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 7		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
			Total	211 356,35 €

POUR HENRIE - HENRIAT CHARLES-EMILE GLOIZE

12 Indemnités de fonction des élus - Majoration

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions

APPROUVE l'application des majorations au titre :

- De la Dotation de Solidarité Urbaine,
- De commune Chef-lieu de département,
- De commune classée station de tourisme, Selon les dispositions en vigueur.

ADOpte le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus annexé à la présente délibération.

PRECISE que ces dispositions entrent en vigueur à la date de son élection pour le Maire et à la date des délégations de fonction les concernant pour les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués.

Tableau des indemnités de fonctions des élus
ville de Chartres

Qualité	Monte de position	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Maire		65 %	21 739,21 €	260 870,54 €
1 ^{er} Adjoint		28,50%	5 246,04 €	62 952,48 €
Adjoint 2		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 3		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 4		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 5		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 6		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 7		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 8		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 9		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 10		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Adjoint 11		23,50%	4 344,03 €	52 128,36 €
Conseiller 1		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 2		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 3		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 4		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 5		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 6		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €
Conseiller 7		14,19 %	303,00 €	3 636,00 €

13 Frais de déplacement et de représentation des élus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions

AUTORISE le remboursement ou la prise en charge directe des frais réels occasionnés par les déplacements des élus au titre d'un mandat spécial ou lors de leurs fonctions électives courantes en dehors du territoire de la commune,

FIXE le montant mensuel de l'indemnité pour frais de représentation du Maire à 2 000 € mensuel,

PRECISE que ces dispositions entrent en vigueur à la date d'installation du Conseil Municipal et à la date son élection pour le Maire, soit le 27 mai 2020.

14 Droit à la formation des élus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les orientations ci-dessus énoncées aux actions de formation proposées aux conseillers municipaux ;

DECIDE que l'enveloppe financière votée au budget sera répartie au prorata de la représentation des listes élues au Conseil Municipal ;

DECIDE que les demandes de formation étrangères à ces orientations seront acceptées en fonction des crédits disponibles ;

DECIDE de mettre en place des formations en intra si la demande le justifie.

15 Prime exceptionnelle COVID 19

Mme Elisabeth FROMONT expose,

Deux décrets prévus par la loi n° 2020-743 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 sont parus au journal officiel le 15 mai 2020 pour permettre aux employeurs publics de verser une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la période de crise sanitaire.

Le décret n° 2020-568 concerne les agents de la Fonction Publique Hospitalière et de certains établissements médico-sociaux tandis que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 concerne les agents des Fonctions Publiques de l'Etat et de la Territoriale.

En application de l'article 3 du décret n° 2020-570, cette prime est ouverte « aux personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquels ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ».

Laisse à l'appréciation de chaque employeur, le versement de cette prime ne revêt pas de caractère obligatoire mais dès lors qu'elle est mise en place, obéit à certaines caractéristiques :

- Elle concerne les fonctionnaires et agents contractuels de droit public,
- Elle est versée en une seule fois, non reconductible, cumulable avec les autres éléments de régime indemnitaire, les heures supplémentaires et les astreintes,
- Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales,
- Son montant est déterminé dans la limite d'un plafond de 1 000 €.

Selon l'article 8 du décret, les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par l'organe délibérant de la collectivité territoriale puis il revient ensuite à l'autorité territoriale de déterminer les bénéficiaires de cette prime, le montant alloué et les modalités de versement.

Il vous est proposé dans ce cadre :

- D'instaurer la prime exceptionnelle Covid 19,
- Que les modalités d'attributions prendront en compte le degré de mobilisation d'une part et la durée de mobilisation d'autre part,
- De fixer le plafond à 1000 € qui peut être modulé à raison de 3 taux indicatifs de 330, 660 et 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREVOIT le versement de cette prime en application des dispositions prévues par le décret n° 2020- 570 du 14 mai 2020,

AUTORISE l'autorité territoriale à déterminer la liste des agents concernés et les modalités de versement et signer les arrêtés individuels d'attribution.

**Le Maire,
Jean-Pierre GORGES**

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 15 JUIN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Sophie BEUREL Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentées : Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à M. Laurent LHUILLERY, Mme COTTEREAU par pouvoir à M. BRIDET (à compter de la délibération n°16), Mme Chantal VINET par pouvoir à M. Quentin GUILLEMAIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2020 a été approuvé à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions et un conseil municipal n'a pas pris part au vote.

Communication des décisions prises par le Maire de Chartres

DECISION N° D-V-2020-0144

Déclaration Préalable - Réfection des murs de berges de l'Eure rue de la Tannerie entre le Moulin du Ponceau et les Trois Moulins - Autorisation de signature

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à signer les documents afférents au dépôt et traitement de la déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme concernant la réfection des murs de berges de l'Eure rue de la Tannerie entre le Moulin de Ponceau et les Trois Moulins

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au budget de la Ville de Chartres de 2020 et sur le compte suivant : 845 2128 18UR005 EXTE.

DECISION N° D-V-2020-0145

Déclaration préalable - Réfection d'un mur d'enceinte - Ecole de la Brèche - Autorisation de signature

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder au dépôt et à la signature de la déclaration préalable concernant la réfection du mur d'enceinte de l'école de la Brèche, 10 place Drouaise à Chartres (parcelle AE 105).

ARTICLE 2 : Le dépôt et la signature de ces documents n'ont aucune incidence financière.

DECISION N° D-V-2020-0146

Marché pour la requalification du Mail Jean de Dunois à Chartres - lot n°1 - avenant n°3

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°3 au marché n°2019085V, conclu avec la Société EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE CENTRE OUEST - Etablissement Eure et Loir domiciliée 18 rue du Président Kennedy à LUCE (28110), ayant pour objet de modifier le programme de travaux de la tranche ferme, de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires, les quantités affectant les nouveaux prix susmentionnés, et une plus-value générale de 2 213,04 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des prestations liées au dispositif de précaution du Covid-19.

Suite à la passation des précédents avenants, le montant du marché est modifié comme suit :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
Tranche ferme :	791 449,20	949 773,04
Tranche optionnelle n°1 :	-4 700,00	-5 700,00
Marché de base :	786 749,20	944 073,04
Tranche ferme et Tranche optionnelle n°1 :		
Plus-value avenant n°1 :	14 982,40	17 982,08
Groupement pour 3 tranches fermes :	1 614,80	1 921,80
Plus-value avenant n°2 :		
Enlèvement pour 3 tranches fermes :		
Plus-value avenant n°3 :	2 213,04	2 656,80
Enlèvement pour 3 tranches fermes :		
Montant du marché suite à l'avenant n°3 (tranche ferme optionnelle) :	802 967,24	1 006 961,72
Montant du marché suite à l'avenant n°3 (tranche ferme optionnelle) :	808 982,40	1 002 951,12
Tranche optionnelle n°1, voir affichage		

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget principal (Chapitre 21 et Nature 2152 principalement).

DECISION N° D-V-2020-0147

Marchés de construction d'un Hôtel de Ville et d'un espace multiservices - Lots n°1 à n°7 - avenants relatifs à la prolongation de délais

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer les avenants suivants, ayant pour objet de prolonger les délais partiels d'exécution des travaux par partie d'ouvrage en les portant à 62 mois et 21 jours, période préparatoire de 2 mois incluse pour le Bâtiment Ouest/ le Front-Office et à 63 mois et 21 jours, période préparatoire de 2 mois incluse pour le Bâtiment Est/ le Back-Office et l'Hôtel Montescot :

Avenant n°16 au marché n°2015-098 - Lot n°1 : Structure, conclu avec le groupement dont le mandataire est la société EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE domiciliée 5 rue Claude Léwy - CS20033 à ORLEANS (45077).

Avenant n°19 au marché n°2015-099 - Lot n°2 : Enveloppe, conclu avec le groupement dont le mandataire est la société SAS LOISONS domiciliée ZI rue des deux ponts - BP61 à ARMENTIERES (59427).

Avenant n°21 au marché n°2015-100 - Lot n°3 : Corps d'états secondaires, conclu avec le groupement dont le mandataire est la société SAS VALLEE (mandataire) domiciliée 17/21 Voie d'Igny à CLAMART (92140).

Avenant n°17 au marché n°2015-101 - Lot n°4 : Electricité éclairage, conclu avec le groupement dont le mandataire est la société SCE domiciliée 110 rue de Sours à CHARTRES (28000).

Avenant n°17 au marché n°2015-102 - Lot n°5 : CVC - Plomberie - Désenfumage, conclu avec le groupement dont le mandataire est la société EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE domiciliée 6/8 rue Denis Papi à JOUE LES TOURS (37300).

Avenant n°9 au marché n°2015-103 - Lot n°6 : Appareils élévateurs, conclu avec la société KONE domiciliée Aérople - ZAC de l'Arenas - 455 Promenade des Anglais à NICE (06200).

Avenant n°9 au marché n°2015-104 - Lot n°7 : Fauteuils spécifiques, conclu avec la société FIGUERAS France domiciliée 280 boulevard Saint-Germain à PARIS (75007).

ARTICLE 2 : Les présents avenants sont sans incidence financière sur les marchés.

DECISION N° D-V-2020-0148

Marché de construction d'un Hôtel de Ville et d'un espace multiservices - Relance lot n°6 : Appareils élévateurs - avenant 10 relatif à la prolongation de délais

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°10 au marché n°2016-084 - Lot n°6 : Appareils élévateurs, conclu avec la société AFEM SAS domicilié 306 bis rue Marc Seguin - ZAC CHAMLYS à DAMMARIÉ LES LYS (77190), ayant pour objet de rectifier l'erreur matérielle figurant à l'avenant 8 sur le délai d'exécution contractuel pour le bâtiment Ouest/le Front Office. Il convient également de prolonger les délais partiels d'exécution des travaux par partie d'ouvrage en les portant à 44 mois, période préparatoire d'un mois incluse pour le Bâtiment Ouest/ le Front-Office et à 45 mois, période préparatoire d'un mois incluse pour le Bâtiment Est/ le Back-Office et l'Hôtel Montescot.

ARTICLE 2 : Le présent avenant est sans incidence financière sur le marché.

DECISION N° D-V-2020-0149

Equipement plurifonctionnel culturel et sportif à Chartres - participation du public par voie électronique

- Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 autorisant les

Conseils Municipaux à donner au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au

Maire de Chartres pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I

de l'article L 123-19 du Code de l'environnement,

- Vu l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adoption des procédures pendant cette même période modifiée par l'Ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 et notamment son article 7 indiquant que les délais prévus pour la participation du public sont suspendus jusqu'au 30 mai 2020 inclus ;

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.431-16 ;

- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-19 et suivants, R. 123-46-1 ;

- Vu le Permis de construire n° PC 028-085-17-00018 pour le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres accordé le 10 juillet 2017 pour le compte de la Communauté d'agglomération Chartres métropole ;

- Vu l'Autorisation de travaux n° AT028-085-17-00038 sur d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres accordé le 31 mai 2017 pour le compte de Chartres métropole ;

- Vu la requête n°1800091- 2 déposée par l'Association de Défense du Quartier de l'Épargne demandant l'annulation du permis de construire relatif à la construction de l'équipement plurifonctionnel et sportif ;

- Vu le jugement avant-dire droit du Tribunal administratif d'Orléans en date du 26 novembre 2019 prescrivant de compléter l'étude environnementale et de procéder à la consultation du public requise par le Code de l'environnement ;

- Vu le Permis de construire modificatif n° PC 028-085-17-00018-M02 pour le projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova sur la commune de Chartres déposé le 28 février 2020 pour le compte de Chartres métropole ;

- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2020-2852 en date du 30 avril 2020 sur l'évaluation environnementale du projet ;

- Considérant que le permis de construire du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) au 28 rue Danièle Casanova à Chartres, est soumis à une évaluation environnementale au cas par cas, il est nécessaire de procéder à une participation du public par voie électronique.

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à une participation du public par voie électronique et de mettre à disposition la demande du permis de construire modificatif de projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif - 28, rue Danièle Casanova à Chartres - pour le compte de la communauté d'agglomération de Chartres métropole du 19 juin 2020 au 22 juillet 2020, soit pendant trente-quatre jours consécutifs.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire initial et modificatif seront mis à la disposition du public :

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955

- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Au format papier :

- Au guichet unique de la ville de Chartres 32, boulevard Chasles à Chartres, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le public doit faire part de ses observations durant le délai de consultation précité, sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/1955

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :

consultation-publique-1955@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale :

Ville de Chartres

Consultation publique EPCS

Hôtel de Ville – Place des Halles

28000 CHARTRES

Le public sera informé de l'ouverture de la procédure de participation par un avis publié au moins 15 jours avant la date d'ouverture sur :

- Echo républicain

- Echo de Brou

- Le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955

- Le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

- Le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

- Affichage en mairie et sur les lieux concernés

A l'issue de cette participation du public, une synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique sur les sites suivants :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/1955

- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

- Sur le site internet de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire n° PC 0280851700018M02 du projet d'équipement plurifonctionnel culturel et sportif (EPCS) déposé par Chartres métropole, au 28 rue Danièle Casanova à Chartres.

ARTICLE 2 : Les frais de procédure (publicité et registre dématérialisé) sont à la charge du maître d'ouvrage soit Chartres métropole.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Centre Communal d'Action Sociale

Election des représentants de la ville

Afin de permettre une représentation diversifiée, M. le Maire propose une suspension de séance en vue de permettre aux représentants de ces différentes listes de s'entendre sur cette représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la suspension de séance proposée par M. le Maire,

DECIDE, à l'issue d'un accord commun, de retirer l'ensemble des listes préalablement déposées,

ACTE le dépôt d'une seule liste constituée des candidats suivants pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chartres :

Mme CRESSAN Geneviève

Mme FROMONT Elisabeth

M. VERGNE Ladislav

Mme GORET Sophie

Mme COTTEREAU Brigitte

PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Quotient électoral : 7,8

La liste susvisée obtient 39 voix et ainsi l'ensemble des sièges à pourvoir.

Sont déclarés élus pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chartres :

Mme CRESSAN Geneviève

Mme FROMONT Elisabeth

M. VERGNE Ladislav

Mme GORET Sophie

Mme COTTEREAU Brigitte

2 Commission d'Appel d'Offres - Election

Afin de permettre une représentation diversifiée, M. le Maire propose une suspension de séance en vue de permettre aux représentants de ces différentes listes de s'entendre sur cette représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la suspension de séance proposée par M. le Maire,

DECIDE, à l'issue d'un accord commun, de retirer l'ensemble des listes préalablement déposées,

ACTE le dépôt d'une seule liste constituée des candidats suivants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de la ville de Chartres :

Mme DORANGE Karine, titulaire

M. ROLO José, suppléant

Mme MOKHTAR Martine, titulaire

M. BONNET Guillaume, suppléant

Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, titulaire

M. GEROUDET Patrick, suppléant

M. CONTREPOIS Alain, titulaire

Mme VINCENT Isabelle, suppléant

M. GUILLEMAIN Quentin, titulaire

Mme COTTEREAU Brigitte, suppléant

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de la ville de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Quotient électoral : 7,8

La liste susvisée obtient 39 voix et ainsi l'ensemble des sièges à pourvoir.

Sont déclarés élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de la ville de Chartres :

Mme DORANGE Karine, titulaire

M. ROLO José, suppléant

Mme MOKHTAR Martine, titulaire

M. BONNET Guillaume, suppléant

Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, titulaire

M. GEROUDET Patrick, suppléant

M. CONTREPOIS Alain, titulaire

Mme VINCENT Isabelle, suppléant

M. GUILLEMAIN Quentin, titulaire

Mme COTTEREAU Brigitte, suppléant

3 Commission de Concession et Délégation de Service Public - Election

Afin de permettre une représentation diversifiée, M. le Maire propose une suspension de séance en vue de permettre aux représentants de ces différentes listes de s'entendre sur cette représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la suspension de séance proposée par M. le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL |

DECIDE, à l'issue d'un accord commun de retirer l'ensemble des listes préalablement déposées,

ACTE le dépôt d'une seule liste constituée des candidats suivants pour siéger à la Commission de Concession et Délégation de Service Public de la Ville de Chartres :

M. BONNET Guillaume, titulaire
M. CUZIN Yves, suppléant

Mme DORANGE Karine, titulaire
Mme FERRAND Emmanuelle, suppléant

Mme DUTARTRE Dominique, titulaire
M. ROLO José, suppléant

Mme VINCENT Isabelle, titulaire
Mme MOKHTAR Martine, suppléant

M. GARREAU Gaël, titulaire
M. BRIDET Jean-François, suppléant

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission de Concession et Délégation de Service Public de la Ville de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Quotient électoral : 7,8

La liste susvisée obtient 39 voix et ainsi l'ensemble des sièges à pourvoir.

Sont déclarés élus pour siéger au sein de la Commission de Concession et Délégation de Service Public de la Ville de Chartres :

M. BONNET Guillaume, titulaire
M. CUZIN Yves, suppléant

Mme DORANGE Karine, titulaire
Mme FERRAND Emmanuelle, suppléant

Mme DUTARTRE Dominique, titulaire
M. ROLO José, suppléant

Mme VINCENT Isabelle, titulaire
Mme MOKHTAR Martine, suppléant

M. GARREAU Gaël, titulaire
M. BRIDET Jean-François, suppléant

4 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Election

Afin de permettre une représentation diversifiée, M. le Maire propose une suspension de séance en vue de permettre aux représentants de ces différentes listes de s'entendre sur cette représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCÉPTE la suspension de séance proposée par M. le Maire,

DECIDE, à l'issue d'un accord commun, de retirer l'ensemble des listes préalablement déposées,

ACTE le dépôt d'une seule liste constituée des candidats suivants pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

M. CUZIN Yves, titulaire
M. VERGNE Ladislav, suppléant

M. GEROUDET Patrick, titulaire
M. LIZUREY Richard, suppléant

M. MASSELUS Franck, titulaire
Mme DORANGE Karine, suppléant

Mme MARRE Jacqueline, titulaire
M. BRIDET Jean-François, suppléant

DECIDE à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées à l'élection de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Quotient électoral : 9,75

La liste susvisée obtient 39 voix et ainsi l'ensemble des sièges à pourvoir.

Sont déclarés élus pour siéger au sein de la Commission consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Chartres :

M. CUZIN Yves, titulaire
M. VERGNE Ladislav, suppléant

M. GEROUDET Patrick, titulaire
M. LIZUREY Richard, suppléant

M. MASSELUS Franck, titulaire
Mme DORANGE Karine, suppléant

Mme MARRE Jacqueline, titulaire
M. BRIDET Jean-François, suppléant

DELEGUE au Maire la saisine de la commission pour tous les avis qu'elle doit donner au titre de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5 Commissions municipales - Election des membres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à la désignation des membres pour chacune des commissions.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

SONT DECLARES élus, ayant chacun obtenu 39 voix, les candidats au sein des différentes commissions municipales selon le détail ci-dessous :

- Commission des Finances et Administration générale

15 membres « Chartres C'Vous »

- BAZIN Jean-Michel

- BEUREL Sophie

- BONNET Guillaume

- CONTREPOIS Alain

- CUZIN Yves

- FROMONT Elisabeth

- JEBLI-CHEDEVILLE Maria

- LIZUREY Richard

- MASSELUS Franck

- M'FADDEL Lucie

- PLAZE Jean-François

- ROLO José

- VENTURA Agnès

- VERGNE Ladislav

- VINCENT Isabelle

2 membres « CHARTRES ECOLOGIE Solidaires Responsables Créatifs »

- COTTEREAU Brigitte

- GUILLEMAIN Quentin

2 membres « AVEC VOUS, OSONS CHARTRES AUTREMENT ! »

- GARREAU Gaël

- STANDAERT Fabien

1 membre « CHARTRES A GAUCHE »

- PROVOST Boris

- Commission Services à la Population

15 membres « Chartres C'Vous »

- AUDAT Patrick

- BEUREL Sophie

- DORANGE Karine

- DUTARTRE Dominique

- DUVAL Jean-Maurice

- FERRAND Emmanuelle

- GEROUDET Patrick

- GORET Sophie

- JOLY Laurence

- LHUILLERY Laurent

- MOKHTAR Martine

- ROLO José

- VENTURA Agnès

- VERGNE Ladislav

- VINCENT Isabelle

2 membres « CHARTRES ECOLOGIE Solidaires Responsables Créatifs »

- VINET Chantal

- GUILLEMAIN Quentin

2 membres « AVEC VOUS, OSONS CHARTRES AUTREMENT ! »

- CHAUVEL Virginie

- STANDAERT Fabien

1 membre « CHARTRES A GAUCHE »

- MARRE Jacqueline

- Commission Aménagement et Grands projets

15 membres « Chartres C'Vous »

- BONNET Guillaume

- CONTREPOIS Alain

- CUZIN Yves

- DEVENDER Céline

- DORANGE Karine

- FERRAND Emmanuelle

- GORET Sophie

- GUERET Daniel

- JEBLI-CHEDEVILLE Maria

- JOLY Laurence

- MOKHTAR Martine

- PLAZE Jean-François

- VENTURA Agnès

- VINCENT Isabelle

- ROLO José

2 membres « CHARTRES ECOLOGIE Solidaires Responsables Créatifs »

- BRIDET Jean-François

- VINET Chantal

2 membres « AVEC VOUS, OSONS CHARTRES AUTREMENT ! »

- GARREAU Gaël

- CHAUVEL Virginie

1 membre « CHARTRES A GAUCHE »

- PROVOST Boris

6 Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres - Désignation d'un représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres.

ACTE les candidatures de Mme GORET Sophie et de M. GUILLEMAIN Quentin.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 34

Mme GORET Sophie obtient 30 voix

M. GUILLEMAIN Quentin obtient 4 voix

DECLARE élue Mme GORET Sophie, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres.

7 Conseils d'Établissements d'institutions sociales et médico-sociales

Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection des représentants au sein des divers conseils d'établissements d'institutions sociales et médico-sociales de la ville,

ACTE les candidatures suivantes :

Foyer Résidence Silvia Monfort - Conseil de la Vie Sociale :

Mme MOKHTAR Martine

Foyer Résidence Marcel Gaujard – Conseil de la Vie Sociale :

Mme FROMONT Elisabeth

EHPAD Marcel Gaujard – Conseil de la Vie Sociale :

Mme FROMONT Elisabeth

Foyer d'Accueil Chartrain :

M. VERGNE Ladislav

Foyer Bourgarel :

M. BONNET Guillaume

Anais – service d'aide par le travail :

Mme MOKHTAR Martine

PROCEDE à la désignation à mains levées des représentants du Conseil municipal au sein des divers conseils établissements d'Institutions sociales et médico-sociales de la Ville.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS, chacun obtenu 30 voix :

Foyer Résidence Silvia Monfort – Conseil de la Vie Sociale :

Mme MOKHTAR Martine

Foyer Résidence Marcel Gaujard – Conseil de la Vie Sociale :

Mme FROMONT Elisabeth

EHPAD Marcel Gaujard – Conseil de la Vie Sociale :

Mme FROMONT Elisabeth

Foyer d'Accueil Chartrain :

M. VERGNE Ladislav

Foyer Bourgarel :

M. BONNET Guillaume

Anais – service d'aide par le travail :

Mme MOKHTAR Martine

8 Conseil des droits et des devoirs des familles – Désignation du représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

ACTE la candidature de Mme DUTARTRE Dominique.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE élue Mme DUTARTRE Dominique, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

9 GIP Chartres Métropole Restauration – Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant de la Ville pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du GIP Chartres Métropole Restauration.

ACTE la candidature de Mme DUTARTRE Dominique.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE élue Mme DUTARTRE Dominique, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein de l'Assem-

blée Générale et du Conseil d'Administration du GIP Chartres Métropole Restauration.

10 Société d'Aménagement et d'Equipement du Département d'Eure et Loir – Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement et d'Equipement du Département d'Eure et Loir (SAEDEL).

ACTE la candidature de Mme DORANGE Karine

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE élue Mme DORANGE Karine, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement et d'Equipement du Département d'Eure et Loir (SAEDEL).

AUTORISE le représentant de la Ville ainsi désigné :

- À accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

11 SEM Chartres Développements Immobiliers – Désignation des représentants

Le Maire propose une suspension de séance aux élus issus des différentes listes afin de leur permettre de s'entendre sur une candidature et ainsi leur concéder un siège au sein de la SEM « Chartres Développement Immobiliers ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des 7 représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEM « Chartres Développements Immobiliers ».

ACTE les candidatures de M. BAZIN Jean-Michel, M. CUZIN Yves, Mme DORANGE Karine, Mme FROMONT Elisabeth, Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, M. PLAZE Jean-François, M. BRIDET Jean-François, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM « Chartres Développements Immobiliers » et M. BAZIN Jean-Michel pour siéger au sein de l'Assemblée générale de ladite SEM.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

DECLARE ELUS, chacun ayant obtenu 39 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM « Chartres Développements Immobiliers » :

M. BAZIN Jean-Michel

M. CUZIN Yves

Mme DORANGE Karine

Mme FROMONT Elisabeth

Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria

M. PLAZE Jean-François

M. BRIDET Jean-François

DESIGNE M. BAZIN Jean-Michel pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la SEM « Chartres Développements Immobiliers ».

AUTORISE les représentants de la Ville ainsi désignés :

- À être candidat et exercer les fonctions de

Président du Conseil d'Administration de la SEM et, le cas échéant, occuper la fonction de Directeur Général de la société ; le président à percevoir une rémunération mensuelle nette qui ne pourra excéder 2000 € net mensuel ; le président qui exerce, le cas échéant, la fonction de directeur général à percevoir une rémunération mensuelle nette qui ne pourra excéder 5200 € net mensuel et bénéficier le cas échéant des accords collectifs en vigueur dans la société ;

- A exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de la SEM et à accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SEM par le Conseil d'administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

APPROUVE la convention relative à la réception par télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents préparés pour les assemblées des actionnaires de la SEM Chartres Développements Immobiliers.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

12 SPL Chartres Aménagement – Désignation des représentants

Le Maire propose une suspension de séance aux élus issus des différentes listes afin de leur permettre de s'entendre sur une candidature et ainsi leur concéder un siège au sein de la SPL « Chartres Aménagement ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des 7 représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres Aménagement,

ACTE les candidatures de M. BONNET Guillaume, Mme DEVENDER Céline, Mme DORANGE Karine, M. GUERET Daniel, Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, M. MASSELUS Franck, M. STANDAERT Fabien, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres Aménagement et Mme DEVENDER Céline

pour siéger au sein de l'Assemblée générale de ladite SPL.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

DECLARE ELUS, chacun ayant obtenu 39 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres Aménagement :

M. BONNET Guillaume

Mme DEVENDER Céline

Mme DORANGE Karine

M. GUERET Daniel

Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria

M. MASSELUS Franck

M. STANDAERT Fabien

DESIGNE Mme DEVENDER Céline pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la SPL Chartres Aménagement.

AUTORISE les représentants de la Ville ainsi désignés :

- À être candidat et exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SPL et, le cas échéant, occuper la fonction de Directeur Général de la société ; le président à percevoir une rémunération mensuelle nette

CONSEIL MUNICIPAL |

qui ne pourra excéder 2000 € net mensuel ; le président qui exerce, le cas échéant, la fonction de directeur général à percevoir une rémunération mensuelle nette qui ne pourra excéder 5200 € net mensuel et bénéficier le cas échéant des accords collectifs en vigueur dans la société et d'une voiture de fonction ;

- A exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de la SPL et à accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'Administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

APPROUVE la convention relative à la réception par télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents afférents pour les assemblées des actionnaires de la SPL Chartres Aménagement ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

13 SPL Chartres Métropole Evènements - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des deux représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Chartres Métropole Evènements » ;

ACTE les candidatures de M. LHUILLERY Laurent, M. ROLO José pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Chartres Métropole Evènements » et M. LHUILLERY Laurent pour siéger au sein de l'Assemblée générale de ladite SPL

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS, chacun ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Chartres Métropole Evènements » :

M. LHUILLERY Laurent

M. ROLO José

DECLARE ELU M. LHUILLERY Laurent, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la SPL « Chartres Métropole Evènements ».

AUTORISE les représentants de la Ville ainsi désignés :

- À accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'Administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 € ;

APPROUVE la convention relative à la réception par télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents afférents pour les assemblées des actionnaires de la SPL « Chartres Métropole Evènements » ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

14 SPL Chartres Tourisme - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des deux représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL

« C'Chartres Tourisme » ;

ACTE les candidatures de M. GEROUDET Patrick, Mme JOLY Laurence pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL « C'Chartres Tourisme » et M. GEROUDET Patrick pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de ladite SPL

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS, chacun ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL « C'Chartres Tourisme » :

M. GEROUDET Patrick

Mme JOLY Laurence

DECLARE ELU M. GEROUDET Patrick, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la SPL « C'Chartres Tourisme »

AUTORISE les représentants de la ville ainsi désignés :

- A accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'Administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

APPROUVE la convention relative à la réception par télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents afférents pour les assemblées des actionnaires de la SPL « C'Chartres Tourisme » ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

15 SPL Chartres métropole Transports - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant de la ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL « Chartres Métropole Transports » ;

ACTE la candidature de Mme DUTARTRE Dominique pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL « Chartres M

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUE, Mme DUTARTRE Dominique ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL « Chartres Métropole Transports ».

DECIDE d'autoriser la représentante de la ville de Chartres ainsi désignée :

- À accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'Administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

APPROUVE la convention relative à la réception par télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents afférents pour les assemblées des actionnaires de la SPL Chartres Métropole Transports ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

FINANCES ET PROSPECTIVE

16 Rapport sur l'état de la dette de la ville de Chartres au 1^{er} janvier 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

du rapport annuel sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2020 pour la Ville de Chartres (budget principal et budget annexe).

17 Infiltrations, désordres et dégradations - Parking Place des Epars - Protocole d'accord transactionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel ayant pour objet de régler le différend opposant la Ville de Chartres, la société CHARTRES STATIONNEMENT, la société GTH, la société REICHEN et ROBERT, Madame OSTY, la société ARCADIS, la société BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST et la SMAC, relatif aux désordres affectant le local d'exploitation du parking situé Place des Epars après réalisation des travaux de réaménagement de la Place des Epars et de la fontainerie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

18 Redevance d'investissement du Pôle Administratif - convention n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les dispositions de la convention n°2 relative à la redevance d'investissement du Pôle Administration ;

ACCEPTE que cet acte et les pièces liées soient signés par le Maire ou son représentant ;

PRECISE que le principe et la convention ont été approuvés lors du bureau communautaire du 2 mars 2020 (BC 2020/033), la somme pourra être encaissée sur le budget principal de la ville de chartres.

19 Exonération des redevances d'occupation du domaine public liées aux palissades, barrières de chantier, échafaudages, bennes ou nacelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe d'une exonération des redevances d'occupation du domaine public liées aux palissades, barrières de chantier, échafaudages, bennes ou nacelles pour les entreprises concernées par une impossibilité de poursuivre leurs interventions dès lors que ces dernières avaient débutées avant le 17 mars 2020;

RAPPELLE que la délibération sera communiquée aux régisseurs des régies de recettes concernées et au comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole. L'exonération vue précédemment modifiée en conséquence les principes de perception des droits et tarifs 2020 prévus sur l'annexe 4 de la délibération du 12 décembre 2019 (CM2019/251).

20 Exonération des tarifs et droits de place relatifs aux marchés et autres manifestations à compter du mois de mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'exonération à compter du mois de mars 2020 les tarifs et droits de place prévus dans la délibération du 12 décembre 2019 et pour son annexe 7 relative aux marchés sur le Ville de Chartres, à la foire de la St André, aux petits commerces et journée de soldes, aux tournages de films, aux attractions foraines ;

RAPPELLE que la délibération prise par l'assemblée sera transmise aux régisseurs concernés des Régies de Recettes existantes et au comptable public de Chartres Métropole ;

PRECISE que les dispositions ci-dessous modifient la délibération du 12 décembre 2019 et son annexe 7. Les commerces alimentaires ou non présents sur les marchés, les bouquinistes, les antiquaires, les brocanteurs bénéficient de cette exonération lors de leur occupation temporaire du domaine public.

21 Exonération des droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages pour l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'exonération pour l'année 2020 et pour les commerçants de la ville de Chartres des droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages ;

RAPPELLE que la présente délibération sera communiquée aux régisseurs de régies de recettes concernés ainsi qu'au comptable public de Chartres Métropole PRECISE que les dispositions prises à travers cette délibération modifient les principes de la grille tarifaire de la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 (CM2019/251)

22 Concession de service relative à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires - Ville de Chartres, CIAS, CCAS et Chartres Métropole - Déclaration sans suite pour infructuosité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de la procédure de concession de service relative à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires dans les bâtiments de la Ville de Chartres, du CIAS, du CCAS et de Chartres Métropole, pour absence d'offres appropriées, régulières et acceptables.

23 Groupement de commande pour ' les missions de géomètre ' - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention portant sur les missions de géomètre.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

24 Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de prestations de maintenance sur les bâtiments - avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande pour les travaux d'entretien et de prestations de maintenance sur les bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole, le CCAS de la ville de Chartres et Chartres Aménagement, ayant pour objet de modifier le champ d'intervention

prévu à l'article 1 de la convention.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

25 Groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôle, études, diagnostics, coordinations et suivi des travaux de la Ville de Chartres, du CCAS et de Chartres Métropole - reconduction

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 abstentions

APPROUVE la reconduction de la convention de groupement de commande pour la réalisation de prestations de contrôle, études, diagnostics, coordinations et suivi des travaux de la Ville de Chartres, du CCAS et de Chartres Métropole.

26 Groupement de commandes pour des fournitures et services informatiques communs - avenant n°10

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 abstentions

APPROUVE l'avenant n°10 à la convention portant groupement de commandes pour des fournitures et services informatiques communs à la Ville de Chartres et à Chartres Métropole, ayant pour objet de rétrécir le champ d'intervention prévu à l'article 1 de ladite convention et de rappeler son champ d'intervention après cet avenant, de modifier l'annexe à ladite convention portant sur la liste des services communs à la Ville de Chartres et à Chartres métropole et de modifier l'article 2 figurant à l'avenant 9 de la convention concernant les modifications futures de la liste des services communs à la Ville de Chartres et à Chartres métropole.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

27 Convention de servitude avec Enedis - Ligne électrique rue du Grand Faubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de servitude relative à l'installation de câbles électriques sur la parcelle AY n° 382 située rue du Grand Faubourg et appartenant à la Ville de Chartres, au profit de la société ENEDIS, en contrepartie d'une indemnité forfaitaire de 20 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

28 Mise à disposition de personnel - Avenant n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'avenant n° 2 à la convention entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres relative à la mise à disposition de personnel par Chartres Métropole à la Ville de Chartres pour assurer la fonction de responsable administrative du Conservatoire de Musique et de Danse.

PRECISE que cette mesure prend effet au 1^{er} juillet 2020 pour une période de 3 ans.

INDIQUE que les dépenses liées au remboursement des frais de personnel s'effectueront ainsi : Budget principal - Fonction 31101 - Nature 6215 - Service DRH.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

29 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La création de 2 postes d'agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) dans le cadre de la promotion interne et la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C), correspondant aux postes budgétés occupés par les agents promus.

SERVICES À LA POPULATION

30 Fonds de dotation «C'Chartres Sports» - Prorogation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions

APPROUVE la modification des alinéas 2 et 3 de l'article 4 - Durée, des statuts du fonds de dotation « C'Chartres Sports » de la manière suivante : « Ce fonds est constitué pour une durée expirant le 30 juin 2026, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La décision de dissolution anticipée ou de prorogation devra être prise conformément à la procédure prévue à l'article 11 « Modification des statuts », étant précisé que la décision de prorogation devra intervenir au plus tard le 15 juin 2026 ».

31 Désignation des représentants - C'Chartres Sports

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, de procéder à mains levées, à la désignation des 8 représentants de la ville de Chartres, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de C'Chartres Sports.

ACTE la candidature de Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, M. Franck MASSELUS, M. José ROLO, M. Patrick AUDAT, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Jacqueline MARRE, sur proposition de M. Le Maire.

PROCEDE à l'élection des 8 représentants de la ville de Chartres au sein du Conseil d'Administration de C'Chartres Sports.

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

SONT DECLARES ELUS, ayant obtenu 39 voix, Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, M. Franck MASSELUS, M. José ROLO, M. Patrick AUDAT, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Jacqueline MARRE, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de C'Chartres Sports.

**Le Maire,
Jean-Pierre GORGES**

CONSTRUIRE UNE OPPOSITION À GAUCHE

Nous avons dit pendant notre campagne qu'il y a un combat politique urgent à mener, celui d'une gauche sociale, écologique, démocratique.

À tous les niveaux institutionnels du pays, seule une démocratie sociale et écologique permet de relever les défis auxquels la mondialisation libérale confronte les populations. Qu'il s'agisse de crise écologique, sanitaire, ou sociale, nous avons besoin de la puissance publique, de l'État, des collectivités territoriales et des municipalités. La commune demeure un rouage essentiel de la démocratie sociale que nous appelons de nos vœux, parce que son rôle est d'organiser des services publics de proximité, et qu'elle peut être un cadre bien informé et réactif.

Ici, à Chartres, en France, et ailleurs, l'accès aux biens fondamentaux est farouchement inégal.

Notre rôle en tant que représentants de l'opposition Chartres à Gauche sera de rendre visible ce qui ne l'est pas, de défendre celles et ceux qui sont laissés pour compte, celles et ceux qui ont été oubliés lors des mandatures précédentes.

Nous serons de la plus grande vigilance chaque fois que la démocratie ne sera pas respectée, chaque fois que les préoccupations environnementales seront négligées, chaque fois que les mesures proposées seront contraires à l'amélioration de la vie quotidienne des Chartreuses et des Chartrains.

La pandémie a amplifié les inégalités. La municipalité de Chartres a géré cette crise à minima. Le rôle des associations a été fondamental. Il n'est pas normal qu'une puissance publique de proximité comme une municipalité ne soit pas la première à organiser la solidarité sociale.

Le monde d'après covid devrait naître ici. Il faut pour cela que notre citoyenneté soit plus vivante que jamais. Malgré le confinement, le désir et l'expression démocratiques ont perduré, comme en témoignent ces affiches sur les panneaux de libre expression : « Les premiers de corvée sont ceux qui tiennent le pays debout », « Revalorisez les salaires », « Du fric pour l'hôpital public »... ainsi que les rassemblements du 13 juin pour la régularisation de tous les sans papiers et du 16 juin en soutien à l'hôpital public. Nous assurons la population chartreuse que nous continuerons à travailler avec tous ceux qui souhaitent une société plus juste, plus protectrice, plus soucieuse d'écologie, de santé, de culture et de démocratie. Nous souhaitons des conseils de quartiers qui ne soient pas verrouillés, où les solidarités entre habitants et associations deviennent des pratiques de fait.

Les Chartreuses et les Chartrains de tous les quartiers peuvent compter sur notre fidélité aux engagements que nous avons pris devant eux et sur notre participation, à Gauche, à la vie de la cité.

Bon été à toutes et tous.

Jacqueline Marre
Boris Provost

CHARTRES ÉCOLOGIE AU CONSEIL MUNICIPAL

À nos électeurs, à tous les Chartrains,

Notre équipe a recueilli 22,2% des voix le 15 mars 2020 : merci à tous ceux qui, prêts à modifier leurs modes de vie, ont voté en faveur d'un programme de transition écologique, et ainsi révélé l'existence d'une force citoyenne résolue à défendre activement la préservation du vivant et la réhabilitation d'une plus grande justice sociale dans la ville. Les clefs de l'Hôtel de Ville revenant pour un quatrième mandat à la même majorité municipale, notre tâche s'inscrira dans une opposition constructive autant que vigilante. Quatre élus représenteront Chartres Ecologie, dont la tête de liste ne fera pas partie : Chantal Vinet ne souhaite pas, après un mandat passé dans l'opposition à cette majorité de 2001 à 2007, en renouveler l'expérience.

Mais une association issue de Chartres Ecologie est sur le point d'être créée, qui, forte des compétences réunies et de l'attente des Chartrains, mettra en œuvre dans tous les quartiers des actions correspondant au programme que la liste a défendu. Nul doute que le Maire saura prêter une oreille attentive aux propositions que nous ferons : n'est-ce pas ce qui a été annoncé le soir même de l'élection par le gagnant?

Entre-temps, le maire a affirmé «gérer» l'épidémie de coronavirus. Par la communication, sans concertation ni transparence, pendant le confinement comme au moment de la réouverture des écoles.

Cette expérience de la pandémie annonce de probables autres désastres si l'on laisse filer le gaspillage des ressources naturelles. L'avenir dira assez vite qui avait raison dans son programme, de Chartres Ecologie ou du maire : planter des arbres ou les détruire, cultiver l'espace naturel en vue de nourrir la population ou bétonner la ville sous prétexte de la transformer, donner leurs chances aux producteurs de ressources vivrières et aux artisans ou attirer la grande distribution et les chaînes. L'heure est forcement à la sobriété, à la solidarité, à l'économie de proximité. Laissons quelques jours encore à la «nouvelle» équipe pour créer comme cela est fait dans tant d'autres villes des dispositifs d'aide aux commerces nécessaires lésés par la crise, aux citoyens exposés à la pauvreté, pour travailler à la protection de l'air en réduisant la circulation, en installant un réseau de pistes cyclables, pour ouvrir des maisons médicales. Et avec les artistes, il faudra encore repenser la culture, ainsi que les animations : mieux qu'à rassembler les foules, l'heure est à inventer d'autres formes du rêve et de l'évasion.

Quels que soient les périls d'un endettement bien antérieur à la crise, et malgré des choix qui engagent dangereusement la ville, c'est-à-dire nous tous, l'après, même à Chartres, sera différent : le mirage de la rentabilité et du profit cédera à l'urgence de vivre plus près d'une nature et d'un patrimoine en eux-mêmes inestimables. La dynamique de la campagne et celle des solidarités nouées au cours du confinement ont tracé la voie. Continuons.

Les Elus de Chartres Ecologie
contact@chartresecologie.fr

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

A l'occasion de cette toute première tribune, nous souhaitons tout d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour l'organisation du scrutin du 15 mars dernier : élus, fonctionnaires, assesseurs, agents, ont fait vivre notre démocratie.

Le 1er tour de ces élections municipales s'est tenu dans un contexte inédit de crise de la COVID-19. L'abstention a été massive, supérieure au scrutin de 2014, si bien que plus d'un Chartrain sur deux ne s'est pas déplacé.

Nous tenons, à nouveau, à remercier chaleureusement les 1367 électeurs qui ont apporté leur suffrage à notre liste « Avec vous, osons Chartres autrement ! ».

Les résultats du 1er tour sont sans appel. Avec 50,32% des suffrages exprimés, les électeurs ont choisi de donner à la liste du Maire sortant, Jean-Pierre Gorges, une majorité. Il n'y a donc pas eu de second tour. Je félicite Jean-Pierre Gorges pour sa victoire.

Dans un esprit Republicain, je salue également les résultats des autres listes qui étaient en lice. Les résultats de ce scrutin montrent la volonté des Chartraines et des Chartrains de réussir la transition écologique. Je partage sincèrement cet objectif.

Cette campagne a été l'occasion de vous démontrer que notre équipe était composée de Chartraines et de Chartrains bienveillants, proches de vous, soudés et tournés vers l'intérêt général. Notre équipe restera soudée à l'avenir. Les trois élus de notre liste incarneront une opposition vigilante et constructive, soucieuse de défendre au mieux les intérêts de toutes les Chartraines et de tous les Chartrains. Aussi, nous continuerons d'aller au contact, d'être présents sur le terrain, d'aller à votre rencontre car c'est notre ADN.

Alors que nous partions de zéro, nous sommes aujourd'hui un collectif fort, qui pèsera, j'en suis certain, dans la vie publique locale à l'avenir. Siéger en votre nom au sein de ce Conseil Municipal est un honneur !

C'est pourquoi, dans l'intérêt supérieur de toutes les Chartraines et de tous les Chartrains je vous souhaite à tous, collectivement, un mandat réussi qui soit en mesure de répondre aux attentes de tous nos concitoyens.

Contacts :

M. Gaël Garreau

gael.garreau@ville-chartres.fr

Mme Virginie Chauvel

virginie.chauvel@ville-chartres.fr

M. Fabien Standaert

fabien.standaert@ville-chartres.fr

Réseaux sociaux :

FB : facebook.com/gael.garreau.l

Instagram : instagram.com/osonschartresautrement

#avecvousosonschartresautrement

MERCI !

Nous voulons d'abord remercier tous ceux qui ont voté pour notre liste et lui ont permis de l'emporter dès le premier tour. En charge pour six ans de la vie quotidienne des Chartrains et de l'avenir de Chartres, nous respectons ceux qui ont fait un autre choix.

Et comment en vouloir aux abstentionnistes, quand les plus hautes autorités multipliaient les messages contradictoires ? Le « en même temps » a connu des jours meilleurs...

Nous avons été heureux et fiers de constater que les quartiers nous ont donné nos plus beaux scores.

Mieux encore, jamais notre avance sur la liste qui nous suit n'avait été aussi large.

Tout ceci nous oblige.

Nous avons élu notre maire et ses adjoints. Notre équipe, expérimentée et rajeunie est désormais au travail.

Votre vote seul légitime nos engagements. Car nous ne sommes les prisonniers d'aucune idéologie, d'aucun parti, d'aucune classe, d'aucune communauté...

Les deux premiers conseils municipaux se sont déroulés dans une ambiance sereine et nous avons fait en sorte que les oppositions soient représentées dans le plus grand nombre d'instances et de commissions municipales.

C'est dire si nous comprenons mal la démission de la tête de la liste classée en deuxième position. Cette personne avait déjà vécu un mandat municipal après 2001, elle avait déjà quitté la scène en cours de mandat.

Cette « écologiste » s'était surtout manifestée par un soutien au combat... des Tchétchènes...

Tête de liste et donc implicitement candidate à la fonction de maire de tous les Chartrains, elle n'a pas accepté le résultat du vote démocratique. C'est son choix : elle aime mieux faire parler les arbres qu'écouter la voix des Chartrains...

À l'heure où vous nous lisez, les habitants des communes de Chartres métropole ont tous renouvelé leurs municipalités. Chartres métropole va donc pouvoir mettre en place son Conseil communautaire, et ses élus choisir leur exécutif.

Nous vous présenterons ensuite l'articulation de notre programme d'action. Votre ville, votre agglomération disposent d'atouts considérables. À commencer par cette complémentarité entre ville et campagne où personne n'est oublié.

La preuve en est le fonctionnement exemplaire de nos services communs pendant la période de confinement. Cette tribune est d'abord l'occasion de leur rendre hommage.

Bel été à tous !

Les Elus de la majorité municipale

95^e levée Juillet 1940 à Chartres

Germaine et René vivaient à Reims, mais juin et juillet 1940 ont profondément modifié leurs vies. L'exode pour les réfugiés (comme on disait), la zone libre et la zone occupée, le début d'une captivité... C'étaient leur quotidien il y a 80 ans !

René Delacroix a passé les mois d'été 40 en Eure-et-Loir : juin et juillet à Chartres, août à Voves. Il est arrivé en juin 1940 au camp de prisonniers à l'aérodrome de Chartres, 18^e groupe, où, dit-il, il se consacrait à des travaux de nettoyage, voire même de déblaiement. Toujours selon lui, la vie y ressemblait à celle de caserne... donc pas si mauvaise ! Il tente de rassurer son épouse, réfugiée dans la Creuse, mais reste sans nouvelles d'elle. Peut-être est-elle rentrée à Reims ? Il va expédier des courriers tantôt à Bénévent l'Abbaye, tantôt à Reims. Les deux courriers origi-

naires de Chartres, et oblitérés par la machine Krag en service à la Recette Principale, sont en FM (Franchise Militaire), franchise confirmée par le cachet violet de la Feldpost allemande. Ils sont partis le même jour, chacun dans une direction différente. (❶ et ❷)

Mais deux jours plus tard, il a été « muté » à Voves, et il précise toujours son adresse dans le coin inférieur gauche de l'enveloppe (❸). Et entre nous, cela facilite l'écriture de cette chronique : tout est dit sur le recto ! Madame a noté les dates de réception, et éventuellement de réponse directement sur l'enveloppe... De nom-



breux échanges épistolaires vont émailler cette année 1940. Mais nous les laisserons en octobre de cette année, où cette fois-ci, René est en Allemagne, prisonnier au Stalag XII A... (❹)

Et le courrier était le seul lien dans cette sorte de confinement de l'époque, mais autrement plus long et douloureux.

Jean-François RESSORT,
Cercle philatélique chartrain





SOUTENEZ VOS
Commerçants
ACHETEZ DES

chèques
cadeaux

Achetez les en quelques
clics sur notre site
www.vitrines-chartres.com

Utilisez les dans
des centaines
de magasins